

# **MIGRATION FEMININE, AU-DELÀ DES STEREOTYPES**

**Recherche financée par  
l'Office fédéral des étrangers**

**Corinne DALLERA  
Véronique DUCRET**

**Mai 2004**

## REMERCIEMENTS

---

Ce projet a été financé dans le cadre des subventions allouées par l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (IMES) sur avis de la Commission fédérale des étrangers (CFE), en vue de faciliter l'intégration sociale des étranger/ères. Nous tenons à remercier ici l'IMES et la CFE, sans qui cette étude n'aurait pas pu être réalisée.

Nous tenons également à exprimer toute notre gratitude aux diverses associations et personnes qui nous ont mises en contact avec des migrantes pour leur très grande disponibilité, ainsi que pour leurs informations précieuses sur la migration féminine et leurs conseils judicieux. A Genève : Laetitia Carreras du Centre de Contact Suisses Immigrés, Elisa Escobar de Caritas, Ynés Gerardo de l'Association des Dominicain-e-s, Heidy Hubert du Bureau de l'intégration, José Morais d'Aguarraz et de Caritas et Anne-Marie Von Arx du foyer de la femme Au cœur des Grottes. A Neuchâtel : Conceição Belo de l'Association des travailleurs portugais, Thomas Fachinetti du Bureau de l'intégration, Paola Mora, Hubert Pequinio et Hélène Silberstein de Caritas. Et enfin pour le Valais : le Centre Suisses-Immigrés et plus particulièrement Josiane Rouiller, ainsi que Catherine Ferrari et Sœur Marie-Rose Genoud.

Mais surtout, toute notre reconnaissance va aux femmes qui ont accepté de témoigner de leur expérience et de nous livrer parfois des souvenirs difficiles. Un grand merci à toutes celles que nous ne pouvons malheureusement pas nommer ici pour des questions de confidentialité, pour leur accueil chaleureux et le temps qu'elles nous ont consacré.

## INTRODUCTION

---

La migration féminine n'est ni récente, ni marginale, pourtant les conditions de vie des femmes et les rapports sociaux de sexe n'ont été pris en compte que tardivement par la littérature sur les migrations. Ce décalage se répercute sur les politiques d'intégration qui ne tiennent que rarement compte du genre<sup>1</sup>. Pendant longtemps, la migration économique considérée d'emblée comme un phénomène masculin a dominé les thèmes et a contribué à occulter la présence des femmes. De plus, l'intérêt récent qu'on porte aux migrantes s'est accompagné d'une perception stéréotypée et réductrice qui les envisage comme passives, simples accompagnatrices des hommes, isolées au foyer. Ce double processus fait que la complexité et la diversité de leurs situations sont encore mal connues. Dès lors, les aspects qui les concernent, les obstacles qu'elles rencontrent dans le pays d'accueil, leurs besoins sont peu pris en compte. Par ailleurs, la reconnaissance des femmes migrantes en tant que travailleuses, en tant que personnes indépendantes qui ont besoin d'un revenu pour vivre et faire vivre leurs proches se heurte à cette vision stéréotypée dominante.

C'est de ce constat fait par plusieurs spécialistes de la migration féminine qu'est née notre initiative : celle de donner la parole à des femmes qui sont venues en Suisse au cours des vingt dernières années de leur propre initiative en vue d'y travailler. Au cours d'entretiens qualitatifs, nous avons abordé différentes thématiques qui nous ont permis de reconstituer leur parcours de vie ou plus précisément un fragment de celui-ci qu'elles ont mené depuis leur arrivée en Suisse. Ce sont ces trajectoires, dans lesquelles nous avons choisi de donner une grande place à leur témoignage que nous présentons dans ce document.

### ABORDER LA MIGRATION FEMININE A TRAVERS DES PARCOURS DE VIE

Dans le cadre de cette étude, nous avons mené des entretiens individuels avec une quinzaine de femmes ayant migré dans les cantons de Genève, Neuchâtel et Valais entre 1980 et 2002 de leur propre initiative et en vue d'exercer une activité lucrative. Nous avons choisi de restituer ici de larges extraits de leur témoignage que nous avons agencés et complétés en vue de présenter des tranches de vie depuis l'arrivée en Suisse jusqu'à la situation actuelle. Nous avons donc opté pour une présentation qui garde l'unité de l'expérience de chaque femme interviewée, plutôt que pour une présentation thématique qui illustrerait différents aspects de leur expérience par des extraits de témoignages différents.

Précisons toutefois que des thématiques générales communes à tous les entretiens organisent la restitution de ceux-ci et permettent de les lire dans une perspective comparative. Mais pourquoi une telle démarche?

Présenter des trajectoire de vie, c'est donner une place centrale à la dimension temporelle de l'expérience migratoire, à la durée. Sans entrer dans un débat sur ce qu'est l'intégration, mentionnons que le temps est une dimension essentielle de l'intégration. Comme certain-e-s auteurs et autrices l'ont relevé, il est nécessaire de tenir compte de l'âge des migrant-e-s lors de leur arrivée dans le pays d'immigration et du nombre d'années qu'ils/elles y ont déjà vécu lorsque l'on veut mesurer leur intégration d'un point de vue individuel. Mais surtout, l'histoire

---

<sup>1</sup> Nous utilisons les concepts de *rapport sociaux de sexe* et de *genre* indifféremment. Sans entrer dans les détails de leurs nuances, ces concepts définissent les différences entre femmes et hommes comme le fruit d'un processus, d'un système social qui crée deux groupes (les femmes et les hommes) et les hiérarchise en leur attribuant une identité et un statut différents. Le concept de genre permet donc d'analyser l'usage qui est fait du sexe, lequel, parmi d'autres critères comme la "race" sert de marqueur social pour différencier et opposer des groupes apparaissant comme naturels alors qu'ils sont socialement construits.

personnelle de la personne qui migre est déterminée par l'histoire de la société d'accueil<sup>2</sup>. Restituer l'expérience des migrantes sous la forme de parcours de vie nous paraît être une forme qui tient compte de ces trois paramètres.

La thèse d'une double, voire triple, oppression des migrantes en fonction de leur classe, de leur sexe et de leur appartenance ethnique est souvent avancée. Or, si l'on s'en tient à une perception cumulative du phénomène, l'explication est insuffisante<sup>3</sup>. Une présentation sous forme de parcours nous semble efficace pour comprendre par quels mécanismes et processus des sujets en sont venus à se retrouver dans une situation donnée. Elle offre une perspective intéressante pour rendre visible les articulations des différents rapports sociaux – genre, classe, ethnie – dans leur développement diachronique.

Les entretiens que nous avons menés étaient également organisés autour de six thématiques principales (l'arrivée, le statut juridique, le travail, la santé, le logement, et la xénophobie). Ces thèmes constituent le filtre à travers lequel les femmes interviewées étaient invitées à faire le récit de leur expérience. Même s'ils ne sont pas présents à chaque fois, ils en structurent néanmoins la restitution que nous en avons faite. Une lecture comparative est dès lors possible et permet de repérer au-delà de chaque situation individuelle des mécanismes et des processus sociaux communs à toutes les situations. Nous avons essayé dans le récit de chaque parcours de mettre en évidence les liens de causalité entre les événements se produisant dans un domaine sur des situations d'autres domaines. Nous avons voulu montrer comment ces différentes sphères interagissent entre elles, ce qui peut être particulièrement utile pour cerner quels ont été des facteurs d'intégration ou de non-intégration. Un exemple tiré des trajectoires que nous présentons permet d'illustrer en partie notre propos. Lorsqu'elle évoque ses débuts en Suisse et notamment ses difficultés dans l'apprentissage du français, Eva les met en étroite corrélation avec le fait qu'elle était en situation irrégulière. Plus précisément, elle les interprète comme une réaction semi-consciente à la précarité de sa situation, qui se traduit dans une absence de motivation pour apprendre. Au-delà des mécanismes psychologiques auxquels renvoie ce cas de figure, il montre également les limites des systèmes explicatifs qui posent la question de l'intégration des migrantes du point de vue des lacunes personnelles et culturelles qui seraient les leurs, sans envisager conjointement la place subalterne à laquelle le statut juridique (en l'occurrence ici l'absence de statut légal), comme les rapports de classe et de genre les assigne.

Dans un article invitant à faire un travail de mémoire sur la migration, Rosita Fibbi, Claudio Bolzmann et Marie Vial évoquent la richesse de témoignages recueillis auprès d'Italiennes de la première génération : “ Ces témoignages constituent les matériaux avec lesquels se construisent tant la mémoire et l'identité individuelle que les mémoires collectives. Ces récits, nourris d'émotions, de sujets impliqués dans l'action nous offrent une perspective sur la migration autre, d'en bas, complémentaire parfois à celle fournie par l'histoire officielle, d'en haut. Au moment où des chercheurs réexaminent l'histoire de la politique migratoire suisse depuis les années cinquante, il convient de prêter l'oreille aussi à ceux qui, à leur manière, ont façonné cette histoire<sup>4</sup>. ”. Dans l'article en question, l'auteur et les autrices soulignent le besoin de restituer la parole aux protagonistes de l'aventure migratoire. C'est cette exigence qui nous a incitées à reconstruire les parcours des femmes que nous avons interviewées en préservant de très larges extraits de leurs témoignages. Notre souhait est qu'ils puissent nourrir la mémoire collective en construction. Notre projet se place donc dans une continuité,

<sup>2</sup> Philippe DEWITTE, “ L'immigration, sujet de rhétorique et objet de polémique ” in Philippe DEWITTE (dir.), *Immigration et intégration. L'Etat des savoirs*, Paris, La découverte, 1999, p. 29.

<sup>3</sup> Voir notamment pour la Suisse, Rosita FIBBI, “La condition de la femme étrangère en Suisse” in *Les Femmes dans la migration. La situation de la femme migrante en Suisse*, Commission catholique suisse pour les migrants, 1995, p.42.

<sup>4</sup> Rosita FIBBI, Claudio BOLZMAN, Marie VIAL, “ A l'écoute des femmes immigrées: témoignages et mémoire”, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2001 (17) 1, pp. 127-149.

un prolongement des initiatives visant à réunir des récits de migrant-e-s de la première génération, en récoltant d'ors et déjà ceux des femmes des mouvements migratoires successifs. Les trois auteur et autrices mettent également en évidence que, dans le cas de l'immigration, " l'enjeu de ce travail de mémoire est la définition/redéfinition du groupe, un groupe dont les frontières seraient susceptibles soit de prolonger l'exclusion des " nouveaux-venus " (qui sont là désormais depuis des décennies), en les gardant dans l'habituelle invisibilité symbolique, soit de les englober dans un ensemble partiellement nouveau, qui confère un sens, partagé par tous, à la nouvelle composition du groupe quelles que soient les modalités particulières de son agencement<sup>5</sup> ". Or, au moment où nous écrivons ce texte, la Loi sur les étrangers (LEtr) destinée à remplacer la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) est débattue. En entérinant une distinction de la politique migratoire actuelle entre les ressortissant-e-s de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) auquel-le-s elle ne s'applique pas à celles et ceux provenant de tous les autres pays, la LEtr fixe dans la loi des frontières au groupe " étrangers-étrangères ". Dans ce contexte, il nous paraît d'autant plus nécessaire de nous pencher sur les vingt dernières années durant lesquelles a eu lieu cette redéfinition à travers les témoignages de migrantes qui l'ont vécue. En effet, comme le suggère les trois auteur et autrices, " le retour sur le passé fait " école " pour re-connaître et contrecarrer une éventuelle répétition de situations de mise à l'écart et de discrimination envers certaines fractions de la population, désormais jugées négativement<sup>6</sup> " .

Un dernier aspect touchant à notre démarche mérite un commentaire. Les entretiens sont centrés sur la période que les migrantes ont passée en Suisse. Nous sommes conscientes des limites de cette approche qui ne s'intéresse que très peu aux conditions de vie des femmes dans leur pays d'origine. Abdelmalek Sayad a d'ailleurs relevé que " toute étude des phénomènes migratoires qui néglige les conditions d'origine des immigrés se condamne à ne donner du phénomène migratoire qu'une vue à la fois partielle et ethnocentrique : d'une part, [...] c'est l'immigrant – et lui seul – non l'émigré qui est pris en considération; d'autre part, la problématique explicite et implicite est toujours celle de l'adaptation à la société "d'accueil" <sup>7</sup>. Toutefois, ce qui nous intéresse plus particulièrement dans cette étude, c'est le rapport étroit existant entre le contexte (juridique, social et économique) suisse et les trajectoires individuelles des migrantes. Par ailleurs, dans la mesure où nous n'avons choisi ni l'origine géographique ni le milieu social comme critère pour délimiter le groupe dont nous voulions rendre compte de l'expérience, il ne nous était pas possible d'aborder à chaque fois dans toutes ces nuances les contextes de chaque pays de provenance des femmes que nous avons interviewées.

## **UNE DEFINITION JURIDIQUE OU SOCIOLOGIQUE DE LA MIGRATION AUTONOME FEMININE DE TRAVAIL?**

Désigner la migration autonome féminine de travail comme cadre de notre étude ne suffit pas. Cette désignation nécessite qu'on précise la nature de sa définition. C'est la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) de 1931, considérée comme une loi-cadre et l'Ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE) de 1986 qui définit le statut juridique des personnes de nationalité étrangère en Suisse et les différents types d'autorisation qui

<sup>5</sup> Rosita FIBBI, Claudio BOLZMAN, Marie VIAL, " A l'écoute des femmes immigrées:...", op. cit., pp. 144-145.

<sup>6</sup> Idem., p. 147.

<sup>7</sup> Abdelmalek SAYAD, " les trois "âges" de l'émigration algérienne en France ", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1977, n° 15, p. 59, cité par Andrea REA, Maryse TRIPIER, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2003, p. 26.

déterminent leur accès au marché du travail ainsi que la durée de leur séjour<sup>8</sup>. Ainsi, le terme “étrangère” n'est pas équivalent au terme “migrante”<sup>9</sup>, une distinction qui par ailleurs vaut également pour les migrants. Le terme “migrantes” s'applique aux femmes qui se déplacent pour une assez longue durée, alors que le terme “étrangères” définit le statut juridique donné aux femmes de nationalité étrangère. Ainsi, d'une part, beaucoup d'étrangers et d'étrangères ne sont pas des migrant-e-s – celles des deuxième et troisième générations. D'autre part, toutes les migrant-e-s n'ont pas un statut défini par la LSEE – les personnes qui ont obtenu la nationalité suisse, par exemple. Pour choisir les femmes que nous voulions interviewer, nous pouvions suivre une définition juridique et prendre comme critère l'obtention d'une autorisation de séjour en vue d'exercer une activité lucrative ou bien, nous pouvions prendre en considération les motifs donnés par les intéressées, quel que soit leur mode d'entrée. C'est cette deuxième option que nous avons choisie. Cette définition traduit mieux le phénomène d'un point de vue sociologique et ouvre des perspectives intéressantes dans le cadre d'une approche qualitative. Par contre, comme nous le verrons, elle est limitée et problématique pour appréhender le phénomène d'un point de vue quantitatif, pour plusieurs raisons: les statistiques officielles disponibles quand au motif de la migration sont construites à partir des autorisations de séjour délivrées. Les personnes sans statut légal ne sont donc pas prises en considération. Par ailleurs, à notre connaissance, la variable sexe n'a été introduite que récemment.

La notion d'initiative autonome dans la mesure où elle est subjective nécessite également que l'on précise l'acception que nous lui avons donnée. En effet, est-ce l'état civil qui la définit, le fait d'arriver seule ou est-ce autre chose ? Nous avons choisi une définition très souple du phénomène. Ainsi, parmi les femmes que nous considérons avoir migré de leur propre initiative, il y a les femmes célibataires qui sont venues seules; les femmes mariées mais qui ont laissé leur famille (époux et/ou enfants) dans le pays d'origine; les cheffes de famille qui sont venues avec leurs enfants. Nous avons également des femmes dont on pourrait discuter longuement pour déterminer s'il s'agit d'une initiative autonome ou non, mais qui nous paraissent justement intéressantes en tant que cas de figure limites: Parmi l'une des trajectoires que nous restituons, il y a la situation d'une femme qui vient exercer une activité lucrative en Suisse accompagnée de son compagnon. Elle retourne dans son pays, mais ne trouvant pas d'emploi, elle rejoint son ami resté en Suisse. Le couple vivra ensemble sans être marié pendant plusieurs années.

La migration féminine autonome de travail couvre une multiplicité de situation dont les femmes que nous avons rencontrées ne représentent qu'une partie des cas de figure. Par ailleurs, soulignons qu'elle désigne une caractéristique qui définit une situation à l'arrivée. Au cours des années passées en Suisse, les femmes ont pu changé d'état civil ou de statut. Dès lors, parmi les femmes que nous avons interviewées figurent autant des femmes qui sont entrées en Suisse avec un statut de saisonnière et qui ont actuellement un permis C que des femmes qui y ont séjourné sans statut légal et dont la situation a changé suite à un mariage. Certaines d'entre elles sont actuellement suisses.

Malgré la diversité des situations que nous souhaitons couvrir, nous avons dû renoncer à recueillir le témoignage de femmes en possession d'un permis L “d'artistes et danseuses de cabarets” dont le profil correspond cependant tout à fait au cadre que nous nous étions fixé

---

<sup>8</sup> Comme nous l'avons dit, la Loi sur les étrangers (LEtr) destinée à remplacer la LSEE est actuellement débattue. La LEtr doit s'appliquer à toutes les personnes ne provenant pas de l'UE et de l'AELE. Depuis son entrée en vigueur en 2002, c'est l'Accord bilatéral sur la libre-circulation des personnes (ALCP) et son ordonnance d'application (OLCP) qui s'appliquent aux ressortissant-e-s de l'UE de l'AELE.

<sup>9</sup> Sancar Annemarie, Hungerbühler Hildegard, Paiva Keller Beatriz, *Migrantinnen im Kanton Bern. Eine Untersuchung im Auftrag der Kantonalen Fachstelle für die Gleichstellung von Frauen und Männern*, Bern, Kantonale Fachstelle für die Gleichstellung von Frauen und Männern, février 2001, p. 7. Il existe un résumé en français de cette étude.

dans ce travail. Différents travaux sur la question et des interventions parlementaires ont fait écho aux dénonciations de différentes associations des problèmes et des abus liés à ce type de permis. Aborder la situation des danseuses de cabaret, c'est élargir la question de la migration à celles de la prostitution et de la traite d'êtres humains, ce qui ne nous était malheureusement pas possible ici faute de temps. Cela nous a conduit à renoncer à les inclure dans notre étude.

## TEMPS ET ESPACE

Certains parcours que nous présentons, ceux des femmes qui sont arrivées dans les années 1980 se réfèrent moins à un “ maintenant ”, qu'à un “ passé proche ”. En effet, nous avons également interviewé des femmes vivant en Suisse depuis un certain nombre d'années déjà et une grande partie des événements qu'elles relatent appartiennent au passé. Toutefois, si cette perspective ne traite pas directement de la situation actuelle, elle a l'avantage d'offrir une dimension diachronique, dont nous avons évoqué plus haut les avantages. Il y a également une raison pratique au fait que nous avons renoncé à nous centrer sur le présent. La législation migratoire helvétique est actuellement “ en chantier ” Par exemple, le statut des migrantes en provenance de l'UE que nous avons rencontrées est temporaire dans la mesure où il y a une période de transition dans l'application de l'ALCP. Comme nous le verrons, l'une des questions centrales de cette étude est d'évaluer l'influence du statut juridique sur une trajectoire de vie. Dès lors, il nous semblait plus pertinent de présenter des situations qui s'inscrivent dans une période relativement homogène quant à la législation, sauf pour les deux dernières années. Si l'on se positionne dans une perspective de travail de mémoire, l'examen de cette période demeure quoi qu'il en soit instructif pour le présent et l'avenir.

Les femmes que nous avons rencontrées se sont installées dans trois cantons, Genève, Neuchâtel et Valais, qui sont hétérogènes tant du point de vue du nombre de personnes de nationalité étrangère qui y résident que des politiques d'intégration. Par ailleurs, les caractéristiques générales de ces cantons sont également très différentes les unes des autres. Nous avons renoncé à nous lancer dans une perspective comparative entre les différents cantons. En effet, cela ne nous paraît pas pertinent dans le cadre de la démarche que nous avons adoptée. Les entretiens ne permettent pas de prendre en compte une variable cantonale, notamment en raison de la multiplicité des situations qu'ils couvrent déjà. C'est pourquoi, nous ne différencions pas les cantons. Ce qui par ailleurs garantit une plus grande protection de l'anonymat des femmes interviewées.

Comme nous venons de le définir, notre projet privilégie des témoignages de femmes qui sont en quelque sorte à l'opposé du stéréotype que nous avons brièvement évoqué et sur lequel nous revenons dans le premier chapitre. Précisons d'emblée que notre objectif n'est pas de construire un nouvel archétype de la femme migrante qui serait le contre-pied de celle des représentations. Nous ne prétendons à aucune généralisation à partir de la situation des femmes que nous avons interviewées. En effet, leur condition est différente à plus d'un égard de celles des requérantes d'asile ou des réfugiées, ou encore des femmes qui sont venues dans le cadre du regroupement familial. Si nous avons voulu mettre l'accent sur leur expérience, c'est parce que nous avons le sentiment que pour l'heure, elle est peu connue. Mentionnons toutefois, qu'en ce qui concerne les conditions de travail, par exemple, la plupart des migrantes, quel que soit leur statut, travaillent. Ainsi, certains aspects que mettent en lumière les témoignages dépassent largement le cas particulier des femmes que nous avons rencontrées.

## CHAPITRE 1

---

### **LA MIGRATION FEMININE VERS LA SUISSE : QUELQUES ASPECTS DU PHENOMENE**

Le premier chapitre de cette étude se propose d'aborder quelques aspects de la migration féminine vers la Suisse, afin de donner un contexte plus large aux parcours que nous présentons par la suite.

Nous commençons par un bref état de la question des connaissances concernant la migration féminine. Celui-ci met en évidence pourquoi s'est diffusée une perception tronquée du phénomène. Comme nous le verrons, les parcours que nous présentons obligent à réviser les représentations dominantes de la femme migrante.

Le deuxième sous-chapitre traite brièvement des politiques migratoires helvétiques et de la présence des femmes dans les migrations vers la Suisse depuis la Deuxième guerre mondiale. Comme nous l'avons dit, les termes de migrant-e-s et d'étranger-ère-s ne recourent pas les mêmes réalités. Comme le terme de migrant-e-s n'est pas connu par le droit des étrangers-ère-s, il est difficile de transcrire la définition de ce terme dans la réalité statistique et il existe très peu de données quantitatives publiées en Suisse qui concernent les migrant-e-s. C'est pourquoi, nous faisons dans cette partie un détour par des données quantitatives sur la part des femmes parmi la population résidente étrangère en Suisse. En effet, même si les deux termes ne sont pas équivalents, les transformations concernant les flux migratoires vers la Suisse affectent directement la composition de la population de nationalité étrangère. Les données quantitatives fournies par la littérature que nous avons consultée montre que la migration vers la Suisse n'est pas si masculine qu'on pourrait le penser et que les femmes ne se sont pas contentées de suivre les hommes (pères ou époux).

La troisième partie traite plus directement de la migration féminine vers la Suisse en vue d'exercer une activité lucrative. Disons le d'emblée, ni les documents que nous avons obtenus auprès des autorités cantonales et fédérale, ni la littérature que nous avons consultée ne nous a permis de quantifier précisément le phénomène, notamment en raison de la distinction entre les termes de migrant-e-s et d'étranger-ère-s que nous avons déjà évoquée. Quelques ouvrages récents et les statistiques officielles fournissent toutefois des indices qui permettent de dessiner les contours de notre objet. Par ailleurs, nous montrons que pour appréhender le phénomène et notamment son développement durant la dernière décennie, il faut sortir des statistiques officielles qui n'en dévoilent qu'un pan pour le placer dans un contexte plus large.

Enfin, dans la mesure où le motif de la migration des femmes que nous avons interviewées est l'activité professionnelle, nous présentons quelques données quantitatives sur l'emploi des femmes de nationalité étrangère en Suisse. Ces données devraient nous aider à mieux comprendre l'insertion professionnelle des femmes dont nous présentons les parcours.



## 1.1 L'EVOLUTION DES CONNAISSANCES SUR LA MIGRATION FEMININE

Lorsque l'on veut faire le point des connaissances concernant la migration féminine, on est confronté à deux aspects qu'il convient de distinguer, comme le relève Marjana Morokvasic<sup>10</sup> : d'une part, la présence des femmes par rapport aux hommes dans la migration et, d'autre part, les représentations comme source d'invisibilité des migrantes. Le rapport homme-femme varie d'une communauté à l'autre et au sein d'une même communauté selon le motif de la migration. Il varie aussi dans le temps. Mais, face à cette pluralité de situations, une représentation globale de la migration de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle s'est d'abord imposée comme étant exclusivement masculine. Dans ce sens, la recherche en Europe n'a pas échappé à une image très forte de "l'immigré des années 1960", un homme seul, célibataire, mobile, dont la force de travail est bon marché<sup>11</sup>. Pendant longtemps, en raison de cette représentation dominante, on ne s'intéresse pas aux migrantes, même si les statistiques montrent qu'elles sont présentes.

De nouvelles approches, impulsées notamment par le mouvement féministe des années 1970 et 1980, dénoncent l'occultation des femmes dans les sciences sociales et développent une réflexion sur les rapports sociaux de sexe. Elles vont contribuer à rendre visible la présence féminine dans les migrations. Toutefois, il faut mentionner d'autres facteurs qui vont concourir à faire sortir les migrantes de l'ombre. Le passage d'une migration de travail à une migration de peuplement suite à la fermeture des frontières dans les pays européens se caractérise par une arrivée plus massive des femmes. Or, si la sédentarisation des migrant-e-s n'est pas inédite, c'est comme si l'on découvrait ce phénomène au cours des années 1970<sup>12</sup>. Cette nouvelle perception du phénomène inscrit la famille au centre des préoccupations notamment sur l'intégration et a pour corollaire de révéler la présence des femmes (et des enfants). Or, c'est d'emblée une représentation stéréotypée qui émerge de ce processus : tout d'abord, on perçoit les migrantes comme un groupe homogène, alors que ce qui les caractérise le plus est la diversité (d'âge, de statut administratif et personnel, de niveau d'instruction, de formation, d'insertion professionnelle, etc.)<sup>13</sup>. Ensuite, on les confine dans un type de mobilité particulière, une mobilité secondaire, dépendante de celle des hommes. Elles les accompagnent dans leurs déplacements<sup>14</sup>. Par ailleurs, elles sont toujours associées à la famille dont on leur fait représenter le cœur. Bref, "on tend à figer les femmes immigrées dans une vision de la femme qui est pourtant désuète, dépassée lorsqu'elle est appliquée aux femmes autochtones"<sup>15</sup>. Cette conception a plusieurs conséquences: elle occulte le rôle souvent actif des femmes dans la préparation de la migration et dans l'évolution des projets familiaux dans le pays d'arrivée; on prête rarement attention aux célibataires et par ailleurs, l'activité professionnelle des migrantes est la plupart du temps sous-estimée.

Par la suite, alors que les femmes issues de la migration commencent à produire des connaissances sur elles-mêmes, paraissent deux types de recherche que distingue Marjana Morokvasic. Il y a d'une part celles qu'elle nomme "psycho-culturalistes" et qui considèrent les femmes migrantes comme des personnes déficitaires, qu'il faut aider à atteindre une norme qui est celle de la société d'accueil. Ces travaux évoquent le déplacement des migrantes comme le passage de la tradition à la modernité. Rosita Fibbi relève que dans ce raisonnement les femmes sont situées dans une origine culturelle anhistorique, simplifiée,

<sup>10</sup> Anne GOLUB, Mirjana MOROKVASIC, Catherine QUIMINAL, "Evolution de la production des connaissances sur les femmes immigrées en France et en Europe", *Migrations Société*, (9) 52, juillet-août 1997, p. 20.

<sup>11</sup> Idem., p. 19.

<sup>12</sup> Nancy L. GREEN, *Repenser les migrations*, Paris: PUF, 2002, p. 95.

<sup>13</sup> Anne GOLUB, Mirjana MOROKVASIC, Catherine QUIMINAL, op. cit., p. 22.

<sup>14</sup> Ibidem.

<sup>15</sup> Ibidem.

semblable pour tous les pays, où les femmes n'auraient accès ni au contrôle des naissances, ni au travail productif. Ce passage de la tradition à la modernité ne correspond pas nécessairement à la réalité. Fibbi rappelle que les Italiennes qui migrent massivement en Suisse dans les années 1960 arrivent dans un pays qui contrairement au leur ne reconnaît pas aux femmes le droit de vote et ne permet pas à la femme mariée d'ouvrir un compte en banque sans l'autorisation du mari<sup>16</sup>. Il y a d'autre part des recherches qui portent sur les femmes actrices sociales<sup>17</sup>. Malgré l'ouverture sur de nouvelles perspectives qu'offre cette seconde manière d'aborder le phénomène, dans la réalité, les femmes migrantes se heurtent encore aux stéréotypes que nous avons évoqués. L'enjeu n'est pas qu'épistémologique, les migrantes et notamment celles sur lesquelles porte notre étude sont victimes de ces représentations. De manière générale, par exemple, elles peinent encore à se faire reconnaître en tant que cheffes de famille et travailleuses. Par ailleurs, elles ne sont toujours pas entendues lorsqu'elles demandent des formations.

Le binôme migrante-travailleuse (migrant-travailleuse) est donc au cœur des différentes approches du phénomène migratoire tout aussi bien dans les recherches que dans les politiques. Relayées au second plan, celui de la reproduction, les femmes ne sont pas incluses dans ce binôme, même s'il se veut universel. C'est notamment le cas pour les pays d'Europe et pour la Suisse. Or, qu'en est-il historiquement du rapport hommes-femmes dans les migrations vers la Suisse et du nombre de femmes qui s'y sont déplacées en vue d'exercer une activité lucrative? C'est ce que nous allons essayer de cerner dans les deux parties suivantes.

## **1.2 POLITIQUE MIGRATOIRE ET PRESENCE DES FEMMES DANS LA MIGRATION VERS LA SUISSE DEPUIS LA GUERRE**

Dans la période de haute conjoncture économique suivant la Deuxième guerre mondiale, la Suisse, comme d'autres pays européens, adopte un modèle de migration basé sur l'importation d'une main d'œuvre masculine principalement jeune et célibataire, dite en rotation, visant à limiter la stabilisation de la population de nationalité étrangère en Suisse. Même si la population migrante est largement dominée par des hommes, les femmes ne sont pas complètement absentes du processus migratoire de l'après-guerre. Par ailleurs, l'analyse des résultats de l'enquête menée dans le cadre d'un Programme national suisse de recherche auprès de 442 Italien-ne-s et Espagnol-e-s à l'approche de l'âge de la retraite faite par Rosita Fibbi, Claudio Bolzman et Marie Vial, met en évidence plusieurs aspects intéressants pour notre propos. D'abord, ils signalent que dans leur échantillon dont l'année médiane d'immigration est 1960 pour les hommes et 1962 pour les femmes, 55% des femmes sont célibataires au moment de leur migration. Les auteur-e-s excluent la possibilité qu'un certain nombre de ces femmes aient suivi leur père, vu leur âge à l'arrivée en Suisse, médiane et moyenne étant de 25 ans. Leurs résultats obligent donc à réexaminer la représentation des femmes contraintes de suivre une décision de migrer prise par les hommes<sup>18</sup>. Signalons encore que toutes les femmes qu'elles-elles ont interrogées prennent un emploi à l'arrivée, et que plus de la moitié d'entre elles exerçaient déjà un travail extradomestique sept ans avant leur déplacement<sup>19</sup>. Pour la grande majorité, l'arrivée dans le nouveau pays n'est donc pas synonyme de prise d'un premier emploi, comme le prétend l'interprétation évolutionniste qui voit dans la migration féminine un passage de la tradition à

<sup>16</sup> Rosita FIBBI, "La condition de la femme étrangère en Suisse" in *Les Femmes dans la migration. La situation de la femme migrante en Suisse*, Commission catholique suisse pour les migrants, 1995, pp. 45-46.

<sup>17</sup> Anne GOLUB, Mirjana MOROKVASIC, Catherine QUIMINAL, op. cit., p. 28.

<sup>18</sup> Rosita FIBBI, Claudio BOLZMAN, Marie VIAL, "Italiennes et Espagnoles en Suisse à l'approche de l'âge de la retraite" *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1999, (15) 2, p. 71-72.

<sup>19</sup> Idem., p. 72.

la modernité. La présence des femmes est inférieure à celle des hommes parmi les migrant-e-s arrivé-e-s dans les années 1950 et 1960. Toutefois, selon cet échantillon, la part des femmes venues de manière indépendante pour exercer une activité lucrative est plus importante que celles des femmes qui accompagnent ou suivent leurs époux.

Dès les années 1970, une deuxième vague de migration de travail depuis le Portugal, la Turquie, et des pays des Balkans se déplace vers la Suisse. Cependant, sous la pression des milieux xénophobes, et pour lutter contre la “surchauffe économique”, les autorités fédérales prennent des mesures visant à limiter l’augmentation du nombre d’immigrant-e-s et instaurent notamment en 1974 le plafonnement global de la population de nationalité étrangère, encore en vigueur aujourd’hui. A cela s’ajoute depuis le début des années 1990 une diminution drastique du nombre de permis saisonniers. Parallèlement, des dispositions sont prises qui visent à stabiliser la population de nationalité étrangère en Suisse. En 1970, moins d’un quart des personnes actives de nationalité étrangère étaient détentrices d’un permis de résidence permanente et les trois quarts étaient titulaires de permis de travail temporaire. Par la suite, les mariages avec un Suisse ou une Suissesse, les mesures de regroupement familial et la conversion des permis temporaires en permis d’établissement ont entraîné un renversement de ces proportions. En 1997, sur l’ensemble de la population résidente étrangère, les deux tiers des personnes possèdent un permis C et presque un quart un permis B<sup>20</sup>. A partir du début des années 90, les pays qui constituent les bassins traditionnels de recrutement de la main-d’œuvre présentent des soldes migratoires négatifs, alors que ceux des pays d’Europe centrale et de régions plus éloignées comme l’Asie ou l’Amérique latine progressent. Toutefois, les ressortissant-e-s de l’Union européenne restent très largement majoritaires parmi la population étrangère résidente. Depuis 1994, les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à migrer en Suisse. Cette augmentation de la migration féminine liée au regroupement familial se traduit par une féminisation de la population de nationalité étrangère résidente permanente, même si les hommes restent plus nombreux. Si dans l’ensemble on comptait parmi les étrangers et étrangères 139 hommes pour 100 femmes en 1990. Ce rapport n’est plus que de 115 hommes pour 100 femmes en 2002 (il est de 92 hommes pour 100 femmes pour les Suisses). Ce rapport varie cependant en fonction de l’origine. Les populations italiennes, portugaises et africaines restent à dominante masculine, même si la proportion de femme a augmenté, alors que les communautés américaines et est-européennes sont devenues à dominante féminines<sup>21</sup>. A titre d’exemple, en 1986, on comptait 37% de femmes parmi la population polonaise résidant en Suisse, en 1996, cette proportion avait déjà passé à 46% et en 2001, elle est de 56 %<sup>22</sup>. En outre, les femmes représentent en 2001, 64% de la population latino-américaine résidant en Suisse<sup>23</sup>.

En 2001, on compte 718'668 femmes de nationalité étrangère parmi la population résidente en Suisse. Elles représentent 46,16% de la population résidente étrangère, 19,18% de la population résidente féminine, et presque 10% de l’ensemble de la population résidente<sup>24</sup>. Une très grande majorité d’entre elles a la nationalité d’un pays de l’Europe (85,3%), 52,57%

<sup>20</sup> Isabelle CHAUDET, Caroline REGAMEY, Beatriz ROSENDE HAVER, Jean-Pierre TABIN, *Migrations et travail social. Une étude des problèmes sociaux des personnes de nationalité étrangère en Suisse*, Lausanne : Réalités sociales, 2000, pp. 43-44.

<sup>21</sup> Werner HAUG, Martin SCHULER, Philippe WANNER, *La dynamique spatiale et structurelle de la population de la Suisse de 1990 à 2000*, Neuchâtel, Office fédérale de la statistique, 2002, p. 36.

<sup>22</sup> Simone PRODOLLIET, “Les femmes migrent plus que les hommes” – Conditions de vie des femmes dans un contexte migratoire”, *Questions au féminin*, publié par la Commission fédérale pour les questions féminines, 2.1999, p. 33 et Marcel HEINIGER, Enrico MORESI, Katrin LABEAU *La population étrangère en Suisse*, Edition 2002, Neuchâtel, OFS, 2002, p. 79.

<sup>23</sup> Marcel HEINIGER, Enrico MORESI, Katrin LABEAU, op. cit., p. 81.

<sup>24</sup> Etat au 31 décembre. Marcel HEINIGER, Enrico MORESI, Katrin LABEAU *La population étrangère en Suisse*, Edition 2002, Neuchâtel, OFS, 2002, p. 66.

d'un pays membre de l'UE ou de AELE<sup>25</sup> et 32,72% d'un pays d'Europe non membre de l'UE/AELE en 2001. 6,64% ont la nationalité d'un Etat d'Asie, 4,45% d'un pays d'Amérique dont les deux tiers d'Amérique latine, 3,34% ont la nationalité d'un pays d'Afrique et 0,2% d'un pays d'Océanie<sup>26</sup>.

**Tableau 1: Nombre d'hommes pour 100 femmes<sup>27</sup>**

Nationalité	Nombre d'hommes pour 100 femmes	
	1990	2000
<b>Total</b>	<b>97.3</b>	<b>95.8</b>
<b>Suisse (total)</b>	<b>90.0</b>	<b>91.6</b>
<b>Etrangers (total)</b>	<b>139.2</b>	<b>114.8</b>
Allemagne	124.4	116.9
Autriche	139.9	122.1
France	117.9	109.4
Italie	138.1	135.1
Espagne	131.6	121.3
Portugal	138.8	113.7
Ancienne Yougoslavie	153.8	110.1
Turquie	146.2	114.1
Autres pays européens	115.1	96.7
Afrique	219.5	128.0
Amérique	112.8	69.5
Asie	193.9	109.5
Océanie	137.0	117.9

© Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2002.

Source : Recensements fédéraux de la population, OFS (résultats provisoires 2000).

### 1.3 LA MIGRATION FEMININE EN SUISSE EN VUE D'EXERCER UNE ACTIVITE LUCRATIVE

Il n'existe pas de données quantitatives publiées qui tiennent compte à la fois du motif de la migration et de la variable " sexe ", qui nous permettent de chiffrer le nombre de femmes venues en Suisse en vue d'exercer une activité lucrative. Néanmoins, une statistique produite récemment par l'Office fédéral des étrangers (OFE) à partir du Registre central des étrangers (RCE) offre quelques chiffres en la matière, dans la mesure où elle comprend une rubrique concernant les entrées en vue d'exercer une activité lucrative contingentée. Ce document reste toutefois limité pour appréhender le phénomène dans sa globalité.

Le tableau *Entrées en Suisse de la population résidente permanente étrangère, par canton de résidence, motif d'immigration, autorisation UE/AELE ou LSEE/OLE et sexe*, janvier 2002 – décembre 2002, nous a été transmis sous forme électronique par un collaborateur de l'OFE qui nous a précisé que cette statistique n'existe que depuis 2002. Nous avons donc dû renoncer à faire des comparaisons avec des années antérieures comme nous l'aurions souhaité. Dans la mesure où l'information repose sur les données transmises par les polices des étrangers, par les services de contrôle des habitants, par les offices de l'état civil ou du travail des cantons ou des communes, ainsi que par divers organes fédéraux, la qualité des données du RCE varie et surtout n'y figurent que les personnes s'étant annoncées ou ayant

<sup>25</sup> Pays membres de l'UE et de l'AELE en 2001 soit: Belgique, Danemark, Allemagne, Finlande, France, Grèce, Royaume-Uni, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal Suède, Espagne, Islande, Liechtenstein, Norvège.

<sup>26</sup> Marcel HEINIGER, Enrico MORESI, Katrin LABEAU, op. cit., pp. 79-81.

<sup>27</sup> Werner HAUG, Martin SCHULER, Philippe WANNER, op. cit., p. 36.

eu affaire à l'une ou l'autre de ces administrations<sup>28</sup>. Les données que nous présentons ici ne tiennent donc pas compte de l'ensemble des migrant-e-s entré-e-s en Suisse en 2002 et notamment des personnes en situation irrégulière. Par ailleurs, cette statistique concerne la population résidante permanente étrangère, ce qui signifie que les entrées de personnes titulaires d'un permis de courte durée de moins de douze mois n'y figurent pas<sup>29</sup>. Enfin, il faut tenir compte que ce sont les entrées qui sont prises en compte. Ainsi une personne sera enregistrée autant de fois qu'elle s'annonce parmi les arrivant-e-s. Malgré toutes ces limites, cette statistique est intéressante pour notre étude pour deux aspects. D'une part, elle indique le nombre de personnes entrées pour la première fois en Suisse en vue d'exercer une activité lucrative en tenant compte de la variable " sexe ". Par ailleurs, elle donne des indications sur l'ampleur des différents motifs d'entrées enregistrés. Comme nous le verrons ceux-ci traduisent les hiérarchies entre les sexes et selon par la politique migratoire de la Suisse.

En 2002, il y a eu 101'876 entrées en Suisse de personnes appartenant à la population résidante permanente étrangère<sup>30</sup>. Environ la moitié concerne des ressortissant-e-s de l'UE et de l'AELE et l'autre moitié des personnes en provenance d'autres Etats, dont le statut est réglé par la LSEE et l'OLE. 50'337 entrées sont des femmes, dont 54,68% ont une autorisation selon la LSEE/OLE et 45,32% une autorisation UE/AELE. Pour les 51'539 hommes, le rapport entre les autorisations LSEE/OLE (45,34%) et UE/AELE (54,66%) est inversé. 25'074 personnes sont entrées en tant qu'étrangers/ères avec une activité contingentée<sup>31</sup>. Elles représentent 24,61% de toutes les entrées.

Les différents motifs ne se répartissent pas selon les mêmes proportions qu'il s'agisse d'autorisations UE/AELE ou de la LSEE/AELE. La distribution est également différente entre les femmes et les hommes. Par exemple, l'activité contingentée représente la moitié des autorisations UE/AELE attribuées aux hommes et le regroupement familial n'en représente que 20%. A l'inverse, l'activité contingentée ne représente que 4% des autorisations selon la LSEE/OLE délivrées aux femmes, alors que le regroupement familial en représente 62%. Le motif d'entrée en Suisse enregistré par le RCE traduit la discrimination entre ressortissant-es de l'UE et de l'AELE et les personnes en provenance d'autres Etats instaurée dès 1991 par la politique dite " des trois cercles " et modifiée en système binaire depuis 1998, un modèle que reprend la LEtr. Le système binaire prévoit l'octroi d'une autorisation de travail initiale de

<sup>28</sup> Selon les statisticien-ne-s de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le RCE, dans la mesure où il est utilisé en premier lieu à des fins administratives ou policières, ne satisfait qu'accessoirement à des besoins statistiques. Marcel HEINIGER, Enrico MORESI, Katrin LABEAU, op. cit., p. 54.

<sup>29</sup> Selon la définition de l'OFS, "sont assimilés à la population résidante permanente outre les Suisses habitant en Suisse, tous les étrangers établis en Suisse pendant l'année civile qui détiennent une autorisation de séjour officielle d'au moins 12 mois, délivrée par la police des étrangers, par les autorités en charge de l'asile ou par le Département fédéral des affaires étrangères. Concrètement, la population résidante recense les catégories d'étrangers suivants: personnes établies et titulaires d'un permis de séjour (y compris les réfugiés reconnus), titulaires d'un permis de courte durée de douze mois au minimum, diplomates et fonctionnaires internationaux.", Marcel HEINIGER, Enrico MORESI, Katrin LABEAU op. cit., p. 51.

<sup>30</sup> Toutes les données qui suivent sont tirées de: Office fédéral des étrangers, Registre central des étrangers (RCE), Service de la statistique, *Entrées en Suisse de la population résidante permanente étrangère, par canton de résidence, motif d'immigration, autorisation UE/AELE ou LSEE/OLE et sexe*, janvier 2002 – décembre 2002, 16.01.2003. Base de données électronique. Le tableau en question ainsi que ceux pour les cantons de Genève Neuchâtel et Valais figurent en annexe. Voir Annexe 3. Les graphiques 1 et 2 ont été élaborés à partir du même tableau. Pour des graphiques sur les autres cantons voir également les annexes 1 et 2.

<sup>31</sup> Comprend le contingent CE/AELE, le contingent cantonal et le contingent fédéral, les stagiaires et les saisonnier/ières. Pour le détail des différentes catégories, voir les tableaux de l'annexe 3. Nous ne tenons pas compte ici de la rubrique étrangers/ères avec activité lucrative non contingentée. Les personnes concernées n'entrant pas dans notre propos (voir les catégories concernées dans les tableaux).

séjour aux personnes exerçant une activité lucrative seulement s'il s'agit de ressortissant-e-s de l'UE et de l'AELE. Pour les personnes en provenances d'autres Etats, des autorisations initiales ne peuvent être accordées que de façon exceptionnelle lorsqu'il s'agit de personnes hautement qualifiées. Cette politique s'articule avec une inégalité entre les sexes dans le nombre d'autorisations de travail contingentées octroyées. Celles-ci sont attribuées d'abord aux hommes de l'UE/AELE (56% d'entre elles), ensuite aux femmes de l'UE/AELE (28% d'entre elles) puis aux hommes dont le statut est défini par la LSEE/OLE (11% d'entre elles) et finalement seules 5 % des autorisations de travail contingentées concernent des femmes dont le statut est défini par la LSEE/OLE<sup>32</sup>.

Les migrantes ayant obtenu une autorisation de séjour liée à une activité de travail contingentée sont donc moins nombreuses que les hommes. En 2002, elles représentent un tiers des entrées enregistrées des étrangers/ères avec activité lucrative contingentée. Ce sont surtout des femmes en provenance de l'UE et de l'AELE.

Le très faible nombre d'entrées liées à une activité de travail contingentée des femmes en provenance d'autres Etats s'explique par une double discrimination (sexe et statut). Comme l'explique Martina Caroni, lorsque le pays d'immigration fait dépendre l'accueil de la qualification professionnelle, les femmes ont nettement moins de chances que les hommes d'être acceptées dans la mesure où dans la plupart des pays, des obstacles – qu'ils soient concrets ou de l'ordre des représentations – empêchent encore les femmes d'accéder au même niveau de qualification en général que les hommes. Pour les femmes “ du deuxième cercle ”, il est actuellement pratiquement impossible d'obtenir une autorisation liée à l'exercice d'une activité lucrative, sauf celle de “ danseuses et artistes de cabaret ”<sup>33</sup>.

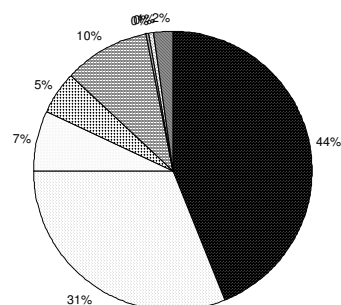
---

<sup>32</sup> Notons qu'il y a des disparités cantonales importantes. Par exemple, pour le Valais, on note que les femmes et les hommes dont le statut est réglé par la LSEE/OLE sont fortement discriminé-e-s puisque les autorisations LSEE/OLE hommes et femmes confondu-e-s ne représentent que 5 % des autorisations contingentées, 95 % étant des autorisations UE/AELE. Pour les différences entre les cantons, voir Annexe 1.

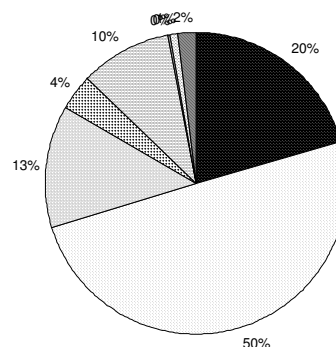
<sup>33</sup> Martina Caroni, “Problèmes juridiques liés au séjour des femmes migrantes en Suisse”, *Questions au féminin*, publié par la Commission fédérale pour les questions féminines, 2.1999, p. 40. Ces autorisations ne sont pas enregistrées dans le RCE.

### Graphiques 1: Entrées en Suisse de la population résidente permanente étrangère en 2002 : motifs d'immigration

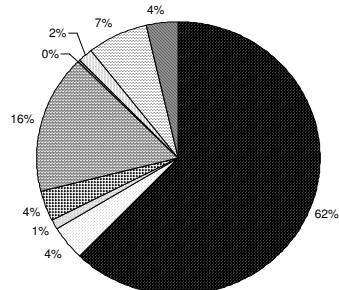
Autorisation UE/AELE: femmes



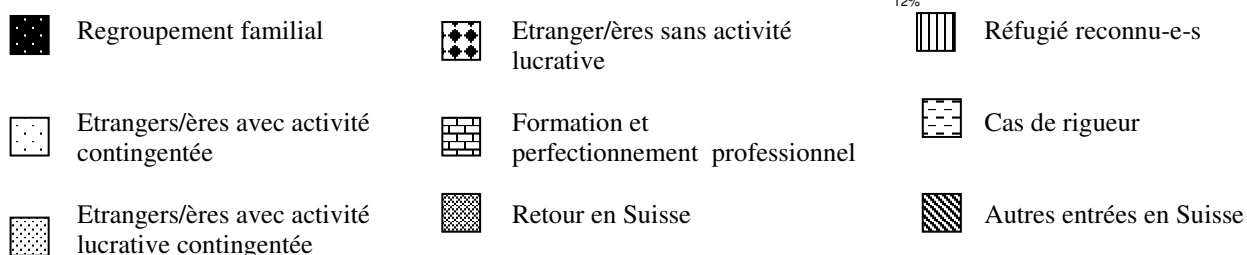
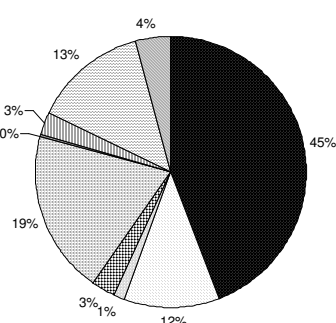
Autorisation UE/AELE: hommes



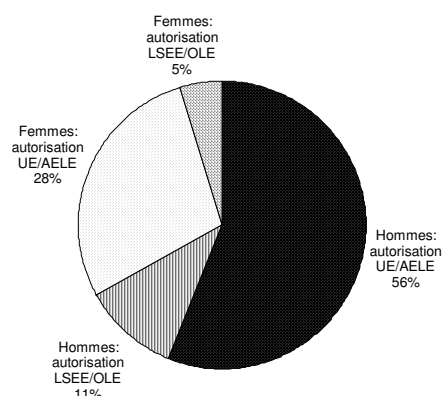
Autorisation LSEE/OLE: femmes



Autorisation LSEE/OLE: hommes



### Graphiques 2: Entrées en Suisse de la population résidente permanente étrangère en 2002 : étrangers-étrangères avec une activité lucrative contingentée



Par ailleurs, les personnes qui travaillent dans des structures d'aide aux migrant-e-s que nous avons rencontrées et des études parues récemment mettent en évidence que les femmes sont nombreuses parmi les personnes en situation irrégulière. Pour Genève, par exemple, un rapport de recherche sur la répression du travail clandestin conclut à partir d'un échantillon de travailleurs

travailleuses clandestin-e-s sanctionné-e-s par une interdiction d'entrée à Genève que “ le profil type d'un-e employé-e sans autorisation de séjour à Genève entre 1999 et 2001 est celui d'une femme de 30 ans, célibataire, d'origine latino-américaine, ayant au minimum accompli l'école obligatoire dans son pays d'origine et travaillant en Suisse dans le secteur de l'économie domestique<sup>34</sup>”. Nous n'avons pas d'information sur les cantons de Neuchâtel et du Valais, mais toutefois, ce qui est avancé dans le rapport genevois entre en écho avec la situation d'une autre ville de Suisse romande. Un rapport sur les migrant-e-s sans permis de séjour à Lausanne rédigé à la demande de la Municipalité met en évidence que l'une des caractéristiques marquantes du groupe de personnes en situation irrégulière le plus important et constitué de latino-américain-e-s est la proportion élevée de femmes qui le compose. Celles-ci sont très souvent les premières à migrer pour être rejointes par la suite par le reste de la famille. Par ailleurs, beaucoup d'entre elles sont des mères divorcées ou célibataires qui assument seules la charge de leurs enfants<sup>35</sup>. Comme nous le verrons, plusieurs des femmes que nous avons interviewées sont arrivées en Suisse et ont vécu une période sans autorisation de séjour.

Dans le contexte de la “ mondialisation ”, les flux migratoires se sont transformés. Comme nous l'avons relevé dans le sous-chapitre précédent, l'origine géographique des personnes qui migrent vers la Suisse se diversifie, alors que beaucoup de ressortissant-e-s des pays d'immigration traditionnels rentrent dans leur pays devenus eux-mêmes pays d'immigration. La deuxième caractéristique de ces nouveaux flux migratoires est sa féminisation. Comme on l'a vu à partir des statistiques, elle est en grande partie liée au regroupement familial. Mais, la forte présence de femmes parmi les migrant-e-s en situation irrégulière montre que l'explication est insuffisante. Pour comprendre l'augmentation de la migration féminine vers la Suisse (et l'UE) et affiner la perception des motifs, il faut mettre le phénomène dans une perspective plus large. Sans entrer dans une analyse en termes de *pull* et *push factors*, mentionnons que différent-e-s auteurs et autrices considèrent que “ Les immigrés viennent dans les nations les plus riches moins parce qu'ils le souhaitent que parce qu'on y a besoin d'eux.<sup>36</sup> ”. Face à ce besoin, les politiques migratoires restrictives n'ont pas pour effet de freiner la migration, mais contraignent les personnes qui ne correspondent pas directement aux critères de sélection à la clandestinité ou à opter pour un autre mode d'entrée, par exemple, le regroupement familial.

En ce qui concerne la migration féminine, on constate un rapport étroit entre l'augmentation du nombre de femmes qui migrent vers la Suisse et de profondes mutations sociales survenues en Suisse dans les deux dernières décennies. Cette période est marquée par une augmentation de la présence des femmes sur le marché du travail. Parallèlement, la crise économique alliée aux coupes dans les budgets de l'Etat menace différentes prestations sociales comme la prise en charge des enfants en âge préscolaire, des personnes âgées ou des malades. Une partie de ces tâches qui dans le passé étaient gratuitement accomplies par les femmes sont transférées peu à peu des collectivités publiques vers les familles. Signalons encore que le nombre de familles monoparentales a beaucoup augmenté. Ces changements ont imposé de nouveaux besoins dans le cadre du foyer, principalement pour la garde d'enfants et les travaux ménagers. Mais, l'offre de personnel de maison sur le marché local est insuffisante et trop coûteuse<sup>37</sup>. Dès lors une demande s'est développée pour remplacer les employées portugaises et espagnoles. Ce sont des femmes originaires de pays qui ne font pas partie de l'UE et de l'AELE, sans statut légal ou avec un statut extrêmement précaire et qui acceptent de travailler pour un salaire beaucoup plus faible qui répondent à cette demande. Par ailleurs, les emplois dans lesquels ces mêmes tâches assignées traditionnellement aux femmes (aides-soignantes, nettoyeuses, par exemple) sont occupés majoritairement par des femmes de nationalité étrangère.

<sup>34</sup> Milena CHIMIENTI, Denise EFIONAYI-MÄDER, avec la collaboration de Romaine FARQUET, *La répression du travail clandestin à Genève. Application des sanctions et conséquences pour les personnes concernées*, Neuchâtel, FSM, 2003, p. 33.

<sup>35</sup> Marcello VALLI, *Les migrants sans permis de séjour à Lausanne. Rapport rédigé à la demande de la Municipalité de Lausanne, Lausanne, mars 2003.* (document électronique) p.20.

<sup>36</sup> Alejandro PORTES, “La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales ”, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129, 1999, cité in idem., p. 6.

<sup>37</sup> VALLI, op. cit., p.17.



Ainsi l'évolution sociale et économique de ces vingt dernières années n'a pas conduit à une redéfinition des rapports de genre et à un partage des tâches plus équitable entre les hommes et les femmes, mais à un renvoi de la prise en charge des activités de reproduction de l'ensemble des femmes vers les femmes migrantes. Et c'est dans cette catégorie que l'on trouve une grande partie des femmes venues en Suisse durant les vingt dernières années en vue d'exercer une activité lucrative, quel que soit leur mode d'entrée.

#### 1.4 QUELQUES CARACTERISTIQUES DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE LA POPULATION FEMININE DE NATIONALITE ETRANGERE EN SUISSE

Même si les notions d'étrangères et de migrantes ne recoupent pas les mêmes réalités, il nous paraît utile de poursuivre sur les caractéristiques principales concernant l'activité professionnelle des femmes de nationalité étrangère. En effet, le marché du travail suisse dans lequel les migrantes doivent s'insérer est structuré en fonction d'une ségrégation entre les sexes et selon la nationalité, dont il faut tenir compte pour comprendre les difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées. Dans cette partie, nous essayons de donner également des chiffres du début des années 1990, plus proche du contexte dans lequel une partie des femmes que nous avons interviewées se sont trouvées à leur arrivée. Faute de données facilement accessibles, nous avons renoncé à remonter plus en amont dans le temps.

Dans les 1990, plusieurs auteur-e-s relèvent un taux d'activité beaucoup plus élevé chez les étrangères que chez les Suissesses<sup>38</sup>. Si en 2003, les étrangères travaillent toujours d'avantage à l'extérieur du foyer que les Suissesses, l'écart se réduit cependant. Cela est surtout dû à la présence de plus en plus importante des femmes suisses sur le marché du travail dont nous avons déjà parlé qui sont les seules dont le taux d'activité a augmenté au cours de la dernière décennie.

**Tableau 2: Taux d'actifs-actives occupé-e-s en 1991, 1995, 2000 et 2003 en pourcent<sup>39</sup>**

	1991	1995	2000	2003
Femmes				
Etrangères B/C	68.3	62.0	58.0	58.4
Suisses	53.3	52.1	55.4	56.4
Hommes				
Etranger B/C	87.0	83.1	80.0	76.1
Suisses	78.2	75.1	74.9	73.1

Source: Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Hier comme aujourd'hui, la part des femmes travaillant à temps partiel est beaucoup plus faible chez les étrangères que chez les Suissesses. On peut noter qu'elles sont également nombreuses à poursuivre une activité à plein temps, alors qu'elles ont des enfants<sup>40</sup>.

Malgré ces différences, les caractéristiques de l'activité professionnelle des femmes de nationalité étrangère sont plus proches sur différents aspects de celles de l'activité des Suissesses que de celles de l'activité des hommes étrangers, notamment en ce qui concerne le secteur économique. Quelle que soit leur origine, la plupart des femmes travaillent dans le secteur tertiaire (quatre femmes sur cinq environ en 2001), alors qu'il n'y a qu'un homme étranger sur deux occupé dans

<sup>38</sup> FIBBI, op., cit., p. 38; PRODOLLIET, op. cit. p.34.

<sup>39</sup> Les données du tableau ci-dessous ont été extraites du tableau *taux d'activité, taux d'actifs occupés et taux de sans-emploi, 1991-2003, en pourcent*, Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la population active (ESPA). Sur internet, domaine 3 " Travail et rémunération ": [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch)

<sup>40</sup> Marcel HEINIGER, Enrico MORESI, Katrin LABEAU op. cit., p.34. Fibbi, Bolzman, Vial relèvent également un taux d'occupation élevé parmi les Italiennes et Espagnoles arrivées en Suisse dans les années 1950-1960, même lorsqu'elles ont plusieurs enfants. Rosita FIBBI, Claudio BOLZMAN, Marie VIAL, "Italiennes et Espagnoles en Suisse à l'approche de l'âge de la retraite", op. cit...,p.73.

ce secteur<sup>41</sup> Toutefois, mentionnons que selon le pays d'origine, il y a des différences importantes. Les femmes originaires du sud de l'UE (Italie, Grèce, Espagne et Portugal) sont plus nombreuses à travailler dans le secteur secondaire (21,9%) que les femmes originaires des pays de l'Europe de l'ouest et du nord (15%)<sup>42</sup>. En ce qui concerne la situation dans la profession, quelle que soit leur origine, la majorité des femmes sont des salariées sans fonction dirigeante. En 1994, 72,7% des étrangères étaient des salariées sans fonction de chef. 59,6% des Suissesses, 54,5% des étrangers et 38,9% des Suisses étaient dans cette situation<sup>43</sup>. Les hommes sont plus représentés au sommet de la hiérarchie professionnelle que les femmes quelle que soit l'origine: En 2001, 45% des hommes de l'Europe du nord et de l'ouest actifs occupent une fonction dirigeante, contre seulement 33,9% des Européennes du nord et de l'ouest. Parmi les Européens du sud de l'Europe, la proportion est une fois plus élevée chez les hommes (28,5%) que chez les femmes (12,6%). Chez les Suisses, 38,1 % des hommes actifs occupés contre 21,8% des femmes exercent une fonction dirigeante<sup>44</sup>.

De manière générale, les femmes de nationalité étrangère se trouvent au plus bas de la hiérarchie cumulant les aspects négatifs du genre et de la nationalité<sup>45</sup>. Elle travaillent dans les domaines typiquement féminins, comme le social et la santé, les industries de transformation, dans les ménages privés et l'hôtellerie, des branches faiblement rémunérées qui ont tendance à offrir des conditions de travail défavorables. Dès lors, les étrangères sont presque toujours au plus bas niveau par rapport au revenu brut<sup>46</sup>. De plus, étant surreprésentées dans les branches les plus touchées par le chômage, elles présentent le taux de chômage le plus élevé. (4,8% contre 2,5% pour les hommes de nationalité étrangère en 2001). Les Suissesses ont également un taux de chômage plus élevé que les Suisses (1,4% contre 1,0% en 2001)<sup>47</sup>.

On explique souvent le bas statut économique des étrangères par leur niveau de formation soit disant inférieur. Mais, comme le relève Simone Prodollet, il est faux d'avancer une affirmation aussi générale. Le recensement de la population de 1990 montre que le pourcentage d'étrangères en possession d'un diplôme d'enseignement supérieur était deux fois plus grand que celui des Suissesses<sup>48</sup>. Les données de l'ESPA de 2003 montrent aussi des contrastes dans les niveaux de formation des femmes actives occupées. Par ailleurs, celles qui ont des diplômes ont beaucoup de difficultés pour les faire reconnaître en Suisse. Et comme le dit Simone Prodollet, " ce sont surtout des discriminations structurelles complexes qui contraignent les étrangères à occuper en grande partie des emplois non qualifiés, indépendamment du fait qu'elles soient bien formées ou non " <sup>49</sup>

C'est avec ce bref examen de la situation économique des étrangères en Suisse que nous concluons ce premier chapitre. A travers ces données quantitatives, nous avons vu comment le statut articulé aux rapports sociaux de sexe assigne les migrantes et les femmes étrangères à une place particulière, subalterne. Pour reprendre l'expression de Simone Prodollet, elles sont les plus mal loties *derrière* les Suissesses et *derrière* les étrangers qu'il s'agisse de la formation, du revenu, de la structure de l'emploi ou de l'accès au travail<sup>50</sup>.

<sup>41</sup> Marcel HEINIGER, Enrico MORESI, Katrin LABEAU op. cit., p. 34.

<sup>42</sup> *ibidem*. L'OFS place dans l'Europe du nord et de l'ouest les pays suivants: Allemagne, Autriche, France, Bénéluxm Danemark, Grande-Bretagne, Irlande, Suède, Finlande.

<sup>43</sup> Werner HAUG, La Suisse: Terre d'immigration, société multiculturelle. Eléments pour une politique de migration, Bernel, Office fédéral de la statistique, 1995, p. 42.

<sup>44</sup> Marcel HEINIGER, Enrico MORESI, Katrin LABEAU op. cit., p. 32.

<sup>45</sup> Simone PRODOLLET, op. cit., p. 34.

<sup>46</sup> *Ibidem.*, p. 34-35.

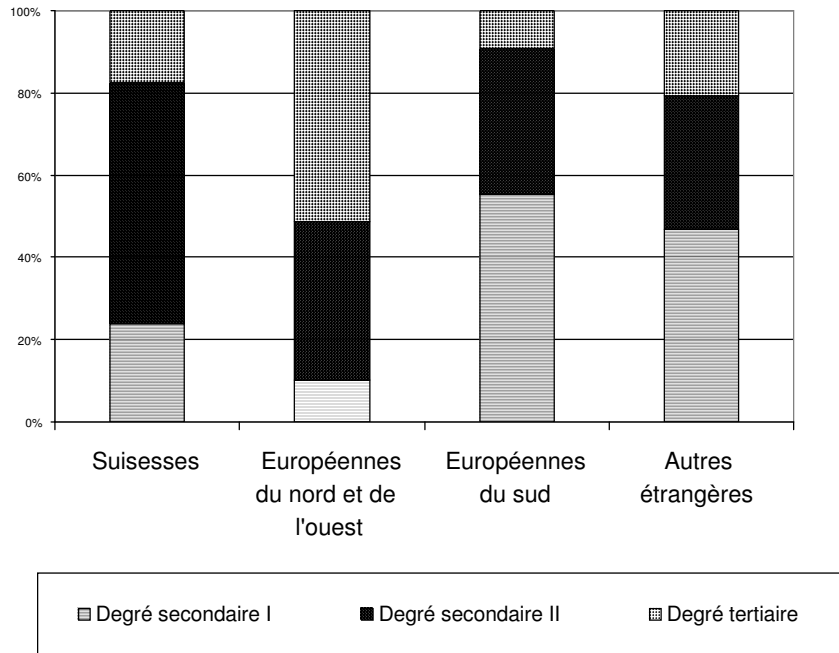
<sup>47</sup> Marcel HEINIGER, Enrico MORESI, Katrin LABEAU op. cit., p. 36.

<sup>48</sup> Simone Prodollet, op. cit., p. 35.

<sup>49</sup> *Ibidem*.

<sup>50</sup> *Ibidem*.

**Graphique 3: Femmes actives occupées selon le niveau de formation et l'origine en %, ESPA 2003<sup>51</sup>**



<sup>51</sup> Ce graphique a été construit à partir des données de l'ESPA 2003, Tableau T7.3.2 *Plein temps et temps partiel. Situation dans la profession, secteur économique et degré de formation, selon la nationalité et le permis en milliers: Femmes*, Office fédéral de la Statistique, Enquête suisse sur la population active (ESPA). Sur internet, domaine 3 « Travail et rémunération »: [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch)

## CHAPITRE 2

---

### MÉTHODOLOGIE

Notre étude repose sur l'interview de 19 femmes. Nous avons mené 14 entretiens individuels approfondis auprès de femmes venues de manière indépendante en Suisse pour trouver du travail, menés sur la base d'un guide d'entretien semi-structuré. Nous avons également réalisé un entretien de groupe composé de trois migrantes avec le même profil que les précédentes. Enfin nous avons eu des entretiens avec deux femmes dont les caractéristiques ne correspondent pas au profil recherché : l'une est venue dans le cadre du regroupement familial et l'autre dans le cadre de l'asile, bien qu'elle ait mis un terme à sa procédure suite à un mariage qui lui a permis d'obtenir le permis B.

#### 2.1 CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON

Pour entrer en relation avec des femmes migrantes, nous avons fait appel à des personnes clés d'associations de migrant-e-s des trois cantons concernés. Des contacts ont été établis : pour Genève avec Aguarraz, l'Association des Dominicain-e-s, le Bureau de l'intégration, Caritas, le centre de Contact Suisses-Immigrés ; pour Neuchâtel avec l'Association des travailleurs portugais, le Bureau de l'intégration et Caritas. Pour le Valais, nous avons eu davantage de difficultés dues au fait que le réseau associatif est beaucoup moins développé dans ce canton. Nous avons néanmoins eu des contacts avec le Centre Suisses-Immigrés, ainsi que des personnes individuelles engagées en faveur de l'intégration des migrant-e-s. Plusieurs de ces personnes ne savaient pas si les migrantes qu'ils-elles connaissaient étaient venues de façon indépendante ou dans le cadre du regroupement familial. Ce qui a complexifié notre recherche. En effet, dans notre échantillon, nous avons eu deux femmes qui ne correspondaient pas au profil défini : l'une était requérante d'asile, bien qu'elle se soit mariée avant de terminer la procédure de demande d'asile, ce qui lui a permis d'acquérir le permis B et l'autre était venue dans le cadre du regroupement familial. Avant de nous fournir des noms, ces personnes clés ont fait des démarches auprès des migrantes susceptibles d'être intéressées à témoigner afin d'obtenir leur accord. Cette méthode avait l'avantage de nous introduire auprès des femmes par l'intermédiaire de personnes qui leur étaient connues et en qui elles avaient confiance. Nous avons obtenu un plus grand nombre de coordonnées de femmes que nous avions imaginé interviewer. Pour des questions de temps et de ressources, nous n'avons pas pu rencontrer toutes les femmes qui avaient donné leur assentiment. Notre choix s'est porté prioritairement sur des femmes de régions du monde et de nationalités différentes. Nous n'avons malheureusement pas été mises en contact avec des femmes de l'Asie de l'est et nous avons intégré les deux migrantes qui ne correspondaient pas au profil recherché dans l'optique de faire des comparaisons.

Notre échantillon se compose de dix-sept migrantes venues de leur propre initiative en Suisse entre 1980 et 2000 dans le but de trouver un travail. Nous avons mené un entretien individuel avec 14 d'entre elles. A ce nombre s'ajoutent les deux migrantes au profil particulier. Les femmes en possession d'un permis L ne font pas partie de notre échantillon, car nous avons choisi de ne pas aborder le sujet de la prostitution et de la traite d'êtres humains nécessitant à notre avis une étude pour elle seule.

Leur âge varie entre 24 ans et 50 ans et elles vivent dans les cantons de Genève (N=6) Neuchâtel (N=7) ou Valais (N=6). La presque totalité a une activité professionnelle, à l'exception d'une femme qui est à l'assurance invalidité.

## **2.2 CONSTRUCTION DU GUIDE D'ENTRETIEN**

Notre guide est structuré par plusieurs grands thèmes : les raisons qui ont motivé le départ du pays d'origine, le statut légal en Suisse et ses modifications au cours de la trajectoire, les différentes activités professionnelles exercées en Suisse, le logement, la santé, la violence au travail et dans la sphère privée et les discriminations liées à des formes de racisme. Enfin pour chaque thématique, nous avons prévu d'interviewer les femmes sur les obstacles qu'elles ont dû franchir ainsi que les difficultés d'intégration rencontrées (voir annexe 7). Le guide d'entretien a été soumis à des personnes liées au milieu de l'immigration pour évaluer si les questions étaient pertinentes et si la façon de les poser était adéquate. Notre souci était de permettre aux femmes à travers nos questions de s'exprimer le plus librement possible. Nous avons conscience que l'exercice n'était pas aisé pour les femmes de devoir raconter des parties de leur trajectoire à une inconnue. Enfin, nous avons testé le guide auprès de trois femmes migrantes afin de vérifier si les questions permettaient d'obtenir des informations sur les dimensions que nous avons projetées d'analyser.

## **2.3 DÉROULEMENT DES ENTRETIENS**

Dans un premier temps, nous avons pris contact par téléphone avec les femmes. Nous leur avons expliqué les buts de notre étude et nous leur avons garanti l'anonymat, nous avons précisé comment les entretiens allaient se dérouler, combien de temps ils dureraient enfin nous avons fixé une date pour l'interview. Ce premier contact avait pour but de mettre en confiance les personnes et de leur éviter le jour de l'entretien de découvrir et de faire connaissance avec la personne qui mènerait l'entretien.

Les entretiens se sont déroulés en français et ont été enregistrés. Ils ont eu lieu le plus souvent au domicile des femmes. Dans certains cas, ils se sont déroulés dans nos bureaux au deuxième Observatoire ou encore dans d'autres lieux (locaux d'associations qui nous ont mis en contact avec des femmes, travail). Ils ont duré en moyenne 1 heure, les plus courts 45 minutes et les plus longs 1h 30. Ils ont été retranscrits sur quelques 500 pages de texte.

D'une manière générale, les femmes ont dévoilé avec beaucoup de sincérité leur parcours de vie et un lien de confiance a pu s'établir entre la femme interviewée et la chercheuse qui menait l'entretien.

## **2.4 ANALYSE DES TÉMOIGNAGES**

La parole des femmes est constitutive de l'analyse. Pour cela, nous avons restitué les témoignages de neuf femmes. Il s'agit de quatre femmes de Genève, deux de Neuchâtel et trois du Valais qui par leur récit posent clairement les questions du permis, du travail, du logement, de la santé, de la violence et des discriminations.

Nous aurions souhaité présenter davantage de parcours, mais le temps imparti était trop court. Nous avons sélectionné les témoignages qui abordaient de façon exemplaire les thématiques de l'étude et nous avons fait attention qu'ils représentent différentes régions de la migration en Suisse : Europe du Sud, Europe de l'Est, Afrique du Nord, Afrique, Amérique latine et l'Asie de l'Ouest.

Notre travail a consisté à structurer les récits de façon chronologique en mettant en évidence les grands thèmes soulevés lors des entretiens : l'arrivée, le statut juridique, le travail, la santé, le logement, et les discriminations liées à la xénophobie. Nous avons fait un travail de réécriture pour recomposer le récit sous forme de trajectoire dans le but de rendre visible les liens entre les événements. Par exemple, l'obtention d'un permis ne donne pas uniquement l'accès au travail, mais également à un ensemble de droits (soins, formation, aide sociale, etc.) qui vont fondamentalement changer la situation de la personne.

L'écriture de ces trajectoires de leur recomposition à leur restitution constitue déjà une analyse. En effet, nous avons sélectionné les éléments qui nous semblaient pertinents pour chaque portrait et conservé de larges extraits afin d'être au plus près de la parole des femmes, même si parfois les souvenirs étaient imprécis. Nous avons davantage tenté de relever les aspects sociologiques plutôt que les aspects individuels.

Pour retrouver la temporalité du parcours et également pour alléger la longueur du récit, nous avons ajouté des commentaires entre les extraits. Et par souci de faciliter la lecture, nous avons éliminé du récit initial les répétitions, les tiques de langage qui risquaient de brouiller le sens. Comme le français n'est pas la langue maternelle des femmes, nous avons parfois corrigé les erreurs de syntaxe et de concordance des temps. Dans la mesure où les phrases avaient un sens, nous avons toujours conservé le vocabulaire des personnes.

La restitution des témoignages a nécessité différentes étapes, il a fallu :

- ◇ Sélectionner les parcours qui illustraient toutes ou en partie les thématiques de la recherche ;
- ◇ Sélectionner pour chaque témoignage des extraits d'entretien afin d'illustrer les parcours mis en évidence ;
- ◇ Rédiger neuf parcours de femmes sous forme de trajectoires de vie.

A partir de ces trajectoires, nous avons fait une synthèse dans le but de cerner les facteurs d'intégration ou de non intégration ainsi que de déconstruire les stéréotypes sur les femmes migrantes. Cette synthèse nous a permis ensuite de proposer un tableau de recommandations.

## CHAPITRE 3

---

### LES PARCOURS DE VIE

#### INGENIEURE, FEMME DE MENAGE ET EDUCATRICE

**Eva** a 49 ans et est originaire d'un pays de l'Europe de l'est. Elle est mère de deux enfants de 14 et 16 ans et est séparée depuis peu. Elle a actuellement un permis C et achève une formation en cours d'emploi dans le domaine social.

#### PREMIERES IMPRESSIONS DE LA SUISSE

C'est en 1981 qu'Eva vient pour la première fois en Suisse. Elle est alors âgée de 26 ans et est étudiante. Il s'agit pour elle de gagner un peu d'argent pendant les vacances d'été. Elle est accompagnée de son compagnon. C'est le réseau de connaissances de sa famille – des amis d'une cousine installés en Suisse depuis plusieurs années – qui leur trouvent un travail saisonnier dans l'agriculture. Il s'agit d'une activité de courte durée, mais Eva est satisfaite, en raison des différences de niveaux de vie entre la Suisse et son pays, *“ à cette époque, travailler même deux semaines, c'était énorme ”*. La récolte terminée, elle retourne seule dans son pays pour achever sa formation. Son ami qui est diplômé décide de rester en Suisse et trouve un emploi. Lorsqu'il se sépare, le couple ne semble pas avoir de projet précis quant à la durée de sa séparation et au lieu où il pense par la suite s'installer. Peu de temps après le retour d'Eva dans son pays d'origine, la situation politique se dégrade. C'est donc pour des raisons à la fois économiques et politiques que deux ans plus tard, ayant obtenu un diplôme et travaillé une année comme ingénieure, Eva décide de revenir en Suisse. Elle s'installe chez son compagnon qui a un permis de saisonnier A.

Aujourd'hui, elle a encore une impression très forte de ses premiers pas en Suisse :

*“ En tout cas la première impression était très forte. Je me suis retrouvée, un jour d'été, il faisait magnifique, le ciel était bleu. Il me semblait que j'avais jamais vu le ciel bleu comme ça et c'était très impressionnant. A cette époque, dans mon pays, tout était gris, noir, même les habits. Je voyais une différence dans toutes les choses. Pour moi, ici tout était en couleurs et là-bas, tout était gris, noir. (...) Je dis pas que je savais pas que c'était plus ou moins comme ça, mais je pense que la réalité était plus forte que ce que je savais avant. (...) Je pensais pas qu'il y avait une telle différence entre les pays. Pour moi, c'était impressionnant. Par exemple, entrer dans les magasins, la première fois, je suis partie tout de suite en courant parce que je ne supportais pas de rester dans le magasin. Je sais pas, j'étais comme envahie par les emballages. (...) Il y avait trop de différences. Ça ne me semblait pas possible que les gens puissent vivre comme ça et comme ça. Autant de différences, c'était choquant. C'était un petit peu comme si c'était pas vrai. ”*

#### SANS AUTORISATION DE SEJOUR EN SUISSE

Pendant quatre ans, elle vit sans autorisation de séjour en Suisse, un statut qui a des incidences sur d'autres aspects de sa vie.

Malgré ses diplômes, les choix professionnels d'Eva sont extrêmement réduits par son absence de statut légal : récoltes de fruits, là où elle avait déjà travaillé lorsqu'elle est arrivée; sinon, des ménages *“ juste chez les gens où on avait confiance, mais c'était très peu, très peu ”*. Faute de pouvoir avoir une activité rémunérée régulière, Eva est financièrement dépendante de son compagnon et le couple peine à joindre les deux bouts.

Par ailleurs, Eva se souvient des problèmes de logement du couple :

*“ Oui, j'habitais chez lui. Personne savait. Les gens ne savaient pas. A cette époque, c'était très difficile de trouver un appartement pour lui. Par exemple, lorsqu'il cherchait, il disait : “ je suis pas seul, je suis avec une copine ”. “ Vous êtes mariés? ” “ Non ”, “ Alors pas d'appartement ”. C'était pas facile de trouver un appartement. Donc, c'était l'appartement de quelqu'un qui connaît quelqu'un, voilà, comme ça. Je pense que maintenant ça a changé. Il n'y a pas cette question. Mais, c'est vrai, à ce moment-là c'était pas facile de trouver un appartement. ”*

*“ Cet appartement où on habitait avant, quand j'étais pas légalement ici, c'était assez primitif. On a fait beaucoup de choses dedans nous-mêmes. On a fait des meubles (...) parce qu'on pensait toujours que la situation n'était pas stable. On pensait : “ Si on doit partir, on va pas acheter des meubles ”. Donc, on a fabriqué nous-mêmes des choses. On a fait la peinture, on a tout fait. Le propriétaire, il avait pas envie d'investir. C'était inacceptable d'habiter comme ça. C'était tout sale, alors on a fait nous-mêmes. (...) C'était petit, mais comme on était deux, ça allait. Il y avait une chambre. Enfin deux chambres. C'était plutôt le bâtiment, il a jamais été rénové. Il y avait des problèmes entre les propriétaires. Quelque chose de ce genre (...). On habitait là justement grâce à ça. C'était l'appartement d'amis du patron de mon mari. Il arrivait pas à trouver autrement parce que justement on lui demandait le permis et lui, il avait pas de permis B. C'était difficile. En plus, comme il disait qu'il était avec sa copine... ”*

*“ Son patron, il savait pas. Il savait pas que j'étais au noir. Ça, c'était... la loi du silence. Maintenant je parle de ça. Je pense que je risque plus rien, mais... Mais c'est vrai, pendant longtemps, personne savait rien. ”*

La situation génère également un certain isolement et Eva connaît des difficultés pour apprendre le français. Rétrospectivement, elle met en avant les liens de causalité entre son statut et ses difficultés pour apprendre la langue :

*“ Oui, le français. Au début comme je vous ai dit, j'étais bloquée. Pendant au moins quatre ans, j'étais bloquée, je faisais tout pour pas apprendre. Mon copain, il était vraiment très fâché contre moi parce que justement je faisais rien pour avancer. Je pensais toujours : “De toute façon je reste pas ici. En plus, on va rentrer dans notre pays, on va pas rester ici”. (...) C'est pas que je ressentais pas le besoin, mais je faisais ça exprès un petit peu, parce que j'étais bouleversée par ma situation. Je faisais ça un petit peu par colère. J'apprends rien, parce que je n'existe pas de toute façon. J'apprends rien. Ça peut être incompréhensible, mais c'est vrai. ”*

### **AVOIR L'IMPRESSION D'EXISTER ENFIN**

C'est lorsque le permis A saisonnier de son compagnon se transforme en permis B et que le regroupement familial est légalement possible pour eux que le couple décide de se marier. Le mariage ne peut cependant pas être conclu en Suisse. Eva passe alors la frontière franco-suisse clandestinement à pied, se marie à l'Ambassade de son pays à Paris, passe quelques semaines chez des ami-e-s dans un autre pays d'Europe et c'est là qu'elle demande à l'Ambassade Suisse l'autorisation de venir rejoindre son mari.

De la légalisation de sa situation, Eva en parle comme d'un retour à “la vie normale” :

*“ C'était un soulagement. Enfin, j'existais ici. (...) Avant, c'était très dur. Oui j'ai dû rester à la maison, je ne pouvais pas travailler. Juste peut-être chez quelqu'un que je connaissais, qui me connaissait, comme ça, mais qui me demandait pas mon permis ni rien sur moi. Mais ça commençait à peser. C'était trop dur. On a fait les deux des études – polytechniques – et, je trouvais ça pas juste. Il fallait légaliser les choses, sinon rentrer dans notre pays. Sinon, ça n'a pas de sens. On peut pas se cacher toute sa vie quelque part. C'était pas possible. ”*



Ce changement de statut entraîne d'autres changements. Peu de temps après Eva met au monde deux enfants en 1988 et 1990. C'est à cette période qu'elle entre aussi en contact avec une association d'aide aux migrant-e-s, une rencontre qu'elle considère aujourd'hui comme décisive.

*“Après, bien sûr, comme j'étais légalement ici, j'avais des contacts avec les parents, les voisins, ça venait petit à petit et puis, aussi, j'étais gênée de ne pas parler le français. C'était de nouveau quelque chose qui me dérangeait. Et, tout à fait par hasard, il y avait un jeune garçon au pair chez les voisins et il fréquentait justement le centre, et c'est lui qui m'a dit : “Ecoute, il y a des cours du soir, où tu peux venir pour apprendre un peu le français”. Je me débrouillais plus ou moins pour parler, mais pour écrire, j'étais complètement zéro. Il m'a dit : “Il y a les cours du soir le vendredi, tu peux y aller”. Et c'est comme ça que ça a commencé mon histoire avec le Centre et je suis restée amie avec eux jusqu'à présent. Je passe par là une fois toutes les deux semaines plus ou moins. Oui, on est restée amies avec plusieurs qui travaillent là-bas. Et, c'est ça qui m'a donné beaucoup... C'est-à-dire, j'ai commencé à connaître les gens, j'ai appris le français, je me suis sentie un petit peu, déjà pas seule. (...) Je suis entrée en vie par ça, grâce à ce centre, oui. Ça a commencé comme ça.”*

### **TRAVAILLER A L'EXTERIEUR DU FOYER**

Le séjour d'Eva étant légalisé, elle cherche un emploi car les revenus de son mari ne sont pas suffisants pour faire vivre la famille. Mais aussi, comme elle nous le raconte, car elle ne supporte plus d'être confinée au foyer :

*“J'ai constaté : “J'ai fini les études et maintenant je fais rien”, je supportais plus cette situation de rester toute la journée à la maison. Ça devenait de plus en plus difficile pour moi. J'étais pas contente de moi. En plus, mon mari, il travaillait, mais on a toujours eu des problèmes économiques. Il s'est mis à son compte et ça marchait pas. Donc on manquait d'argent pour vivre. (...) J'ai dit : “Il faut que je travaille quelque part.” J'ai essayé, j'ai écrit des lettres à Berne pour la reconnaissance de mon diplôme, mais tout ça c'était pas possible. Ça correspondait pas aux études d'ici. Ils ont dit qu'ils pouvaient rien faire pour moi. Donc je savais que sur mes études, il fallait que je mette une croix. Alors, j'ai commencé à faire des petits travaux. J'ai fait le ménage chez les gens. Je faisais la conciergerie dans des bâtiments (...). Je me suis dit : “Si on n'a pas d'argent, je ne peux pas rester toute la journée sans rien faire”. Donc je faisais ça. Bien sûr, ça demandait beaucoup d'énergie. On avait une voiture. A midi, mon mari venait à la maison, il mangeait avec les enfants. A ce moment-là, je prenais la voiture, je faisais la conciergerie. Je profitais de la voiture pour faire vite et après de nouveau le soir, quand il revenait à la maison, je prenais la voiture, j'allais ailleurs. C'était pas facile. On se croisait sur la porte souvent et c'était aussi très fatigant, parce que c'est un travail physique. En plus, à la maison, je faisais toute la journée ça et je me suis dit : “Ça peut pas continuer toute la vie comme ça. C'est pas possible.”. Et, en plus la deuxième enfant, elle est retardée. Donc elle demandait beaucoup plus d'attention, plus de soins. Mais en plus de ça, justement, j'étais mal à l'aise, j'étais mal dans ma peau. Il me semblait que je pouvais pas continuer à vivre comme ça, sans rien faire, en faisant seulement des travaux ménagers.”*

### **DES COMPETENCES QUI NE SONT PAS RECONNUES**

Comme Eva le souligne au cours de l'entretien, faute d'une reconnaissance de ses diplômes, ses compétences ne sont pas reconnues par le milieu professionnel et Eva avoue avoir perdu confiance en ses capacités :

*“Je recevais les lettres en retour, mais chaque fois c'était insatisfaisant. Il y avait rien à faire et c'est vrai qu'avec les années qui passaient, j'avais de moins en moins confiance parce qu'on n'a plus l'expérience en étant loin du travail. On s'éloigne, on n'est plus*

dedans. Au bout de quelques années, j'ai dit : "maintenant, c'est fini, même si quelqu'un m'accepte, j'ose même pas. Parce que je sais que je suis plus dedans. Je sais pas si j'arrive. J'arrive pas à me débrouiller. ". "

Et Eva se souvient d'avoir très mal vécu cette situation :

*" C'est très dur parce qu'on se sent nulle. On se sent vraiment dévalorisée. On se dit : " Tous les efforts que j'ai faits, c'est pour rien. " Mais je pensais aussi : " Il fallait rester dans mon Pays. Mais, je suis ici. Donc je dois accepter les conditions qui sont ici ". Mais, c'est vrai, d'un point de vue humain, c'est dur. Parfois, c'est dur. Comme je faisais tous ces travaux ménagers, c'était pas tellement revalorisant. J'ai jamais eu honte. Je faisais le travail, je le faisais bien. Ils étaient tous très contents de moi. Mais, c'est vrai, au fond, je me sentais quelque part coupable, aussi par rapport à mes parents. Quand ils me demandaient : "Tu fais quoi en Suisse ?" " Oui, je fais des ménages, je nettoie ", pour eux c'était assez... Oui, c'était dur pour mes parents. Alors, je racontais pas trop. Oui, ils ont souffert de ça mes parents. Je suis partie en Suisse et (...) pour eux, c'était comme si j'étais tombée plus bas qu'avant. J'ai expliqué : " C'est pas comme ça ". Mais, pour les parents, je peux comprendre, je peux comprendre ça. "*

## TRAVAIL PRECAIRE

Eva occupe plusieurs emplois précaires, à temps partiel, certains étant sur appels. Dans certains de ces emplois, les conditions minimales légales de travail ne sont pas respectées. Par ailleurs, cela se répercute sur la vie du couple.

*" Quand je faisais encore un petit boulot. Je mettais des épices dans des petits pots. Et ils m'ont promis qu'ils allaient me payer plus, après ils m'ont payée moins et j'étais bouleversée. Je lui ai dit [ à son mari] : " Ecoute, ils ont menti. Ils veulent pas m'augmenter. Ils paient pas. ". Moi, j'étais choquée, j'étais bouleversée. Je me suis sentie exploitée, oui, on peut dire. Et quand je lui ai dit tout ça, il m'a dit : " Toi, tu voudrais être une princesse. ". C'était très dur. J'avais pas de soutien de son côté. C'était dur. J'avais pas de soutien à la maison. Alors j'ai commencé à être de plus en plus dur. C'est-à-dire j'ai commencé à durcir dans le sens que je devais me battre moi-même, je pouvais pas compter sur lui. "*

*" Je suis restée deux ans là-bas [l'emploi des épices]. Mais je travaillais juste le matin à 50%. C'était parce qu'il me semblait que je pouvais pas rester à la maison si on avait pas d'argent pour vivre. Enfin, je gagnais... C'était la misère totale. Je devais amener mon fils chez une dame et je devais payer cette dame en plus. Il aurait fallu arrêter avant peut-être, mais (...) on pense que c'est quand même quelques sous en plus, si on a rien. Quand j'ai dû sortir l'argent de la tirelire de ma fille pour acheter du pain, je me suis dit : " Non c'est pas possible, il faut que je travaille. ". C'est fou. C'est pour ça. "*

*" Donc, au début, ma voisine, elle faisait des extra dans des banquets, pour la Migros. Et après elle a abandonné ça parce qu'elle a trouvé autre chose. Alors elle m'a demandé : " Est-ce que tu veux faire ça ? " Parce qu'elle savait que je cherchais des petites choses. J'étais d'accord parce que c'était un petit travail pour le samedi. (...) Je détestais ça. Je faisais ça parce qu'il fallait faire, mais j'aurais jamais fait ça. "*

*" J'aimais peut-être pas l'ambiance. C'était plutôt des mariages ou l'anniversaire de quelqu'un ou alors les fêtes à la fin de l'année. Donc, on servait les repas, on servait, on desservait. Ça durait plus ou moins jusqu'à 3 heures du matin. Mais c'était pas souvent, c'était deux fois par mois, dans la saison, en été. En hiver, il y avait pas grand chose. (...) Moi j'étais pas professionnelle et je travaillais avec des professionnels et donc ils me faisaient tout le temps des remarques. " Ça, tu fais pas bien ". C'est pas que je faisais vraiment mal, mais comme ils étaient professionnels, ils se sentaient obligés de me faire des remarques. Ça s'est pas toujours mal passé, mais c'était pas le métier que j'aimais faire. J'ai fait ça parce que ça m'a donné quand même quelques*

*sous, mais c'était pas ce que j'aimais faire. Après j'ai trouvé la conciergerie. C'est aussi une voisine qui m'a donné la conciergerie. Je faisais deux fois par semaine, deux fois deux heures de nettoyages. Je faisais aussi des ménages chez les gens. Mais, c'était toujours justement ou à midi ou le soir, quand mon mari était là. Enfin, c'était mal payé, c'était très absorbant. Non, ça me donnait pas de satisfaction. Bien sûr, je pensais, ça, on peut faire jusqu'à un certain moment, après il faut trouver quelque chose. Et j'ai compris assez vite qu'à moins de faire l'école ici, de faire une formation, je ne pouvais pas trouver vraiment du travail convenable. J'ai commencé par la Croix-Rouge. C'était auxiliaire de Croix-Rouge pour la santé. Alors, j'ai commencé par faire ça. ”*

## **POUVOIR SE FORMER**

Après cette petite formation en 1993, sa fille handicapée qui a alors 4 ans entre à l'école maternelle, ce qui représente un nouvel obstacle pour trouver une activité lucrative qui lui convienne, c'est-à-dire stable et en rapport avec sa formation.

*“Mais j'ai essayé de trouver un travail après [la formation Croix-Rouge]. J'ai pas trouvé. C'était pas évident. J'ai rien trouvé. Et après, ma fille a commencé l'école maternelle et c'était de nouveau fini. Je pouvais plus travailler. Il fallait l'emmener à l'école. Puisqu'elle était retardée, elle pouvait pas y aller toute seule. L'école était loin de la maison. Il fallait l'amener, la chercher, l'amener, la chercher, plusieurs fois par jours. C'était fini pour un travail stable. Donc j'ai continué mes conciergeries, mes travaux ménagers, mais c'est vrai c'était très fatigant, parce que déjà avec le ménage à la maison, avec les allers et retours à pieds, huit fois par jours. Je marchais beaucoup en tout cas. A cette période, je marchais environ quinze kilomètres par jour, j'ai compté. Pour la santé, ça va bien [rires], pour la forme c'était bon. Mais, donc oui, ma fille a commencé l'école, donc de nouveau, j'ai dû abandonner mes recherches pour faire une formation et un travail stable en lien avec ces cours de la Croix-Rouge. (...) Et bien sûr, petit à petit, j'ai commencé à rencontrer de plus en plus de monde et c'était déjà plus facile qu'au début. J'ai entendu parler justement qu'il y avait une possibilité de faire une formation d'éducatrice en cours d'emploi (...). Alors j'ai commencé justement à demander. Je savais qu'il fallait faire l'examen d'entrée. Donc j'ai fait cet examen d'entrée. C'était la catastrophe. La première fois, c'était la vraie catastrophe. C'était pas possible du tout. Il fallait vraiment faire une rédaction. On a regardé un film, après il fallait répondre aux questions, à plusieurs questions. Il fallait écrire bien et vite. Il y avait pas beaucoup de temps. Ça me dépassait complètement, mais au moins, je savais comment ça se passait. A ce moment-là, j'étais bien déterminée à vraiment bien me préparer pour l'année suivante. ”*

Suite à ce premier examen, Eva trouve également un emploi de durée déterminée dans la branche dans laquelle elle désire se former :

*“ Et après pendant une année, justement j'ai bien travaillé pour avancer, pour apprendre la langue, écrire. Et j'ai eu beaucoup de chance : j'ai trouvé du travail dans le métier et à X. Parce qu'avant, j'ai fait plusieurs offres disant que j'envisageais de faire la formation, que je cherchais un stage quelque part, que j'avais envie d'être déjà dans le métier, voir comment c'était. J'ai écrit beaucoup, vraiment beaucoup de lettres, mais c'était tout négatif. Et après j'ai passé ce premier examen. Je savais que j'avais loupé parce que c'était la catastrophe et justement, j'étais dans un état vraiment de malheur et j'ai reçu un coup de téléphone de la directrice de X qui m'a proposé du travail. Ah, c'était quelque chose. J'ai trouvé que j'avais une chance énorme à ce moment-là, parce que déjà, ça m'a permis de sortir de cet état de malheur. J'ai commencé le travail, c'était le vrai travail, le vrai salaire, c'était tout. C'était un rêve. Vraiment, j'étais enchantée. C'était fantastique. C'étaient les premiers pas vers autre chose. Je pense que j'ai eu beaucoup de chance de commencer ce travail. J'ai appris beaucoup de choses là avant de faire la formation. Je me suis sentie déjà dedans. C'était bien. ”*

## UNE EXPERIENCE DIFFICILE AU CHOMAGE

Eva n'était pas au courant qu'elle avait droit à des prestations de l'assurance chômage. Une fois qu'elle a eu connaissance de cette possibilité, elle a touché des indemnités.

*“Quand je travaillais pas du tout (...), je savais pas que le chômage existait pour moi qui travaillais pas. Je savais pas que ça existait, le chômage social. C'est après qu'on m'a dit : “ Ecoute, tu as droit au chômage social, si tu as envie de commencer un travail ”. Je savais pas que quelque chose comme ça existait. Donc à un moment donné, quand on m'a dit, j'ai essayé. Je sais plus maintenant à quelle période. C'était avant que je trouve ce travail. C'était un petit chômage, je gagnais environ 600 francs. Mais c'était déjà quelque chose. Donc il fallait déclarer que j'étais capable de travailler, que j'avais envie de travailler. J'ai dû chercher du travail. ”*

*“ Ça s'est très mal passé. C'était affreux. C'était affreux parce que justement oui, j'ai déclaré que je cherchais dans le métier, que j'aimerais quelque chose comme auxiliaire de Croix-Rouge ou éducatrice. Il [la personne en charge de son dossier] m'a dit : “ Mais, vous pouvez rêver Madame, c'est pas possible ”. Alors, comme il savait que je faisais des extra pour les banquets ou des nettoyages, il voulait que je trouve absolument quelque chose dans les nettoyages ou dans les bars, dans les bistrotts et tout ça. J'étais vraiment en guerre avec mon conseiller. Oui, il me traitait vraiment très mal. C'était affreux. ”*

*“ Les deux fois, c'était un homme. Ils voulaient montrer à chaque fois que c'était eux qui décidaient. Quand j'ai dit que je devais trouver vraiment dans le métier, que je devais commencer la formation, que je pouvais pas trouver comme serveuse au bistrot,... (...) Bien sûr, je faisais des offres parce que c'était obligatoire. Je faisais des offres. (...) Pour tout, je devais montrer tout le temps des preuves de mes recherches. Non, non, ça s'est très mal passé. J'ai des très mauvais souvenirs de ça. Je pense que si j'étais pas autant motivée,... Je voulais montrer que je voulais réussir quand même. Je pense qu'on peut casser quelqu'un complètement comme ça. C'est horrible comment on traite les gens. Peut-être pas tous, j'imagine, ils sont peut-être pas tous comme ça. Mais, maintenant quand, par exemple, je les croise dans la rue, ça me reste ici. ”*

## UNE SITUATION FINANCIERE PRECAIRE

Eva est actuellement en dernière année de formation en cours d'emploi et travaille à temps partiel. Depuis la séparation d'avec son mari, elle et ses deux enfants bénéficient de l'aide sociale car son salaire ne suffit pas pour les faire vivre.

*“ Maintenant, je suis à l'aide sociale, depuis que je me suis séparée de mon mari, il y a une année maintenant. (...) C'est vrai, j'arrive pas à vivre avec mes enfants avec ce que je gagne. (...) Cette fois, ça se passe très bien avec l'aide sociale. Avec cette dame, ça se passe très bien, j'ai pas de problème. Ils m'ont payé tout de suite la différence avec le minimum social. Je pense que c'est aussi ça : je suis en 4<sup>ème</sup> année, ils savent que je vais finir dans trois mois. Et après, probablement que je devrais me débrouiller seule. Et aussi, la dame à qui j'ai affaire, elle est vraiment très, très sympa, très gentille, très, très ouverte, très humaine. Cette fois ça s'est très bien passé. Mais j'imagine que si j'avais pas tout ça, si j'avais pas l'école, on sait pas. C'est difficile à dire, mais...”*

Elle et ses deux enfants sont donc dans une situation matérielle très précaire :

*“ Par exemple, ça quand même, quand je me suis séparée, ça quand même, c'était désagréable. Quand je me suis séparée, ils m'ont demandé : “ Est-ce qu'il faut pas déménager? Est-ce que vous arrivez à payer? ” (...) Tout de suite, ils ont eu peur que je réussisse pas à payer. ”*

## DU HARCELEMENT SEXUEL AU TRAVAIL

Par ailleurs, sa condition la place dans une situation d'extrême dépendance sur le plan professionnel, une configuration qui de manière générale est propice aux abus. Dernièrement, Eva a vécu une situation de harcèlement sexuel :

*“ C’était une personne qui voulait absolument qu’on ait des relations chaque fois au boulot et j’étais un petit peu dépendante parce que c’était mon chef, mais pas le directeur. C’était le chef des assistants sociaux et je pense qu’il profitait un peu de cette situation, que j’étais seule que peut être je sais pas, mais j’ai réussi à me débrouiller. ”*

## DEVOIR RESTER A SA PLACE QUAND ON EST ETRANGERE

Eva ne se souvient pas d'avoir vécu des situations qu'elle qualifierait elle-même de “ vraiment xénophobe ”. Toutefois, elle évoque plusieurs situations où elle s'est sentie renvoyée à son statut d'étrangère :

*“ En Suisse, je ressens quand même assez fortement,... C'est pas du racisme, mais les étrangers, très souvent je le ressens, ils doivent rester plus bas. Par exemple, les gens qui m'ont aidée quand j'étais (...) femme de ménage... Les gens ont parfois envie de m'aider, mais après quand ils voient que je fais une formation, il y a déjà cette distance. Ils pensent “ Elle est comme ça, elle a plus besoin d'aide ”. C'est pas de la jalousie, mais il y a un petit peu : “ elle va trop loin, elle doit rester à sa place ”, c'est-à-dire, rester dans le ménage, même s'ils savent que j'ai quand même fait des études. Je le ressens souvent, ça. Mais, ça dépend avec qui on parle, parce que j'imagine ici, j'ai pas tellement de contact avec des gens d'autres cultures. Mais, c'est vrai avec les gens plutôt dans la bourgeoisie, disons, souvent si on montre qu'on se débrouille, qu'on est bien, ça devient un petit peu... ”*

*“ Quand on me pose des questions : “ Vos enfants, ils font quoi? ” Quand je dis : “ Ma fille est au collège ”. “ Ah, oui ”. Elle va déjà trop loin, elle est au collège. C'est déjà trop douée. (...) Mais, sinon pas vraiment. C'est vrai, on évite aussi les contacts avec les gens qu'on sent que ça va pas. On essaie de trouver des amis qui nous conviennent plus ou moins. Mais, c'est pas facile de faire sa place, parfois, c'est vrai. Par exemple au travail où je suis, il y a les résidents c'est des malades psychiques. Une fois, quelqu'un était vraiment dans son état secondaire, on peut dire, c'était il y a pas longtemps. Il m'a dit : “ eh toi, sale étrangère, rentre chez toi ”. C'était quelqu'un de malade, mais quand il a sorti ça c'était quand même... Quelque part, il aime pas les étrangers. Ça le dérange. Et c'était même quelqu'un avec qui j'avais jamais eu de problème. Depuis quatre ans, ça s'est toujours bien passé. Mais, tout d'un coup, il avait une crise liée à son état de santé et c'est sorti. Donc c'est sorti, c'est-à-dire, ça existe. C'est quelque chose qui... C'était surprenant... ”*

## S'ENGAGER DANS LA VIE SOCIALE

Eva parle des difficultés qu'ont les femmes pour trouver de l'aide :

*“ C'est difficile ça. C'est vrai quand j'étais ici au début, je connaissais pas d'association, je connaissais personne où je pouvais me rendre pour parler de mes problèmes. Il devrait y avoir, je sais pas, une information quelque part. “ si vous avez des problèmes, venez ici ou téléphoner là ”. Ou quelque chose d'affiché, je sais pas où. Pour moi, c'était pas tragique, parce que je me débrouillais toujours plus ou moins. Mais, j'imagine les femmes qui n'ont pas fait trop d'école, qui savent vraiment ni lire, ni écrire, elles sont complètement..., elles peuvent rien faire, parce que c'est très dur pour les femmes, surtout si elles sont dépendantes de leurs maris. Oui, il faut plus d'informations où on peut se renseigner.”*

Maintenant, après avoir passé plus de vingt ans en Suisse, elle a envie de participer à la vie sociale, une envie qui n'a été possible que du moment où sa situation s'est stabilisée.

*“ Je disais justement [de ne pas être engagée dans un syndicat] parce que je n'ai pas assez de connaissances, oui, justement en politique. Comme je vote pas, donc déjà, je m'y intéresse pas trop. Si c'est un domaine où je me sens pas assez à l'aise, je pense que ça sert à rien de participer. Si je sais que je peux rien donner, j'évite. Mais je pense que ça peut revenir, parce que maintenant je me sens de plus en plus bien, déjà physiquement, moralement. Avant, pendant au moins dix ans, je me suis sentie en vacances. Pour moi, c'était pas la vraie vie, c'était une période de vacances et après je serais revenue dans mon pays et j'aurais continué à vivre. Maintenant, je suis bien, je vis ici, j'ai envie de participer à la vie. ”*

## UN PARCOURS DIFFICILE

**Adela** a 49 ans. Elle est originaire d'Amérique latine et a une formation de secrétaire de direction. Elle est arrivée en Suisse en 1985 sans ses deux enfants qui l'ont rejointe suite à son mariage. Actuellement elle est séparée, travaille dans les soins à domicile et a un permis d'établissement. Ses deux enfants sont majeurs.

### LA SITUATION ECONOMIQUE DU PAYS D'ORIGINE

Alors qu'Adela est âgée de 30 ans et mère de deux enfants en bas âge, son mari la quitte. Ne trouvant pas d'emploi dans son pays, Adela est contrainte de migrer. Elle part avec une amie en laissant ses enfants au pays.

*« J'ai quitté mon pays à cause de la situation économique. Chez nous après plusieurs changements de gouvernement, l'administration s'est détériorée de plus en plus et l'économie aussi. Et comme j'avais deux enfants et mon mari m'avait abandonnée quand ma fille avait 1 année et demie, j'ai dû faire face à ma vie, à ma responsabilité. Et l'économie s'est détériorée chez nous et moi j'ai décidé tristement de quitter mon pays pour chercher une meilleure situation économique pour moi et pour mes enfants. »*

*« ... On disait toujours dans mon pays : « Une vie meilleure, vous allez trouver du travail, vous allez connaître des gens plus avancés que nous. » »*

### LES DIFFICULTES LIEES A L'ABSENCE DE PERMIS

Hébergée par la tante de son amie, Adela trouve peu à peu des heures de ménage chez des privés. Elle est soutenue par des compatriotes rencontrés ici en Suisse qui l'aident à mettre des annonces dans les journaux. Ils l'accompagnent également lors des entretiens d'embauche, car Adela ne parle pas le français.

*« ... on trouvait quelques heures de ménage. Au début, c'était difficile, mais une fois qu'on a commencé, toutes les portes se sont ouvertes. »*

Etant sans autorisation de séjour, Adela n'a pas d'assurance maladie.

*« Je n'étais pas informée qu'on pouvait faire une assurance maladie, c'est qu'après que le l'ai su, une fois que j'ai eu le permis. »*

Parmi ses employeurs, Adela travaille pour un homme qui lui propose de l'épouser. En 1990 elle se marie et ses enfants la rejoignent en 1991. Ils sont âgés de 11 et 13 ans.

*« J'ai travaillé pour un Monsieur dont la femme était décédée cinq ans auparavant. Et puis, elle a laissé deux enfants, deux garçons. Ils étaient adolescents. Et, à l'époque, j'allais chez lui trois fois par semaine pour faire le ménage. C'était un monsieur très gentil, et puis on est devenu ami. Il m'a proposé... d'ailleurs il était malade aussi. Et une fois il a eu un problème très, très grave de santé et puis il m'a proposé ... il ne voulait pas... s'il venait à décéder, il ne voulait pas que ses enfants restent tous seuls. Et il m'a proposé si je voulais me marier avec lui pour l'aider à élever ses enfants et ainsi pouvoir faire venir les miens pour les élever ici aussi avec moi. »*

*« Et puis, effectivement j'ai accepté. Et on s'est mariés deux, trois mois après qu'il soit sorti de l'hôpital. Et il m'a dit : « merci » et puis grâce à lui, j'ai eu le permis et puis j'ai pu avoir mes enfants ici. Et depuis là, mes enfants sont en Suisse depuis 1991. »*

Après l'arrivée de ses enfants, Adela continue son activité professionnelle.

*« L'école était juste à côté. Je travaillais de 6 heures 30 le matin jusqu'à 2 heures 30 de l'après-midi. Mais comme ils pouvaient se débrouiller, je leur laissais quelque chose de prêt à midi, ils rentraient et chauffaient ou préparaient quelque chose de vite fait et repartaient à l'école. »*

Au début, la cohabitation entre son mari et ses enfants n'est pas toujours facile.

*« Il y a eu des hauts et des bas. Au début, c'était très difficile puisque le mélange des cultures, c'était très difficile. Entre mes enfants qui voulaient faire une chose et les choses ici qu'on ne peut pas faire. Donc, ici, on doit s'adapter. Par exemple, les habitudes alimentaires ne sont pas les mêmes chez nous. Si je voulais préparer un repas d'ici, mes enfants n'aimaient pas trop parce qu'ils connaissaient pas ça. Au début, c'était très, très difficile. »*

*« Mes enfants ont été acceptés par mon mari. Mais mon mari avait un caractère très difficile. Lui-même le sait, ses enfants le savent aussi. Tout ce qu'on faisait le dérangeait. Si on ne faisait rien, ça le dérangeait aussi. Et ça parfois c'était des moments très difficiles. Pour moi, je devais être médiatrice entre mes enfants et mon mari. »*

*« Il pouvait être violent en paroles. »*

#### **LA SÉRÉNITÉ APRÈS L'OBTENTION DU PERMIS**

Le permis C qu'elle obtient suite à son mariage lui permet d'obtenir un poste de travail plus stable dans une entreprise. Toutefois comme elle ne parle pas parfaitement le français et ne maîtrise pas l'informatique, ce n'est pas un emploi qui correspond à la formation de secrétaire de direction qu'elle a achevée dans son pays d'origine.

*« Puisqu'à l'époque où je faisais mes études, on n'avait pas les ordinateurs, ça n'existait pas. Peut-être dans un autre pays mais chez nous on les connaissait pas. »*

*« J'ai trouvé tout de suite un emploi une fois que j'ai eu un permis... »*

*« Et puis, il y avait une secrétaire et moi et puis plusieurs personnes qui travaillaient, venaient et allaient dans tous les pays qui avaient des bureaux. Et puis moi, je m'occupais des bureaux, de nettoyer les bureaux, d'aller à la poste, d'aller à la banque. Faire le nécessaire pour que les appartements qui appartenaient aux bureaux soient en ordre si quelqu'un venait. Et puis, j'aidais les secrétaires à faire le classement. Les petits travaux comme ça, par exemple des petites comptabilités. »*

#### **UNE PERIODE DE CHOMAGE**

La société où elle travaille fait faillite. Adela se retrouve au chômage pendant cinq mois. La conseillère de l'Office régional de placement en charge de son dossier lui propose un poste de remplaçante dans une clinique.

*« Ça s'est très bien passé. C'était une dame assez sympathique. »*

*« J'ai toujours présenté mon dossier bien en ordre. Et puis, elle aimait beaucoup ça. Elle me disait toujours : « C'est dommage que vous n'avez pas une formation faite ici puisque vous êtes très qualifiée et puis vous pourriez avoir un poste avec un peu plus de responsabilités. » Elle m'a encouragée. »*

Adela est engagée dans la clinique.



*« ... et j'ai fait une journée d'essai. Ils m'ont prise tout de suite. Ils m'ont dit : « Mais on dirait que vous avez fait ça depuis longtemps. C'est vrai que vous n'avez jamais travaillé dans une clinique ? », « Non, c'est la première fois. », « On dirait pas puisque vous faites très bien le travail. » Et j'ai eu la chance d'être tout de suite embauchée. »*

## **LA SÉPARATION**

Le mariage d'Adela n'est pas un mariage d'amour. Elle en parle du reste comme d'une grande difficulté, pourtant elle dit également ne rien regretter car cette décision a permis à elle et à ses enfants de vivre mieux.

*« J'avais expliqué à mes enfants avant de me marier les raisons de mon mariage. »*

*« ...les rapports physiques ne se faisaient pas avec amour. »*

*« Malheureusement je me suis mariée parce que ça m'arrangeait. (...) C'est dur parce qu'on aimerait que ça ne se passe pas comme ça. Bon les circonstances nous ont fait faire des choses que je ne regrette pas puisque je ne l'ai pas fait contre ma volonté. Et grâce au mariage, mes enfants ont eu une situation que je n'aurais pas pu leur offrir. Je ne serais pas là aujourd'hui. Et c'est grâce à cette décision que nous avons une vie stable. »*

Après huit ans de vie commune, le couple décide de vivre séparément en 1998. Ils conservent toutefois des relations amicales.

*« On s'est séparé puisque ses enfants étaient grands. Le plus petit a eu sa maturité et il est entré comme professionnel dans une équipe de football. Et comme il avait un bon salaire, ils [les fils] ont décidé de prendre un appartement. (...) Et comme on habitait dans un 7 pièces, mon mari, qui s'occupait d'une conciergerie dans un immeuble plus loin, m'a dit : « Bon, comme moi je passe beaucoup plus de temps à la conciergerie, autant pour moi de rester là-bas et toi tu cherches un appartement plus petit pour toi et tes enfants et on continue ensemble. ». Et c'était très bien comme ça. Tout le monde était content. Les rapports s'étaient beaucoup améliorés comme ça, en mettant un petit peu de distance. »*

Suite à la séparation, Adela a des difficultés financières.

*« Suite à la séparation avec mon mari, mes enfants et moi, on devait se débrouiller avec seulement mon salaire. A côté de mon emploi, je devais faire des extras. Mais même comme ça on avait encore beaucoup de difficultés à s'en sortir. Une fois que mes enfants ont eu 16 et 17 ans, je les ai aidés à chercher du travail le soir. Nettoyer des bureaux. Dans l'immeuble où je travaillais, il y avait un monsieur qui s'occupait d'un bâtiment. Il a proposé à mes enfants de nettoyer les bureaux le soir. »*

*« Une fois sortis de l'école, ils allaient l'aider à nettoyer les bureaux le soir. Ils gagnaient 700 à 800 francs par mois. Avec cet argent, ils m'aidaient à payer les assurances et ils gardaient le reste pour leur argent de poche. »*

## **LE BESOIN D'INTEGRATION**

En 2002, après six ans, elle quitte son emploi à la clinique pour une activité dans les soins à domicile. Ce nouveau travail ne demande pas de formation spécifique et Adela se forme sur le tas.

*« Et j'ai quitté en 2002 puisque je voulais changer, essayer autre chose. Avant de quitter, j'avais déjà un autre poste de travail. C'est celui que j'ai actuellement dans les soins à domicile. »*

*« Nous avons un planning par mois et de nombreux patients à visiter tous les jours. »*

Actuellement Adela sent le besoin de se former. Elle n'a jamais pu le faire, car depuis son arrivée en Suisse, elle a toujours travaillé dans des postes peu évolutifs.

*« Je suis en train de parler avec mon fils. J'aimerais avoir un peu de temps disponible pour prendre des cours de français surtout et aussi d'informatique. »*

*« En français, l'écrit est un handicap. Mais aussi pour parler, car je m'exprime assez mal et il y a beaucoup de choses que je ne dis pas couramment et ça me gêne. »*

*« Pour faire une formation d'aide soignante, je ne maîtrise pas assez bien le français. »*

Depuis son arrivée en Suisse, Adela a tissé petit à petit un réseau social. Elle se lie d'amitié avec la communauté espagnole et crée en 1996 avec des compatriotes une association qui regroupe des ressortissant-e-s de son pays. Elle a également des ami-e-s très proches qui sont suisses.

*« J'ai de très bons amis suisses. Mon ex-chef est une dame suisse et puis on est restées de très bonnes amies, on se voit souvent et avec elle, moi, je me sens très bien. On peut parler de beaucoup de choses. Oui, surtout, elle comprend beaucoup. Et elle me comprend bien puisque c'est une femme avec un très bon cœur. Elle m'a beaucoup aidée quand je travaillais à la Clinique. Elle a quitté avant moi puisqu'elle a pris la retraite anticipée. Mais on est restées en contact et on se voit très souvent. »*

Si Adela rencontrait une femme migrante nouvellement arrivée en Suisse, elle lui dirait ceci :

*« La première chose est déjà de lui conseiller de faire un cours de français puisque sans la langue, on n'est rien, nulle part. Et puis aussi l'aider à s'intégrer. C'est déjà, c'est très difficile d'arriver, d'habiter loin de chez nous. Et si en plus où on habite, on trouve que des difficultés et on ne trouve personne qui nous ouvre la porte, ça, c'est vraiment catastrophique. »*

*« C'est difficile d'expliquer, vraiment. Bon, déjà c'est difficile de se trouver toute seule dans ce monde. C'est un monde différent qu'on ne connaît pas. On ne comprend absolument rien. Ça, c'est le plus difficile. Après, c'est faire son chemin tout doucement. Mais vraiment tout doucement. Pas à pas. C'est très difficile aussi mais on apprend beaucoup en faisant ce chemin. »*

A la question de savoir ce qui pourrait améliorer la situation des migrant-e-s, Adela pense d'abord à la formation et aux associations.

*« On devrait d'abord commencer à faire changer les choses dans notre pays, premièrement. De ne pas avoir à partir. Si notre pays avait une structure, une administration, une organisation mieux adaptée aux besoins du peuple, aujourd'hui on ne serait pas là. Si on avait une meilleure formation dans notre pays on saurait davantage se débrouiller dans un autre pays. »*

*« Il faudrait qu'on puisse avoir davantage de possibilités d'entreprendre une formation quand on arrive ici. Mais ça, c'est un peu difficile car il faut arriver avec une situation déjà régulière et puis stable, je pense déjà. »*

*« Je pense qu'il faudrait aussi qu'il y ait un peu plus de locaux où les gens puissent se réunir, par exemple pour les communautés étrangères pour partager les idées, se réunir avec ses compatriotes. (...) Il y a très peu de locaux. A part les salons de fête, les bars et des choses comme ça. Mais pas tout le monde a les moyens financiers, ni n'a envie d'aller s'enfermer dans un salon avec le bruit, on ne peut pas discuter comme il faut. »*

**LE RÊVE : LE RETOUR AU PAYS**

Son fils a fait des études en informatique, il est aujourd'hui marié, tandis que sa fille termine des études également en informatique. Elle vit avec chez elle. Toutefois Adela pense un jour rentrer au pays, elle espère pouvoir partir avant la retraite.

*« J'ai ma famille là-bas. Ma mère et mes sœurs et mes frères. Toute ma vie de jeune fille et de ma jeunesse est là-bas.*

*« Mes enfants sont aussi attachés au pays. Ils y vont chaque année en vacances. Mais, pour vivre là-bas, je ne crois pas puisqu'ils sont déjà en train de former des familles ici. Mon fils s'est marié. Et ma fille, j'espère qu'elle va faire la même chose. Je sais que c'est un peu difficile de partager moitié là-bas, moitié ici. Mais mon rêve est de retourner chez moi. »*

## DE SERVEUSE A INTERPRETE MEDIATRICE CULTURELLE

Ivana vient des pays des Balkans et a 39 ans. Elle est arrivée en Suisse en 1988 et depuis 1994, elle est mariée. Devenue Suissesse, elle travaille comme médiatrice culturelle dans une association.

### PASSER LA FRONTIERE

Ivana a 24 ans quand elle arrive en Suisse. Dans son pays, elle a étudié pendant une année l'économie à l'Université. Les raisons de son émigration sont liées à la situation tant politique qu'économique de son pays d'origine. Avant de passer la frontière helvétique, elle a été deux ans en Allemagne comme jeune fille au pair. Elle n'y est pas restée, car elle n'a pas réussi à obtenir un permis de travail.

*« Les raisons, il y en a deux. La première est économique et l'autre est politique aussi. (...) J'ai arrêté mes études parce que je n'ai pas pensé à long terme. Je savais que je ne trouverais pas de travail. Puis après, je suis partie. D'abord, je suis allée en Allemagne. Et puis, en Allemagne, comme c'était difficile d'obtenir un permis de travail, j'ai travaillé comme fille au pair pendant deux ans. En Suisse, c'était encore possible. Comme il y avait des amis de mes parents qui étaient depuis longtemps ici, ils ont pris contact avec mes parents, puis ils ont dit : « Votre fille peut venir en Suisse et on essaie de lui trouver un travail. » »*

La première difficulté rencontrée par Ivana est le passage de la frontière. Encore maintenant elle a des *flash back* de cette situation lorsqu'elle les traverse.

*« En arrivant en Suisse, d'abord pour passer la frontière, c'était difficile, surtout pour les gens des pays de l'Est. Pour moi, c'était très impressionnant, les douaniers. Quand je passe les frontières, quand je vois ces douaniers, ça me rappelle il y a longtemps en arrière. Il y avait des contrôles : « Vous venez chez qui ? ». Ils te posent tant de questions. Ça a été dur. Je savais pas que répondre au douanier qui me posait des questions. Je pensais : « Mais qu'est-ce qui se passe, il veut me mettre en prison, ou bien... ». C'était difficile. Je ne savais pas lui expliquer où j'allais. Je ne parlais pas le français. »*

### LA CONDITION DE SAISONNIERE

Arrivée en Suisse, Ivana reste quatre mois sans travail, puis elle finit par trouver un emploi dans la restauration, à la cuisine, une activité pour laquelle elle obtient un permis saisonnier.

*« Déjà en 1988, c'était très difficile de trouver du travail. Pendant trois, quatre mois, avec mon amie, on a cherché partout, dans n'importe quel domaine. Et puis il y a eu une possibilité. (...) Mais, c'était difficile. Parce quand on connaît pas la langue, quand on connaît pas le pays, on peut pas faire n'importe quel travail. Puis après, au bout de quatre mois, j'ai trouvé dans la restauration. J'ai travaillé dans un hôtel-restaurant. Je travaillais à la cuisine. Après, j'ai eu le permis de saisonnière. Avec le permis A, il faut quatre ans pour obtenir le permis de séjour B. Chaque année, je quittais la Suisse pour trois mois et puis après trois mois, je revenais de nouveau. (...) Trois mois c'est long. Beaucoup de choses peuvent changer. Si le patron n'est pas content, il peut engager une autre personne et puis moi je perds tout. On partait trois mois et puis au bout de deux mois, on téléphonait au patron : « Comment ça va ? ». Bon, moi, j'ai de la chance, parce que mon patron, il m'a fait régulièrement le permis. Mais beaucoup de gens dont le patron profitait n'ont eu ni le permis B, ni rien au bout de quatre ans. (...) Après, j'ai eu mon permis B. Puis après le C. Ça a joué parce que je suis restée chez le même patron. Et c'était pas facile, parce que chaque fois que je quittais la Suisse pendant trois mois, j'étais un petit peu angoissée, parce que je ne savais pas si le patron allait engager quelqu'un d'autre. C'était une angoisse, pendant quatre ans. Bon, j'ai eu de la chance, je suis tombée dans un établissement où cela a bien joué. »*

*« (...) je me suis donnée. Je travaillais des fois des heures supplémentaires non payées et tout ça pour être sûre de garder le même patron. Je connais beaucoup de gens qui ont fait dix ans et qui n'ont pas eu le permis B. Il manquait peut-être trois semaines ou quelques jours (...). Après quatre ans, c'était un soulagement : « Ouf, je peux rester en Suisse. » »*

Ivana travaille sept ans dans le même restaurant. Ses conditions de travail sont difficiles, mais la nécessité d'avoir un travail ne lui permet pas de remettre en question sa situation.

*« Avec le recul, moi je ne sais pas si j'aurais accepté tout ça. (...) Mais, je voyais pas. J'étais tellement dans le travail, j'étais tellement dedans que je voyais pas autre chose. C'était très difficile. Quand même, des fois les journées étaient de 14-15 heures par jour. Ça veut dire que je commençais à 5 heures du matin, après une pause à midi, après jusqu'à minuit. Samedi, dimanche aussi. (...) Après j'ai travaillé comme serveuse à la salle à manger. On était que des étrangers qui travaillaient. On était une dizaine de personnes. Les gens venaient de différents pays. »*

*« Oui, par exemple, des fois dans le travail, c'est toujours moi qui devait faire le travail que les autres ne voulaient pas faire.*

Ivana est confrontée à des attitudes xénophobes dans le cadre de son travail :

*« Ça m'est arrivé, pendant mon travail. Ça m'est arrivé une ou deux fois par des gens qui étaient un peu agressifs avec moi. C'étaient des clients : « Qu'est-ce que vous foutez là », « Rentrez dans votre pays », des choses comme ça. »*

## **DES DIPLOMES QUI NE SERVENT A RIEN**

Ivana occupe pendant sept ans un emploi qui ne correspond pas à ses qualifications. Elle ne tente pas de faire reconnaître les études faites dans son pays, persuadée de l'inutilité de la démarche. Elle nous explique que cette situation entame la confiance en soi.

*« C'est très difficile. Tu te sens un peu dévalorisée. Je n'aurais jamais imaginé qu'un jour j'aurais un travail dans la cuisine. Vous voyez à la cuisine, c'est préparer les salades. (...) Puis, on perd un peu confiance en soi-même des fois. »*

*« (...) Ici en Suisse ? Mais, il y avait pas de possibilité parce que les diplômes, ils ne sont pas reconnus. Je n'ai jamais fait traduire mes diplômes. Non, je n'ai jamais essayé. De toute façon, ça ne sert à rien. »*

## **UN LOGEMENT PRECAIRE**

Pendant ces sept années, Ivana vit dans des conditions précaires de logement par manque de ressources financières.

*« Quand je suis arrivée en Suisse, mon amie ne pouvait pas me loger chez elle. C'est une époque où des fois je demandais à des compatriotes ou à des femmes : "Est-ce que je peux dormir chez vous ? ». Puis des fois, ça m'est arrivé, quand la nuit tombait de me dire : « Où je dors ce soir ? » »*

*« Après j'ai trouvé un petit studio et j'ai habité là. C'était indépendant du travail. (...) A l'époque, c'était les années 91-92, c'était très difficile de trouver un logement. Et puis les propriétaires demandaient des avances de trois mois, c'était pas facile. Ils demandaient chaque fois le permis. Puis tu payais trois mois en avance. »*

« Après je n'avais plus de studio, j'avais une petite chambre. Il n'y avait pas de chauffage. Là, j'ai habité pendant six mois. J'ai quitté le studio, parce que la chambre était moins chère. Et puis, pour économiser un peu plus, j'ai pris cette chambre. C'était une chambre sous les toits, il y avait plusieurs chambres. Il y avait que des hommes qui habitaient là. J'avais peur parfois la nuit. Et il n'y avait pas de chauffage. Il y avait un lit et une petite armoire. J'ai habité là pendant six mois, je pense. »

### **SALAIRE BRUT, SALAIRE NET ?**

« Au niveau administratif, au départ, je ne comprenais pas les déductions du salaire brut, tout ça. Et puis je n'avais personne pour m'expliquer. Je ne savais rien du tout, quelles étaient les déductions retenues. (...) C'est très important d'avoir quelqu'un qui peut nous informer, quelqu'un qui nous donne des conseils, qui nous dit comment ça se passe. Sinon, on est aveugle, on ne sait rien de ce qui se passe. »

« En tout cas, j'ai rencontré personne, une association, ou bien quelqu'un qui puisse me guider. »

### **DES PROBLEMES DE SANTE**

La santé d'Ivana est affectée par la précarité et le stress de sa situation. Ivana raconte son rapport avec les médecins, les difficultés de parler de son corps, surtout qu'elle ne parlait pas le français.

« Au départ, à cause de la langue, c'était très difficile d'aller chez le médecin et d'expliquer ce que j'avais. Le médecin n'arrivait pas à trouver ce que j'avais. Il me donnait des médicaments, mais pendant deux ans, il n'y a pas eu de résultat. En fait, c'était de l'anxiété. »

« Je n'ai pas consulté tout de suite un gynécologue. Peut-être cinq, six ans après mon arrivée ici. Puis dans mon pays jamais. (...) C'est un peu culturel aussi. »

« Oui, j'ai trouvé après, plus tard, des personnes pour me confier. On est tout perdu au départ ici et puis, on n'aime pas trop parler de soi. (...) C'était angoissant. Ah ! dans notre pays, c'est différent. On partage tout, la douleur, la maladie. Il y a tout le monde, toute la famille. C'est différent. »

### **UN MARIAGE A L'ORIGINE D'UNE VIE MEILLEURE**

Ivana se marie en 1994. Elle trouve chez son conjoint écoute et compréhension. Elle pense que son mariage et les activités professionnelles qu'elle mène par la suite ont été des facteurs importants d'intégration, même si au début elle a passé par de nombreuses difficultés.

« Mon mari, je l'ai rencontré, ça c'est une autre histoire. Mon mari, je l'ai rencontré au bistrot. J'étais serveuse. Mon mari avait son bureau tout près, il venait boire un café tous les matins. Puis, depuis là, a commencé une belle histoire. »

« Quand je l'ai rencontré et que je lui ai parlé de mes difficultés, il m'a dit : « Pourquoi je ne t'ai pas connue avant ? ». Parce qu'il est touché par tout ce que je raconte, les difficultés. « Pourquoi on ne s'est pas connus avant, pour toi, c'était pas évident de te débrouiller toute seule. » »

« Après, quand je me suis mariée, j'ai connu beaucoup de monde, beaucoup de ses amis. Je n'avais pas mes amis, parce que mes amis, ils sont restés dans mon pays, mes camarades d'école. »

*« Après le mariage, il y avait aussi des difficultés. On vient de différents pays. Il y a différentes cultures. Bon, mon mari, c'est un homme ouvert. J'ai eu de la chance, mais quand même, il faut construire. Je me suis beaucoup donnée pour prouver quelque chose. Pour moi, psychologiquement, c'était pas facile. Pour faire plaisir à tout le monde, à sa famille, à son entourage. Et là, je sens, depuis trois ans, je sens que ça va beaucoup mieux. Je me suis retrouvée après toutes ces années. Avant, j'étais comme dans un nuage. Ce qui me manquait c'était aussi ma famille. Elle m'a manquée ici. »*

## **NE PAS POUVOIR VOIR SA FAMILLE**

*« J'aimerais beaucoup avoir ma famille ici. Mais à cause des autorisations, c'est très, très difficile, c'est compliqué. Malgré que j'aie le permis, maintenant j'ai le passeport Suisse, c'est tout de même difficile. »*

*« Mes parents sont venus une fois. Pour eux, ils ont dit : « Ça suffit, Ivana. Pour nous c'est important d'avoir vu où tu vis, où tu habites. » Bon ils sont âgés maintenant. »*

*« Je suis révoltée un peu. Par exemple, j'ai ma sœur qui a été opérée hier et toute la famille était vers elle. Moi je suis opérée ici en Suisse, il n'y a personne et j'étais très révoltée que ma famille ne puisse pas venir à cause des frontières, à cause de tout ça. »*

*« Il faut faire des démarches qui sont longues. J'étais à l'hôpital, il n'y avait personne. Il n'y avait pas ma famille pour me rendre visite, j'étais très touchée. »*

## **DE NOUVELLES PERSPECTIVES**

Après son mariage, elle cesse son activité professionnelle dans l'hôtel-restaurant pour entreprendre une formation d'esthéticienne. Elle prend également des cours de peinture et de français et se dirige finalement vers une formation de médiatrice culturelle. A côté, Ivana peint également beaucoup.

*« Ça m'a toujours intéressée de travailler dans ce domaine-là qui touche les migrants par rapport à ma propre expérience ici en Suisse pour un peu voir qu'est-ce qui se passe. Et comme l'association Appartenance de Lausanne a organisé un cours, j'ai suivi cette formation-là. »*

Actuellement elle travaille comme interprète médiatrice culturelle dans le cadre d'une association indépendante qu'elle a fondée il y a deux ans dans sa région avec d'autres personnes qui ont été formées par l'Association Appartenance. Ivana se réalise dans sa nouvelle activité, dont elle nous parle longuement.

*« Ça me fait plaisir, je suis contente, j'ai un contact avec ma communauté aussi. Ce n'est pas un travail bénévole. (...) On intervient dans tous les domaines. Les problèmes qui touchent les migrants et puis le pays d'accueil. Dans le domaine médical, social, pédagogique. Ce sont les personnes qui ont des difficultés pour s'exprimer en français qui font appel à nous. »*

*« Oui, vraiment ça change tout. Pour moi, je suis contente d'être utile. C'est comme un pont entre la communauté d'accueil et le pays d'origine. C'est très important. (...) On explique : « là-bas c'est comme ça et ici c'est comme ça ». Et des fois, on est très gratifiés par les professionnels qui travaillent avec nous. Notre travail est riche, parce qu'on explique comment les choses fonctionnent. Puis, comme ça, ça favorise la compréhension, la communication. »*

*« On est appelé. Ce n'est pas que pour les problèmes. Par exemple, chez un psychiatre, il y a une dame qui est en détresse. Chaque fois qu'il y a une séance, la*

dame commence à trembler. Et la doctoresse ne comprend pas pourquoi elle pleure. Elle est un peu impressionnée par la patiente. J'ai expliqué à la doctoresse qu'on voit la maladie différemment ici et là-bas. Les gens là-bas, ils paniquent trop. Ils paniquent trop car ils pensent que c'est la fin de la vie. C'est pour ça que la dame est dans un tel état. Elle tremble, tout ça. Etouffements. Si vous ne savez pas, c'est difficile de comprendre. On voit cette personne qui a des crises d'angoisse très, très fortes. Puis quand je lui ai expliqué, elle m'a remerciée. La maladie, on ne la voit pas de la même façon ici et là-bas. (...) Un autre exemple : il y a un monsieur qui vient. Des fois, il commence à parler avec un ton très fort. La doctoresse, elle dit : « Ecoutez Monsieur, moi je me sens agressée ! ». J'ai expliqué à la doctoresse : « Ce n'est pas contre vous. c'est un peu la mentalité. ». Elle avait l'impression que c'était contre elle. J'ai dit au Monsieur : « Ecoutez Monsieur, il ne faut pas parler comme ça, avec ce ton. »

« On travaille aussi pour la population migrante qui est depuis longtemps ici. Ces derniers temps, j'ai fait des traductions à l'Office cantonal de la protection des enfants. La maman, elle parlait parfaitement le français, les enfants aussi. Mais des fois, pour les professionnels, c'est intéressant d'interviewer les enfants dans leur langue maternelle. »

### **BRISER L'ISOLEMENT DES FEMMES MIGRANTES**

Ivana parle de la situation des femmes migrantes qu'elle rencontre dans son travail et de leurs besoins.

« Les femmes migrantes, ici, elles sont en difficultés : isolement, solitude. Vraiment, il faut faire quelque chose. Bon, le chemin sera long. Mais, il faut faire quelque chose. (...) C'est très important d'organiser des rencontres entre les femmes de différents pays. Un lieu où les femmes peuvent s'exprimer. Il y a une dame qui nous a dit il n'y a pas longtemps : « Je suis seule et depuis une semaine je ne sors pas. ». Il faut qu'elles sortent de cet isolement-là. Des formations ou bien des rencontres, ou bien qu'elles soient plus informées. Parce qu'elles sont pas du tout informées de ce qui se passe dans la société. »

### **NE PLUS SE SENTIR COUPABLE**

Pendant longtemps Ivana s'est sentie coupable d'avoir migrer et a souffert de cette expérience. Cependant, Ivana n'envisage pas de retourner vivre dans son pays, même si sa famille lui manque beaucoup. Elle a construit une vie en Suisse et sent qu'elle y est enfin intégrée.

« C'est vrai, on est un peu perdu ici. D'abord quand on passe la frontière, on part. D'un coup, on sent une culpabilité. On se sent coupable vis-à-vis de notre famille. Parce qu'on a laissé quelque chose derrière. Et ça, ça nous accompagne. Tous les migrants, ça nous accompagne, cette culpabilité. Puis avec cette culpabilité, on essaie ici de récupérer, on essaie d'acheter quelque chose. Acheter, dans le sens d'acheter de l'amour de notre famille, parce qu'on a le sentiment qu'on a laissé quelque chose exprès. On est parti. Puis après, avec les années, bon je parle de mon expérience, mais il y a beaucoup de cas dans la même situation, on donne beaucoup. On se sent coupable. La vie n'est pas facile au départ pour les migrants, et puis on donne tout à notre famille. Par exemple, financièrement. Tout ça. On se sent coupable, parce qu'on est parti. »

« Et puis eux [la famille], ils ne savent pas notre parcours, que c'était pas facile de quitter sa famille, la frontière, son pays. Ils arrivent pas à comprendre ça, tout ce par quoi on est passé. »



*« Non, non, non, ma vie, je l'ai reconstruite. Avant, c'était là-bas ma vie. Puis après, j'ai commencé ici à construire ma vie, puis maintenant, je suis arrivée à ce stade là où je me suis bien intégrée ici et puis ça va. Je ne veux pas retourner dans mon pays. »*

## DESOLE, MAIS VOUS AVEZ CHANGE DE CERCLE !

**Ardita** a 40 ans et est originaire d'un pays de l'Ex-Yougoslavie. Elle a depuis peu de temps un permis humanitaire B. Cependant, elle est arrivée en Suisse il y a plus de 15 ans en tant que saisonnière. Elle est célibataire et travaille actuellement dans l'hôtellerie.

### TRAVAILLEUSE DE LA TERRE

Ardita a achevé la scolarité obligatoire, puis a fait une courte formation d'une année de dactylographie dans son pays. Par la suite, ne trouvant pas d'emploi, Ardita, âgée de 23 ans, rejoint en 1988 sa sœur et son frère installés en Suisse. A la fin de son séjour qui ne devait durer qu'un mois, elle décide de rester.

*« Comme j'étais intéressée de travailler et de gagner un peu d'argent comme tout le monde, je me suis débrouillée, je regardais partout, mais je ne savais pas parler en français. Après, il y a mon beau-frère qui était déjà là avant (...), il a été demander à un patron pour savoir s'il pouvait m'engager pour travailler la vigne à la campagne. Et puis, il [le patron] m'a prise trois, quatre jours, juste pour essayer, voir ce que ça donne. Et puis après trois jours, il a téléphoné à mon beau-frère : « Si elle est d'accord, elle peut rester trois mois. ». »*

*« Et puis, il m'a fait le contrat de travail pour quatre mois. Après quatre mois, je suis rentrée chez moi. Je suis restée un mois et je suis revenue pour les vendanges de nouveau. J'ai fini les vendanges. Je suis rentrée chez moi à nouveau. L'année d'après il [le patron] m'a téléphoné chez moi, dans mon pays: « Est-ce que tu es d'accord qu'on te fasse encore une fois un permis de travail ? ». Et j'ai été d'accord, comme chez nous ça allait de pire en pire. »*

Au début Ardita habite chez son frère qui est également célibataire :

*« Au début, j'ai habité avec mon frère, parce que chez nous c'est une culture dans laquelle tu peux pas aller habiter avec ta sœur quand elle est mariée, qu'elle a une famille. Lui, il était célibataire. J'ai habité avec lui, comme ça on partageait l'argent, à manger et tout ça. C'était bien. Il était pas joli l'appartement, mais il était bien. »*

Ardita travaille régulièrement chez le même employeur et fait de nombreux allers-retours. Chaque année, elle passe quatre à six mois en Suisse et le reste du temps dans son pays. En général, elle travaille d'avril à août en Suisse, retourne dans son pays un mois, revient en Suisse pour les vendanges et repart fin octobre.

Les salaires des saisonniers et saisonnières dans l'agriculture sont bas. Ardita se souvient très bien qu'elle gagnait 9 francs 50 brut de l'heure en 1988 et les salaires n'ont pas beaucoup augmenté. Selon Ardita, ses ancien-ne-s collègues touchent actuellement 12 francs 50 brut de l'heure.

### ETRE LIBRE

C'est pour des raisons économiques qu'Ardita a décidé de rejoindre son frère et sa sœur. Toutefois, à la fin de l'entretien, elle nous explique qu'il y avait aussi une autre raison.

*« C'est aussi un peu pour ça. Parce que depuis petite, j'aimais bien vivre comme je veux. Vivre ma vie comme je veux, pas que quelqu'un me dise les règles comment il faut vivre. J'aime bien vivre comme tout le monde dans tous les pays, pas comme une femme qui doit rester à la maison. Bien, non ! Je suis une femme, mais je veux travailler, je veux gagner ma vie, je veux sortir, tout ! »*

*« J'ai parlé avec ma sœur, parce qu'elle, elle était ici avant, sept ans avant. (...) J'ai dit : « Mais explique-moi un peu comment ça se passe ! » et elle a dit « C'est comme ça : t'as le droit de travailler, t'as le droit de sortir, t'as le droit de faire toutes les choses, pas comme chez nous. ». J'ai dit : « Peut-être, un jour, quand j'aurai fini mes études je vais aller voir moi-même. ». Et je suis venue et j'ai vu avec mes yeux. J'ai dit : « Bien oui, c'est juste, elle a raison. » Je vois les gens qui sont libres ici, mais chez nous, non, t'es pas libre. Il y a des gens, mais pas beaucoup. 70%, ils sont comme ça et 30%, ils sont libres. Mais, peut-être que moi j'étais avec les 70%! On sait jamais ! J'ai tout mis dans un sac et j'ai dit : « Il faut que j'aie à vivre comme moi je veux vivre. ». Le travail ça me fait rien. Moi je travaille, je suis très contente du travail, mais je vis libre, je gagne ma vie, je reste tranquille. »*

## **CHANGEMENT DE CERCLE**

Pendant cinq ans, Ardita obtient un permis saisonnier. Mais, en 1991, avec la mise sur pied de la politique des trois cercles, la Yougoslavie bascule dans le troisième cercle. Alors qu'elle constituait une région de recrutement traditionnel, les permis de travail pour ses ressortissant-e-s ne sont plus distribués qu'au compte goutte. En 1994, Ardita comme beaucoup de saisonniers et saisonnières qui espèrent obtenir un permis B est mise dans l'impossibilité de trouver un contrat de travail. De l'autre côté, la guerre en Yougoslavie s'intensifie, ce qui rend tout retour extrêmement dangereux.

*« Et puis, après, l'année suivante, il [son patron] a fait de nouveau le permis. Je l'ai reçu chez moi. Je suis rentrée ici. Je suis restée six mois pour travailler. Je suis retournée chez moi à nouveau. J'ai attendu mon permis de la troisième année et je suis entrée encore avec un permis de travail. (...) La quatrième année, c'est de nouveau avec le permis de travail. Et puis, la cinquième année, je suis venue de nouveau avec le permis de travail. Et puis tout d'un coup après en '94, fin de l'année '93, ils ont arrêté de faire le permis pour tous les gens qui venaient de Yougoslavie. Et puis moi, j'ai dit ; « Qu'est-ce que je fais maintenant ça fait cinq ans que je suis là. » (...) Mon patron il a frappé à toutes les portes, partout, mais il m'a dit : « Je suis désolé, je peux rien faire ! La seule chose que je peux faire, si tu entres comme réfugiée, comme votre pays, il a maintenant des problèmes, moi je t'engage. T'as un travail après trois mois, tout de suite ! ». Parce qu'au début si tu entres comme réfugié, on n'a pas le droit de travailler pendant trois mois. Et j'ai fait ça. Et puis après je n'ai pas travaillé pendant trois mois : juin, juillet, août ; ça veut dire que j'ai commencé en septembre chez le même patron. J'ai travaillé encore cinq ans. Et puis après cinq ans comme dans la campagne, il y a pas de travail fixe, j'ai dit à mon patron : « Je suis désolée, t'as fait tout pour moi, mais je suis obligée de trouver quelque chose à l'année. ». Et puis après j'ai changé de boulot. J'ai travaillé ici au café. »*

## **DES CONVERSATIONS DE BISTROT QUI FONT TRES MAL**

A la fin des années 1990, Ardina trouve un emploi dans un café où elle occupe deux fonctions pour pouvoir travailler à plein temps :

*« Ici dans le bistrot, je travaille à la cuisine, aide cuisinière, et je fais le ménage le matin. Comme ça j'arrive à un travail à 100%, parce que si je travaille juste dans la cuisine, avec les cinq heures de travail que je fais, ça veut dire que je ne suis pas à 100% et je préfère être dans une place à 100% de travail. »*

Cependant pour couvrir un 100%, les horaires de travail d'Ardita sont très difficiles et atypiques. Elle travaille 42 heures par semaine. Elle commence à 4 heures du matin et travaille jusqu'à 8 heures. Puis recommence à travailler à 11 heures jusqu'à 14 heures ou 15 heures. Son seul jour de congé est le dimanche et le lundi après-midi.

Ardita touche un salaire fixe. Selon ses calculs, ramené à un salaire horaire, elle touche 10 francs 90 de l'heure, brut. Les heures supplémentaires sont payées. Avant, lorsqu'elle était requérante

d'asile, elle touchait ses heures supplémentaires en salaire, maintenant qu'elle a un permis B et qu'elle peut voyager, elle les prend en vacances.

Ces conditions difficiles, Ardita les supportent, elle se dit satisfaite de son emploi. Ce qui la dérange c'est un groupe de clients habitués qui sont xénophobes et dont elle nous parle à plusieurs reprises. En raison de leur présence régulière, Ardita ne prend plus ses pauses dans la salle du restaurant, mais reste à la cuisine.

*« Ça arrive souvent. C'est pour ça, des fois, quand je vois beaucoup de gens, je dis : « Mais, c'est mieux que je ne sorte pas ». Je prends mon café dans la cuisine. Je le bois tranquille, parce que des fois, ça m'arrive un peu d'être nerveuse, parce que c'est pas facile. »*

*« Mais ça, c'est des gens qui viennent presque chaque jour. (...) Et une fois, j'étais pas méchante, mais j'étais vraiment énervée, j'ai dit : « Comme vous, vous êtes Suisses, est-ce que vous voulez commencer à 4 heures et demie comme moi ? nettoyer tout le bordel et puis après vous commencez à nettoyer toutes les casseroles ». J'ai dit : « Il y a des Suisses qui travaillent, mais vous vous faites pas ce boulot. ». Et pour finir, ils ont pas dit non. C'est normal, on est étranger, on est étranger, mais on n'est pas des sauvages non plus. Non ! Mais c'est des gens qui viennent souvent, qui veulent pas avoir d'étrangers. (...) Mais, il faut pas mélanger tout le monde, c'est ça le problème! »*

*« C'est pas facile. Mais, maintenant, j'ai dit : « Ben, je m'en fous ! je regarde rien, j'entends rien ! je fais mon travail ! ». Au début c'était vraiment difficile, difficile ! Parce que quand je vois dans mon pays, la guerre, tout ce qui se passe. Et puis tout d'un coup, on te dit des mots comme ça, en face, c'était pas facile. Mais maintenant je m'en fous (...). Même, j'écoute pas, je passe par là et puis je fais mon travail. »*

## LA POLICE DES ÉTRANGERS

Dès la fin de la guerre en Yougoslavie, le gouvernement helvétique organise le retour des Kosovars dans leur pays. Tout d'abord, une aide financière modique est allouée aux retours volontaires, puis des renvois forcés commencent officiellement le 31 mai 2000. En 1999, comme de nombreuses personnes de son pays, Ardita est convoquée à la police des étrangers :

*« « Mais vous êtes depuis longtemps ici, Madame, on peut pas garder tout le monde ! ». « Monsieur » j'ai dit « Moi je parle de moi-même, pas de tout le monde. ». J'ai dit : « Je suis seule. Je suis entrée ça fait des années ici. J'ai travaillé tout le temps. Comme vous savez, j'ai jamais fait quelque chose de mal, j'aimerais bien que vous me gardiez. ». Il a dit : « On peut pas vous garder, on a reçu les papiers de Berne. ». J'ai dit : « Berne, il n'a rien à voir avec moi, parce que Berne ils ne me connaissent pas, moi ! C'est vous qui me connaissez ici. ». Et puis il a pris le papier, il m'a dit : « Signe ici au fonds ! ». Moi, je sais pas bien lire en français, mais je me débrouille ! J'ai dit : « Non, je signe pas ce papier ! ». « T'es obligée de signer ! ». J'ai dit « Non ! je suis pas obligée ! ». « Pourquoi tu signes pas ? ». J'ai dit : « Je signe pas, parce que c'est marqué que dans un mois, il faut que j'aie quitté la Suisse, qu'est-ce que j'ai fait ? » « C'est pas une question que t'as fait quelque chose, mais il faut que tu signes ça ! » »*

*« J'ai dit : « Non, je signe pas ça ! je signe jamais ! ». (...) Il a dit : « mais tu signes ça, t'es obligée, Madame. » J'ai dit : « Non, je signe pas ! même moi j'ai un droit. » Il m'a dit « On part d'ici avec les policiers, on te met dans l'avion directement ». J'ai dit « (...) Vous avez pas le droit ! j'ai rien fait de mal ici ! ». Et pour finir, j'ai pas signé le papier. Et je suis sortie. En bas, il m'a dit : « Mais de toute façon t'es obligée de rentrer. » J'ai dit : « Oui, avec la force, mais pas avec le plaisir ! » Et je suis sortie ! »*

*« Mais moi, j'étais pas d'accord de signer le papier. J'ai dit : « De toute façon, ils veulent me renvoyer, mais je signe pas que je veux y aller volontairement. ». »*

Finalement, pour Ardita, le renvoi n'aura pas lieu, comme, elle nous le raconte:

*« En une année j'ai rien reçu. Après trois, quatre mois, ils ont annoncé au téléjournal que les gens de mon pays qui sont venus en Suisse de telle année à telle année, ont le droit de rester encore une année. »*

### **OBTENIR UN PERMIS B HUMANITAIRE**

En 2000, Ardita entre dans les critères de « l'action humanitaire 2000<sup>52</sup> » et obtient un permis F (admission provisoire). Depuis 2000, elle multiplie les démarches, soutenue par différentes interventions associatives et même institutionnelles pour obtenir un permis B.

*« Et bien ça fait depuis 2000, comme je suis entrée dans « l'action humanitaire 2000 ». Et puis ils ont dit : « Bien, il faut attendre. ». Après une année, j'ai fait une demande encore une fois. Et puis le canton, il était d'accord, mais il a envoyé le dossier à Berne. Et puis, de Berne, après huit mois, ils ont envoyé une réponse qu'ils n'étaient pas d'accord pour mon permis B. »*

*« Il n'y a pas d'argument pourquoi. « Ce n'est pas parce ça fait longtemps qu'elle travaille ici qu'elle a droit à un permis B » c'est ça la réponse. Et puis après, pendant encore une année et demie, j'ai rien fait. Et après j'ai écrit cette lettre. J'ai dit à ma nièce. Elle, elle va au collège cette année. J'ai dit avec mes mots et elle, elle a écrit en français. Et j'ai signé la page en bas et des documents aussi de la police des étrangers et puis ça a joué. C'était comme ça. C'était pas facile, c'était pas facile du tout, parce que j'ai fait trois, quatre fois la demande et ça a pas marché. Trois, quatre fois... Après j'ai pris encore un avocat aussi. J'ai payé presque 3'000 francs, parce que j'avais un travail tout ça. Et puis, avec lui, c'était pareil : rien a changé. »*

*« Et j'ai laissé deux, trois ans comme ça. Et après, j'ai écrit une lettre en français directement à Z, [la personne qui est cheffe du Service et qui s'occupe de la procédure d'asile du canton où elle habite]. J'ai expliqué ma situation, depuis quand je suis là et tout ça. Et puis après trois semaines, il m'a envoyé une lettre à la maison, qu'il a besoin d'une photocopie de mon permis F, une copie de ma fiche de salaire, et puis encore quoi ? encore une photo, encore un papier que j'ai rien aux poursuites. J'ai envoyé ça. Après j'ai attendu encore six semaines. J'ai attendu et après six semaines j'ai reçu mon permis. »*

La situation est très difficile à vivre jusqu'à ce qu'elle reçoive son permis B :

*« J'ai dit « Mon Dieu, Mon Dieu, j'ai passé toute ma vie ici et tout d'un coup j'ai rien ! J'ai pas de permis, là-bas, j'ai pas de travail. J'ai perdu la maison de mes parents, parce que moi si je retournais là-bas je vais vivre avec eux peut-être. J'ai perdu tout ! J'ai dit : « Je fais quoi ! ». Ça c'est des moments où j'étais seule, moi je vous dis, avec ma tête toute seule. Mais maintenant depuis que j'ai reçu mon permis, j'ai tout oublié ! j'ai une vie comme il faut ! C'est tout ! voilà ! »*

*« Je vous dis la vérité, j'ai pensé que j'allais réagir normalement, mais j'étais vraiment... ! Alors j'ai dit... J'étais toute seule à la maison, j'ai dit : « Mon Dieu ». J'ai commencé à lire les grandes lettres, parce que je me débrouille avec les grandes lettres : depuis quand je suis entrée en Suisse, tatata, tout ça, et puis pour finir c'est : « à partir du 28 octobre 2003 vous avez droit au permis B. ». J'étais contente ! Et puis après j'ai dit « Bon Dieu. »*

<sup>52</sup> « L'Action humanitaire 2000 » est une initiative lancée en mars 2000 par le Conseil fédéral qui annonce la régularisation de toutes les personnes ayant déposé une demande d'asile ou dont l'entrée en Suisse datait d'avant le 31 décembre 1992. Plus de 13'000 personnes étaient concernées au niveau fédéral.

## AVOIR SA FAMILLE DANS UN PAYS EN GUERRE

Pendant la guerre Ardita a soutenu financièrement ses parents restés dans son pays qui ont tout perdu :

*« Pas grand chose, mais ça m'arrive 200, 300 [francs], parce qu'eux [ses parents] tout ce qu'ils avaient, avec la guerre, ils ont tout perdu. Maintenant ils ont plus rien du tout. Ils ont travaillé toute leur vie et puis maintenant, ils ont plus rien! Pas de travail, pas, rien du tout! Parce que maintenant, chez nous, 80% des personnes n'ont pas de travail. Ici, à la télé, ils montrent d'autres villes. Peut-être c'est une ville qu'ils ont pas eu la guerre ou... Dans les villages comme le mien, les gens qui vivent dans les villages, ils ont rien, rien! Il y a des gens, même qui ont pas à manger. C'est une vraie catastrophe. »*

Pendant toute la période où elle était requérante d'asile, elle n'a pas pu aller les trouver, excepté en 2002 où elle a reçu une autorisation avec juste une sortie et une entrée. Dès qu'elle a eu son permis B, elle a été les trouver :

*« La dernière fois, quand je suis entrée avec cette entrée, j'ai dit : « Bon Dieu ! Dieu sait quand je vais entrer et voir encore une fois ma famille ! ». Mais cette fois j'ai été vraiment contente. J'ai pas été pendant 9 ans au début ! Pendant neuf ans, tu te parles au téléphone, mais c'est différent. Quand tu te vois avec les yeux, ça change ! beaucoup ! J'ai vu ma mère qui est vieille maintenant. Quand je l'ai laissée, à l'époque, elle était une vraie dame ! maintenant... Mon Dieu, Mon Dieu ! c'est triste quand on les voit les deux. Non, maintenant c'est bon. Je peux entrer quand je veux, pas comme je veux, mais quand j'ai mes vacances. Je suis tranquille. »*

## PRÉSERVER SA LIBERTÉ

Ardita ne voit pas d'avenir pour elle dans son pays qui a été dévasté par la guerre. De plus, comme elle nous l'explique, les femmes sont fortement discriminées. Pour Ardita, retourner dans son pays signifierait renoncer à ce qui lui est le plus cher son indépendance.

*« C'est vraiment dur ! surtout ces temps, chez nous, je parle chez moi ! Les femmes, elles sont vraiment, chez nous, rien du tout ! Rien ! T'es une femme, tu restes à la maison ! T'as rien le droit ! Et ici je suis libre. C'est pour ça que je veux pas, je veux rester ici. Je suis libre. Je suis une femme, mais je suis libre ! Mais chez nous t'es vraiment,... C'est pas une question de religion, mais ça veut dire les femmes, elles ont rien le droit. Mais ici, non ! Ici je suis une femme et je suis... je suis un Monsieur aussi. Je peux faire ce que je veux. J'ai ma vie. Mais là-bas, non, pas question ! Pas question. Pour ça, je préfère rester ici tranquille. »*

*« Je suis très bien. Et j'espère que tout le monde un jour soit comme moi libre tranquille, avec un travail, avec la santé aussi et tout. »*

## QUITTER SON PAYS DANS L'ESPOIR DE TROUVER UNE VIE MEILLEURE

**Maria** a 36 ans et est originaire d'un pays d'Europe du sud. Elle est veuve et mère d'une fille de 12 ans. Depuis qu'elle est arrivée en Suisse, il y a quinze ans, elle a travaillé dans l'hôtellerie et auprès de ménages privés.

### PARTIR A L'AVENTURE

Maria fait partie d'une famille nombreuse de 14 enfants. Elle quitte l'école à 10 ans pour travailler à l'usine et s'occuper de ses frères. A 16 ans, elle rattrape deux années d'école secondaire en cours du soir. En 1989, lorsqu'elle décide de migrer avec une amie, sur un coup de tête comme elle nous le dit, elle occupe un poste d'ouvrière non qualifiée qui ne la motive pas dans une fabrique de sa région. La violence familiale fait partie de son quotidien. Elle souhaite fuir cette situation, mais elle ajoute qu'elle part également pour l'aventure.

*« J'avais aucune idée. En tout cas, je venais pour vivre mieux, déjà. Par la suite on verrait. Déjà, je pensais vivre mieux. Mais, c'est vrai, on était un peu jeunes. On avait juste 21 ans. On savait pas trop ce qu'on voulait de la vie On n'avait pas d'idées précises, comme celles qui viennent avec leur mari et toute la famille, pour qui c'est travailler et gagner de l'argent. Nous, c'était pas comme ça. On avait une autre manière de voir les choses. On voulait gagner de l'argent, mais on voulait quand même s'amuser. »*

### DIFFICILE DE SE FAIRE COMPRENDRE

Maria nous raconte la déception qu'elle a ressentie à son arrivée :

*« C'était une petite ville qui n'avait rien de spécial. Chez moi, c'était plus joli. Donc on était un peu étonnées de voir la vie ici, les maisons, les campagnes. Parce qu'on a dû après travailler dans un restaurant au milieu d'une montagne, il n'y avait personne. C'était vraiment moche, vraiment moche alors. Moi, au début, j'ai eu beaucoup de désillusions. J'ai pleuré beaucoup. »*

Maria se met tout de suite en quête d'un travail avec l'aide du réseau de compatriotes et se débrouille comme elle peut pour se faire comprendre. Mais, elle nous fait part d'une mésaventure qui illustre bien les difficultés qu'elle a vécu au début.

*« Il y avait une femme de mon pays qui parlait un peu le français. Elle allait demander du travail pour moi, mais, en fait, elle allait pour elle. Moi je me suis dit : « Qu'est-ce que ça veut dire : on cherche du travail ? » J'entendais toujours ça. Et puis, on m'a dit ce que ça voulait dire. Alors, moi, j'ai mis ça dans ma tête. Puis, un jour, j'ai dit : « Si elle sait dire « on cherche du travail », moi, je sais le dire aussi ». J'avais que ces mots à la bouche et j'arrivais dans une boulangerie, dans un restaurant et je disais : « on cherche du travail ». Puis, on comprenait si la dame disait oui ou non, le reste, on comprenait pas. »*

*« J'ai connu une fille en venant en Suisse. On a demandé à cette fille si elle connaissait quelqu'un pour faire du baby-sitting, ou quelque chose pour garder des enfants, parce qu'on avait entendu qu'il y avait beaucoup de gens qui avaient besoin de jeunes filles pour garder des enfants. Elle m'a donné son numéro de téléphone, puis, elle a dit : « J'ai une dame qui aurait peut-être besoin de toi. ». Une semaine après, je lui ai téléphoné et elle m'a dit : « Elle veut te voir, mais c'est dans une autre ville. ». J'ai dit : « Oui, d'accord, moi j'aimerais bien. ». J'avais pas de travail, j'avais 600 francs sur moi. C'était tout l'argent que j'avais. Donc, j'ai fait ma valise, j'ai tout pris, parce que je pensais que j'allais rester là-bas. Mon amie est venue avec moi à la gare. On a fait le billet. Moi, je rentre dans le train. Je devais changer de train. Et puis ça, c'était rigolo. Comme je ne savais pas parler, je savais pas où est-ce que j'allais, j'ai montré le billet.*

*Ils m'ont remise dans le train qui allait d'où j'étais partie. Quand je suis arrivée, j'ai dit : « Mais je connais cet endroit ». J'arrive vers ma copine qui m'a dit : « Mais qu'est-ce que tu fais ici ? » J'étais affolée, j'étais un peu inquiète parce qu'il y avait des gens qui m'attendaient. J'ai dit : « Mais faut que j'aïlle, faut que j'aïlle, je m'en fous, n'importe comment. » Alors j'ai pensé : « Bon, je loue un taxi, je vais en taxi. ». Oh là, là, je pensais pas que c'était aussi loin que ça. J'ai jamais pensé que c'était aussi loin que ça. J'étais là depuis une semaine. Je savais pas si c'était très loin ou pas. Le monsieur du taxi roulait. Il roulait, il roulait. Chaque fois, je me disais : « Mais, mon Dieu, que c'est loin, que c'est loin ! ». Il roulait et je pensais : « Mon Dieu, je vais pas avoir l'argent pour payer le monsieur. ». Puis, après, il m'a déposée et il m'a dit : « C'est ici la gare. » Alors, il m'a demandé 620 ou 640 francs, quelque chose comme ça. Moi je l'ai regardé et j'ai dit : « Ecoutez, Monsieur, moi j'ai que 600 francs. Il m'a dit : « Bon d'accord, c'est pas grave. Vous payerez une autre fois. ». Puis, il est parti, puis il m'a laissée là. Moi, j'ai attendu là que quelqu'un vienne me chercher. Il y avait personne encore. J'ai attendu, je pense, jusqu'à 20 heures. Mais là, je commençais à être inquiète, parce qu'il commençait à faire nuit et je voyais personne. Je connaissais même pas les gens qui devaient venir me chercher. J'avais pas d'argent pour téléphoner, j'avais de l'argent pour rien du tout. J'ai pensé : Qu'est-ce que je vais faire si personne ne vient me chercher ? » J'étais vraiment inquiète. Tout d'un coup, il y a une dame qui est venue me chercher. Elle m'a emmenée chez elle. Elle m'a présentée son mari et ses enfants. Et je suis restée dormir chez eux cette nuit-là. Ils m'ont dit qu'ils allaient faire la demande pour un permis. Alors, j'ai téléphoné à cette fille qui connaissait cette famille pour faire la traduction, parce que moi je ne comprenais rien à ce qu'ils me disaient. Moi, je me suis dit : « alors demain, je dois repartir », parce que moi, je pensais que je devrais rester. Je pensais que j'allais travailler un mois et après que j'aurais de l'argent. Pas de chance. La dame, elle m'a dit : « Vous êtes venue juste pour vous présenter. On va faire maintenant les démarches et puis demain vous repartez. » J'ai pratiquement pas dormi de la nuit. Après, à 5 heures, je devais être debout parce que la dame devait travailler et m'amener à la gare. Alors, j'ai dû me lever très tôt. Chez nous, on n'a pas l'habitude de se lever à 5 heures du matin. Voilà, j'ai pris une douche, mais j'étais inquiète parce que je me disais : « Comment je vais faire maintenant pour retourner si j'ai pas un sou. ». Ce jour-là, il pleuvait, on était sur l'autoroute et je me suis dit : « Mais comment est-ce que je vais faire, je sais pas parler. Je sais pas demander de l'argent. Comment est-ce que je vais faire pour demander à la dame de me faire le billet pour rentrer ? » Bon, après, je sais pas comment j'ai fait, j'ai fait un peu comme ça [gestes]. J'ai eu du courage, parce que moi, je n'aime pas demander de l'argent. Puis, elle a compris que j'avais pas d'argent et elle m'a payé le billet de train pour rentrer. Pour finir, je ne suis jamais allée travailler chez elle, parce qu'ils n'ont pas pu faire le permis. Donc, j'ai dépensé l'argent, j'ai tout dépensé et je n'ai pas eu le travail. »*

## **DE L'ESCLAVAGE MODERNE**

Suite à cette mésaventure, Maria trouve du travail un mois et demi après son arrivée en Suisse dans un restaurant dans lequel on abuse de sa situation de migrante sans autorisation de séjour.

*« Je commençais à 7 heures et demie. Je faisais les nettoyages au restaurant. Après la patronne m'a appris à servir. Quand il y avait beaucoup de monde, elle m'aidait, parce que moi, je savais pas, je comprenais pas les gens. Les commandes, c'était elle qui les prenait. Là, j'ai travaillé presque deux mois. Je travaillais sans arrêt et j'avais pas de congé, rien du tout. Une fois, j'étais crevée, il y avait le mariage, j'avais travaillé toute la journée et puis c'était 1 heure du matin et il n'y avait plus personne au restaurant, excepté le mariage, mais c'est pas moi qui servais. J'ai donc demandé au patron si je pouvais aller me coucher. Il m'a dit : « Vous allez maintenant promener les chiens. » A 1 heure du matin. C'était à la montagne. Il n'y avait pas de maison. Oh là, là, qu'est-ce que j'ai pleuré là ! Je suis allée 10 minutes promener les chiens, parce qu'il faisait froid en plus. Quand je suis rentrée, j'ai dit : « Bon, je suis allée promener les chiens. » « Ah, mais, vous avez fait quoi, un quart d'heure ? Allez encore les promener ! » J'ai regardé*



ces chiens, j'étais folle de rage, j'avais froid. Je me suis assise derrière une porte. J'étais tellement fatiguée, j'avais sommeil, je voulais pas promener les chiens. Parce que c'est pas dans nos habitudes d'aller promener les chiens. Dans mon pays, ça ne se promène pas les chiens. « Oh ! mais où est-ce que je suis venue. Si je raconte ça à quelqu'un ça, ils vont pas me croire. » »

« J'ai travaillé deux mois. Mais après à la fin du mois, ils ne m'ont pas donné d'argent. Moi, comme j'avais pas d'argent, j'ai demandé parce que je voulais qu'ils me payent. J'étais chez mon oncle, je voulais lui donner quelque chose aussi pour manger, tout ça. Et puis ils me donnaient jamais. Elle [sa patronne] me disait : « Je paie demain, je paie demain. » et puis demain passait et ils payaient jamais. Un jour, elle m'a donné des habits qui étaient déjà vieux, une jupe noire. Moi, j'en avais acheté une, mais il fallait toujours que je change. Elle m'en a trouvé une, mais c'était à elle, je sais pas, puis une blouse, et je sais pas quoi encore. Mais c'était des vieilles choses. Et puis ce jour-là, moi j'étais énervée. J'ai dit : « Mais dis donc, je travaille et puis elle me paie pas. » J'avais aussi l'ennui du pays. Ma famille me manquait. Je pleurais. J'étais déjà pas bien. Et puis, un jour, c'était à 10 heures, la patronne était là en train de dire : « Ce sont des gens qui sont ingrats. Elle remercie même pas les gens. Elle vient ici sans rien et je lui donne encore des habits, et puis je lui donne à manger, et puis elle est fâchée et puis elle veut qu'on la paie. » Ce jour-là, il y a tout qui est sorti. Je suis montée dans ma chambre. J'ai pris les habits qu'elle m'a donnés et puis je les ai montrés aux clients. Il y avait des Suisses qui étaient à une table ronde. « Voyez ! », je parlais moitié français, mais ils ont tout compris. « Les habits que vous m'avez donnés, ils sont ici, ils sont tous « neufs », mais l'argent que vous me devez, je le vois pas, ici, sur la table. » J'ai commencé à pleurer, puis j'ai dit : « Je travaille plus ici. Je ne fais plus une heure ici si vous ne me payez pas. ». Une discussion a commencé et je suis partie avec mes affaires. Ils ne m'ont jamais payée et je ne suis jamais retournée là-bas. »

## LES PEURS LIEES A UNE SITUATION DE SEJOUR IRRÉGULIERE

Maria demeure pendant plusieurs années en situation de séjour irrégulière.

« On avait pas d'assurance maladie, rien, parce qu'on avait peur d'être assurés. On nous disait que c'était la police qui commandait tout. Si elle savait qu'on était assurés, elle venait à la maison. Donc, on s'assurait pas. On était comme ça : si la chance elle tournait... Si ça tournait bien, ça tournait bien, si ça allait mal, ma foi, ça allait mal. »

« Au début, on n'allait pas chez le médecin. Même si on avait la grippe ou quelque chose, on allait à la pharmacie chercher quelque chose et puis on se soignait comme ça. C'était à cause de l'argent, mais aussi parce qu'on n'avait pas de papiers. On avait peur que quelqu'un nous dénonce. Par exemple, quand on est arrivées, on nous disait [des compatriotes] que c'était la police qui commandait en Suisse. Alors, le soir, des fois, on passait sur la grande rue pour aller boire un café, là où il y avait beaucoup de compatriotes et puis, il y a des taxis qui passaient. On voyait tous ces machins lumineux sur le toit des voitures et on se cachait parce qu'on pensait que c'était la police. Chaque fois qu'on voyait passer un taxi, on courait se cacher parce qu'on avait peur de se faire repérer, qu'ils nous arrêtent, ou des choses comme ça. Et puis après on disait : « Oh, mais c'était un taxi. », puis voilà. »

Les contacts avec la population locale sont très réduits pour Maria qui craint toujours une expulsion.

« On avait toujours peur de dire qu'on travaillait ici. On disait pas qu'on travaillait. On avait toujours peur le soir de sortir, de parler avec les gens, de dire qu'on est là pour trouver du travail. Quand on a pas de permis, on sait pas sur qui on va tomber, donc ça freine un peu pour entrer en contact. »

## LA DEPENDANCE DU PERMIS DE SAISONNIERS/ERES

Par la suite, Maria effectue de petits travaux. Elle parle de mieux en mieux le français, ce qui lui permet de lire les offres d'emploi dans le journal. C'est par ce biais qu'elle trouve un nouvel emploi comme sommelière dans un restaurant. Elle obtient un permis de travail de six mois qui est prolongé par la suite. Selon ses propos, ses relations avec la nouvelle patronne n'ont rien à voir avec celles qu'elle avait avec son ancienne employeuse. Maria apprécie particulièrement son aide concrète et matérielle, surtout du point de vue du logement. A l'époque, sa patronne lui trouve un studio et lui achète un lit. Les clients qui fréquentent le restaurant lui donnent les ustensiles dont elle a besoin.

*« Et bien c'est difficile de trouver un logement sans papiers. Le premier que j'ai eu, c'était un studio qui était au nom de ma patronne, autrement j'avais une chambre dans le restaurant avec un lit, c'était tout. Le jour où j'avais congé, je restais chez ma tante, je dormais sur le canapé du salon. Maintenant, c'est moins difficile de trouver. Mais avant, quand on avait le permis A, les régies demandent des dépôts, des gros dépôts. Oui, c'était difficile, on devait demander à quelqu'un pour nous aider. »*

Toutefois, les rapports sont pour le moins équivoques. Maria nous raconte que sa patronne l'a giflée une fois.

*« Mais, un jour, elle s'est énervée. J'avais dû faire une faute ou je ne sais pas quoi. Il y avait du monde dans le restaurant, elle s'énervait toujours quand il y avait du monde. Elle s'énervait beaucoup. Et elle m'a donné une baffe ce jour-là, parce que..., je ne me rappelle plus ce que j'avais fait. Bon, le lendemain, elle m'a demandé des excuses. »*

C'est dans ce restaurant où elle reste près d'une année que Maria rencontre son futur mari. Elle aurait pu continuer, mais comme elle nous raconte lors de l'entretien, son futur mari très jaloux ne veut pas qu'elle reste à cette place. Elle cesse son activité dans le restaurant pour faire des ménages et par conséquent perd son permis. Elle vit avec son compagnon plusieurs années avant de se marier. Comme les salaires cumulés ne pèsent pas lourds, son compagnon souhaite qu'elle trouve un emploi mieux rémunéré pour autant qu'elle ne soit pas sommelière. Maria trouve un poste de femme de chambre dans un hôtel. Elle obtient un permis A. Quelque temps après Maria est enceinte. Elle retourne pour un mois dans son pays, où elle n'est pas retournée depuis qu'elle est en Suisse. C'est une amie qui la remplace momentanément. Elle ne dit pas à son employeuse qu'elle est enceinte. Mais celle-ci apprend son état et ne lui renouvelle pas son contrat. C'est dans son pays que Maria apprend la nouvelle :

*« Ma patronne m'a téléphoné au Portugal, puis elle m'a envoyé une lettre pour dire qu'elle ne faisait plus de permis pour moi, parce que moi j'étais enceinte, qu'elle avait besoin d'une personne pour travailler pas pour tomber enceinte, pour avoir des enfants. »*

## LA VIOLENCE AU QUOTIDIEN

Maria passe la fin de sa grossesse dans son pays où sa fille naît à la fin de l'année 1991. Elle reste deux ans dans son pays natal. Son compagnon ne souhaite pas qu'elle retourne en Suisse.

*« Ma fille, elle est née à la fin 91. J'ai parlé avec le père de ma fille. A l'époque, on habitait encore ensemble. Il a commencé à dire : « Maintenant t'es enceinte et après tu vas avoir le bébé. Tu n'as pas de papiers, c'est mieux que tu restes dans ton pays. » (...) Je suis restée deux ans là-bas. Je suis revenue avec ma fille. Elle avait 2 ans, je pense. Bon, malheureusement, j'ai pas eu beaucoup de chance dans la relation. C'était la violence, il me tapait beaucoup. Et puis, j'étais obligée après de trouver du travail, de faire des heures de ménage au noir. »*

Maria reste plusieurs années en situation irrégulière avec sa fille en Suisse. Elle vit avec son compagnon qui la bat. Elle fait des ménages. Elle a obtenu une fois un permis de six mois dans un restaurant où elle n'a travaillé que trois mois car elle est tombée malade : « *Une dépression* » dit-elle et d'ajouter : « *Ma patronne était tellement méchante* ». Excepté ces six mois, elle reste sans autorisation de séjour jusqu'à son mariage.

*« Et puis voilà, j'ai trouvé des heures de ménage au noir. Une fois la police est venue chez moi. Ça s'était en 96, parce qu'on s'est marié en 97. La police, elle est venue chez moi et puis elle m'a dit : « Madame, il faut que vous légalisiez votre situation ou bien vous devrez repartir chez vous. ». Bon, j'ai parlé avec lui [son compagnon]. Il voulait pas trop se marier, mais comme il avait un peu peur pour ma fille, il voulait pas que je parte à cause de ma fille, on a fait une promesse de mariage. A la fin des six mois, il ne faisait rien pour se marier. La police est venue encore et puis là, j'ai dû payer 50 francs. J'ai dû aller à la police. Ils m'ont posé des questions. Là, j'ai dit : « Non, on va se marier. » Et puis, je suis arrivée à la maison. J'ai dit : « Ecoute, il faut qu'on se marie, autrement je pars, je dois partir. ». Mais, je voulais pas partir non plus. Alors il a décidé : « Bon on va se marier. » Et puis on s'est marié en 97. Et puis voilà, j'étais mariée avec lui. Je suis restée. Après j'ai trouvé une patronne, je faisais le ménage, je gardais les enfants, j'étais gouvernante chez elle jusqu'à l'année passée [2003]. J'ai toujours travaillé là. Mais j'étais aussi au noir. Je n'étais pas déclarée. Après, moi je me suis séparée de mon mari, l'année passée. Il était avec une autre femme. Il est mort, il y a quelques mois. »*

Concernant la violence que Maria subit de son mari, elle demande de l'aide à un service spécialisé une fois le permis B obtenu. Auparavant elle n'a jamais osé en parler à personne. Elle a vécu pendant 13 ans avec son conjoint et la violence a duré 11 ans. Maria pense que si elle avait eu un permis, elle aurait quitté son conjoint beaucoup plus tôt. Il ne l'a jamais laissée terminer la fin d'un contrat de travail, car il était très jaloux de son entourage professionnel. Pour cette raison, elle n'a jamais pu faire quatre saisons de permis A et par conséquent, elle n'a pas obtenu une autorisation de séjour autonome.

## PRESENT ET AVENIR

Depuis sa rupture avec son mari, Maria travaille dans une maison pour personnes âgées où elle fait le nettoyage. Elle a fait récemment une dépression nerveuse et est en congé maladie au moment de l'entretien. Aujourd'hui Maria s'exprime bien en français et elle prend des cours d'informatique le soir, avant tout pour son plaisir. Elle est actuellement détentriche d'un permis C, mais envisage de retourner dans son pays. Elle touche une rente de veuve qui lui permet de vivre mieux chez elle qu'ici. Pourtant elle reste partagée entre la Suisse et son pays :

*« Je veux profiter un peu de ma famille là-bas. Je suis venue ici dans le but de travailler, de gagner de l'argent et de retourner. Mais après, c'est vrai que j'ai commencé à aimer la Suisse aussi. Donc pour moi, maintenant, je me sens plus étrangère dans mon pays qu'ici en Suisse. J'aime bien la Suisse et puis j'ai un peu de peine à la quitter. Mais bon, il faut que je pense que je suis aussi [sa nationalité] et que je ne suis pas suisse. J'ai ma famille là-bas. Donc c'est là que je dois aller. Mais c'est vrai que ça me coûte un peu. Ça m'angoisse un peu de partir. Parce que je trouve que dans mon pays maintenant, je suis un peu étrangère, comme je suis partie ça fait des années. Bon je connais des gens dans mon village, mais c'est déjà différent. C'est déjà tout différent. Je n'ai plus les mêmes copines. J'y vais toujours une ou deux fois par année pendant les vacances. Mais c'est vrai que je vais avoir l'ennui de la Suisse. Au début, j'ai pleuré pour retourner chez moi. Je me disais : « Mais il faut que je gagne beaucoup d'argent pour retourner le plus vite possible. ». Mais maintenant, c'est le contraire. Mais bon j'ai ma mère qui est là-bas, elle est toute seule. Mais si je devais travailler, je préférerais travailler ici que là-bas. »*

A la veille de quitter la Suisse, Maria ne regrette rien malgré tout ce qu'elle a vécu en Suisse.

*«On a eu la chance parce qu'on a trouvé les bonnes personnes aussi. Parce que je pense que si on n'avait pas trouvé les bonnes personnes, on serait déjà parties il y a longtemps...»*

*« Si c'était à refaire, je le referais, mais peut-être par d'autres chemins. Je suis venue par un chemin, mais je le referais d'une autre façon. Bon, il y a des choses qui se sont passées que je ne devrais pas faire. Mais je regrette rien. Je regrette rien. Parce que voilà, j'ai trouvé les bonnes personnes aussi. C'était tout le hasard. C'est pas des gens que je connaissais. C'était au fur et à mesure que j'ai commencé à travailler, que j'ai commencé à parler le français, que j'ai commencé à apprendre le français. Donc c'est venu comme ça. Mais, non, je suis contente. Pour beaucoup de gens, ça ne s'est pas, pas bien passé, mais moi j'ai aussi un caractère, j'insiste beaucoup dans les choses. Je résiste pas beaucoup mais j'essaie quand même une ou deux fois. Je vais devant moi. Après, si ça donne pas très bien, ça donne pas très bien, mais on verra. C'est comme ça. »*

## QUAND LA REALITÉ DÉCOIFFE LES ILLUSIONS

**Nina** a 26 ans, est originaire des pays de l'Europe de l'est et est célibataire. Elle élève seule son enfant de 2 ans qui est né en Suisse. Elle va entreprendre une formation dans le domaine social dans une Haute Ecole Spécialisée et elle est actuellement au bénéfice d'un permis de séjour B.

### L'ESPOIR

Nina désire quitter son pays, car elle n'y voit pas d'avenir. Elle n'a pas la possibilité d'étudier par manque de ressources financières. Elle pense qu'en Suisse, elle pourra réaliser une partie de ses rêves.

*« Je voulais connaître un peu le monde, en fait. Parce que chez moi on n'a pas les moyens de voyager et comme j'avais quelqu'un en Suisse qui m'a proposé un travail, qui m'a trouvé un travail. En fait, je voulais aider ma mère parce que c'était très difficile de vivre chez nous. Elle est toute seule, mon père a eu le cancer l'année où j'ai passé mon baccalauréat, puis il est décédé. Ma mère s'est trouvée avec deux enfants, j'ai un frère aîné. Alors, elle s'est trouvée toute seule et puis j'ai dû aussi l'aider à gagner un peu d'argent. Mais mon but était en fait d'apprendre le français parce que j'aime bien apprendre une autre langue et puis le français me plaît aussi. Puis je voulais aussi gagner de l'argent et à côté de cela réaliser mes rêves en fait : étudier. Chez moi, ma mère n'a malheureusement pas pu m'aider financièrement. Voilà, alors je suis venue ici pour travailler et en même temps pour profiter d'apprendre le français. »*

### LES BONS ET LES MAUVAIS COTES DU TRAVAIL

Arrivée en Suisse en 1999, alors qu'elle n'a pas de permis de travail, Nina trouve tout de suite un emploi dans une famille pour s'occuper du ménage et des enfants.

*« C'était très haut dans la montagne, j'habitais dans une baraque en fait. C'était pas une chambre, c'était avec les vaches. Alors c'était pas évident. C'était pas facile, mais c'était bien où j'habitais. Je voyais les montagnes, j'ai vécu beaucoup de choses. J'étais heureuse en fait. J'habitais dans la famille. J'étais traitée comme une membre de la famille. Je n'étais pas là que pour travailler, j'étais comme une membre de la famille, comme une cousine. J'étais vraiment bien traitée. Mais c'était pas suffisant, parce que je ne gagnais pas beaucoup et puis j'étais un peu enfermée là-bas en haut. »*

Plus tard Nina n'a pas de difficultés à trouver du travail. Elle part pour un autre canton et occupe plusieurs postes sans autorisation de travail, tous dans des ménages privés, à l'exception d'une place dans un restaurant. Nina raconte ses impressions sur le travail en Suisse. Elle précise qu'il faut être solide pour faire face au quotidien.

*« Non, j'ai heureusement toujours trouvé du travail. J'ai travaillé d'abord dans une famille nombreuse et quand j'ai voulu quitter ce travail, j'ai trouvé un autre travail chez une personne âgée de 82 ans. Et après, je me suis débrouillée et il y a assez de travail pour les gens comme nous. »*

*« Je travaillais dans une famille très riche. Je m'occupais des enfants, de la maison et tout ça. Mais je n'ai pas pu faire de cours de français, car je n'avais pas le temps, je travaillais tout le temps. »*

*« Au début, je n'avais pas besoin du français, parce que pour faire le ménage et m'occuper des enfants, ce n'est pas nécessaire, je n'ai pas besoin de parler bien le français puisque ce qui compte c'est de comprendre et de se faire comprendre. Les gens pour qui je travaille s'en fichent si je parle bien ou pas. L'important est que je travaille bien. »*

« Après je suis allée travailler chez une vieille dame. C'était très difficile. J'ai fait chez elle presque un an. Alors, c'était pas facile chez elle parce que c'était une vieille dame très riche qui avait une belle maison au bord du lac. Je devais même mettre un tablier. Elle me sonnait quand elle voulait manger. Non vraiment je me suis dit : « Bon où je suis là ? » J'avais une chambre, une toute petite chambre que m'avait donnée cette dame. Elle m'a donné une toute petite chambre, tout en haut. La plus petite donc ! Les autres grandes chambres étaient vides, mais ce n'est pas grave ! Je pensais que ça existait seulement dans les films, dans une série. Mais enfin je me suis trouvée dans cette série et puis je gagnais ma vie et en même temps je pouvais faire deux fois par semaine le soir seulement des cours. Elle m'avait permis d'aller faire des cours de français. Après j'ai quitté cette dame parce que je devenais folle. On ne peut pas supporter ça trop longtemps. Comme elle m'a traitée comme un porc, comme elle m'a rabaisée comme si j'étais quelqu'un d'une classe inférieure. C'était elle qui avait le droit de vivre. Elle m'angoissait, j'étais angoissée chez elle. Je n'étais vraiment pas bien chez elle. »

« J'ai travaillé surtout dans des familles riches, j'étais traitée comme une employée seulement. Ils ne savaient même pas quand était mon anniversaire. Ils savaient rien du tout sur moi. J'étais là pour travailler, pas pour discuter, en fait. Je travaillais comme une esclave, comme une machine, exactement. Alors elle me disait : « Ça va ? » mais c'était tout. C'était une dame avec qui on ne pouvait pas manger, c'était interdit. Je mangeais seule dans la cuisine. Elle, elle mangeait dans la salle à manger. Quand elle avait fini son assiette, elle me sonnait pour que je lui change son assiette. Moi, j'avais un tablier. Je n'avais un bonnet, mais ça manquait pour avoir l'air parfait. C'était une dame et moi j'étais d'une classe inférieure pour elle. J'ai vraiment vécu tellement de choses chez ces familles riches. Elles me déçoivent. Si je vois quelqu'un de riche, ça me dégoûte. J'aime vraiment pas. J'ai rencontré heureusement en Suisse des Suisses assez bien. Les bourgeois, ils font trop de mal aux gens, je pense. Ils profitent au maximum. On ne gagne pas beaucoup, mais il faut travailler tout le temps. On a un jour de congé, quand la dame elle est d'accord. On commence à 8 heures jusqu'à 21 heures, 22 heures, 23 heures, ça dépend quand les dîners se terminent. Et puis, ils se réveillent à 8 heures, ils s'en foutent si on a bien dormi, si on a mangé. Ce qui compte pour eux c'est ce qu'ils doivent manger, le reste ne compte pas. Il y a des étrangers qui habitent dans une cave, ce n'est pas un appartement, c'est une cave. Alors ils sont malades parce que dans une cave, imaginez sous la terre, c'est vraiment difficile à vivre. Non, ça ne devrait pas être permis. »

« ...bon c'était aussi une vieille dame. Après elle m'a augmenté de 1'300 francs jusqu'à 1'800 francs. Là c'est le plus que j'ai gagné, 1'800 francs. Parce que je n'habitais pas chez elle, j'habitais dans le studio qu'on a trouvé avec une copine. Alors je travaillais de 8 heures le matin jusqu'à 5 heures du soir. Je mangeais avec elle, mais je ne mangeais pas ce que je voulais. C'était interdit. Elle m'a augmentée parce que je voulais quitter. Je lui ai dit : « Ecoutez, ça ne me convient pas 1'300 francs, je dois payer aussi les charges, l'appartement, je dois vivre aussi. » Alors elle est montée à 1'800 francs. Je suis restée encore quelques mois. Puis après j'ai quitté définitivement parce que je n'en pouvais plus. Je n'en pouvais plus, elle m'a tellement angoissée, tellement déprimée à me traiter comme une esclave. Alors je n'en pouvais plus. Je visais autre chose. Je ne suis pas venue ici que pour gagner de l'argent et pour nettoyer la maison, je suis venue ici pour vivre et pour profiter de la vie. J'avais 20 ans, je ne pouvais tout de même pas travailler comme ça. Je travaillais tous les jours et j'avais seulement congé le dimanche. »

« Ce n'est pas humain. On n'est même pas traitée comme un animal. Un animal, ici un chien est mieux traité que nous, que les étrangères. Peut-être, j'ai vécu le pire, peut-être que d'autres personnes ont vécu des meilleurs moments que moi, mais moi je l'ai ressenti comme ça. »

« ... dans les familles riches, ils sont très gâtés ici. Ils ne sont pas humains ici. Ce sont vraiment des personnes sans cœur je pense. Il n'y a que l'argent qui compte pour eux, il n'y a que l'intérêt de l'argent. Les familles riches, bourgeoises, diplomates, ce sont des

*gens comme ça pour moi ici. Ils restent dans leur milieu. Mais la femme qui n'a pas d'argent, ou bien qui n'a pas eu la chance d'avoir une famille riche, alors elle n'est là que pour travailler. C'est pour cela qu'ils prennent des étrangères, ils ne paient pas l'AVS, ils ne paient pas les frais. On n'est pas déclaré. On peut faire tout avec nous. Travailler tout le temps quoi. »*

Heureusement Nina n'a pas que des mauvaises expériences professionnelles, elle a de bons souvenirs de ses emplois à la montagne. Elle nous raconte ce que la Suisse lui a apporté.

*« A la montagne, j'ai travaillé seulement un mois dans un restaurant comme serveuse. Je m'occupais aussi de la cuisine. Je faisais différentes activités comme la caisse. J'organisais le travail avec le patron. J'étais plus que la serveuse en fait. J'organisais la journée, c'était assez bien, mais ça a duré seulement un mois. »*

## LES ILLUSIONS PERDUES

Une année après son arrivée en Suisse, Nina rencontre un homme suisse, dont elle tombe amoureuse. Deux ans plus tard, elle est enceinte, alors qu'elle a l'intention de s'inscrire à l'Université en Lettres. Cet événement a des conséquences décisives sur son parcours : son ami la quitte, car elle refuse d'avorter et elle abandonne le projet d'entrer à l'Université.

*« Mais bon, l'année où je voulais entrer à l'Université en Lettres, je suis tombée enceinte. Je n'avais pas l'intention d'avoir un enfant. Ce n'était pas mon but d'avoir un enfant à ce moment où je voulais entrer à l'Université, car j'avais l'avenir devant moi. J'ai entendu plusieurs fois, surtout de lui (le père) : j'aurais fait exprès un enfant pour rester en Suisse pour avoir le permis. Non, c'est faux quoi. Je voulais entrer à l'Université, puis je suis tombée enceinte. J'étais vraiment, on peut dire, désespérée et puis perdue. Pas désespérée, parce que j'étais heureuse d'avoir un enfant parce que j'adore les enfants, mais aussi perdue : « Qu'est-ce que je vais faire ? » Le travail sans papiers, l'assurance et tout ça. Je suis allée chez une gynécologue, j'ai payé 200 francs et quelques pour savoir si j'étais vraiment enceinte. Elle m'a dit : « Oui, mais ici l'avortement ce n'est pas grand chose. » et encore : « Ecoutez si vous voulez entrer à l'Université, l'avortement c'est vite fait, réfléchissez. » Elle m'a encore encouragée à avorter. Alors vraiment j'étais perdue, je n'étais pas bien, j'étais vraiment angoissée. Et après, je me suis dit : « C'est la vie ! ». De toute façon je ne vais pas avorter et puis voilà, j'ai dû prendre mes responsabilités. La maternité en fait. »*

*« Il [le père] m'a dit que si j'avortais, il voulait rester avec moi. »*

Nina décide de garder l'enfant, car elle est catholique et ne peut envisager l'avortement, même si cette décision met en péril ses projets et compromet sa relation avec son ami.

*« J'imaginai comment j'allais l'appeler. Chez nous, ces situations arrivent souvent, mais les hommes prennent leurs responsabilités, même à 20 ans ou à 19 ans. Il y a très souvent des couples qui sont confrontés à un accident, mais ils prennent leurs responsabilités. Mais lui, ça n'a pas été le cas, il m'a dit : « Non écoute, avorte, je vais te payer 700 francs. »*

*« Avant qu'il naisse, j'ai vécu beaucoup de choses avec son père parce qu'il voulait que j'avorte. Et moi, je ne voulais surtout pas. Il m'a menacée, il m'a suivie alors j'ai dû me cacher pendant presque neuf mois. »*

*« Il [le père] ne voulait pas reconnaître l'enfant, absolument pas. Quand je vous ai dit qu'il m'avait suivie, puis il voulait que j'avorte parce qu'il n'était pas prêt en fait. Mais comme moi, je suis très catholique, je n'ai pas pu, pour moi, c'est un acte qu'on ne peut même pas imaginer, c'est tuer un enfant, pour moi c'est un enfant. Même à trois mois ou quatre mois, pour moi, c'est impossible de penser à ça. »*

Son ami va jusqu'à la menacer pour qu'elle avorte. Nina ne se sent pas en sécurité, elle part un mois à la montagne et rentre quelques temps chez elle dans son pays.

*« Et après il a commencé à me menacer avec deux gars. Il est venu avec des garçons, deux garçons le soir. On avait fixé un rendez-vous pour discuter de ça. (...) Bien sûr, bien sûr. Il savait où j'habitais. (...) Moi je vivais avec deux copines comme deux sœurs en fait. J'habitais avec elles, mais elles étaient vraiment bien, elles m'ont protégées, elles fermaient la porte, tout le temps, c'était pas facile. »*

*« Je l'ai [le père] rencontré dans la rue. J'ai eu tellement peur. J'ai dit : « Laisse-moi tranquille, je veux étudier, je veux rien savoir de toi. » Je devais me protéger, protéger mon enfant. (...) J'étais enceinte, je m'en foutais on peut dire de ma santé, mais j'étais enceinte. Et un coup de pied et voilà, j'avorte hein. J'ai dû me cacher vraiment pour qu'il ne puisse pas faire de mal à mon enfant. C'est mon enfant en fait que je protégeais. (...) C'est surtout pour mon enfant que j'ai eu peur qu'il me fasse quelque chose. »*

*« Je suis partie après à la montagne pour travailler et puis je suis partie pour quelques temps dans mon pays, mais pas longtemps. Je devais me cacher. »*

*« Comme je n'avais pas de permis, je me suis dit que j'avais aucun droit. J'ai aucun droit et puis voilà. (...) J'ai pu rester dans l'appartement. Mais je ne savais pas que j'avais le droit d'avoir de l'aide. Je me suis dit : « Bon, comme je vais accoucher, je ne pourrai pas travailler, qu'est-ce que je vais faire ? » Je ne savais pas. Mais une dame avec qui je travaillais les derniers mois m'a dit qu'il y avait un foyer qui existait et que je pourrais obtenir une aide. »*

Sur les conseils d'une connaissance, Nina s'adresse à un service de médecine pour les migrantes-e-s. Elle est hébergée par un foyer qui accueille les femmes en difficultés et trouve des habits pour l'enfant auprès d'une association qui aide les femmes seules.

*« J'ai une gynécologue qui a suivi ma grossesse. Mais je n'ai pas payé les frais de ma grossesse, ni de mon accouchement et c'est surtout ça qui m'a décidée à me battre et à rester ici. Je me suis demandée comment j'allais payer tous ces frais, car je n'avais pas d'assurance et j'étais enceinte. L'accouchement surtout. C'est très cher. J'ai entendu dire qu'un service s'occupait des femmes étrangères qui ont des problèmes de santé tout ça. Je ne savais pas que ce service existait. Il y a beaucoup de femmes qui ne savent pas. C'est une compatriote que j'ai rencontrée à l'église qui m'en avait parlé ; elle habite ici depuis des années et elle est devenue suisse. (...) On m'a envoyée chez une gynécologue privée. J'étais vraiment traitée comme une cliente bien. Je n'ai pas payé mes frais d'accouchement. Et puis mon fils, il était déjà assuré avant l'accouchement. »*

*« Et puis j'ai trouvé de l'aide dans un foyer qui m'a logée. J'ai obtenu aussi une aide d'une association qui aidait les jeunes mamans, j'ai obtenu des habits. »*

## **UN NOUVEL ESPOIR**

Après avoir trouvé de l'aide pour mener à bien sa grossesse, Nina, enceinte de six mois, se renseigne pour savoir si elle peut obtenir un permis.

*« J'ai cherché un avocat qui puisse m'aider pour savoir si j'avais la possibilité ou non d'obtenir un permis. J'en ai vu plusieurs, même une avocate de la même nationalité que moi qui m'a dit que je n'avais aucune chance, que je devais rentrer chez moi. Alors, j'ai trouvé un avocat dans un service social. Il m'a dit par téléphone d'abord que je n'avais aucune chance. Il m'a dit : « Ecoutez votre situation est délicate et puis difficile ; je vous conseille de rentrer chez vous parce que le père ne veut rien savoir de cet enfant. Alors la reconnaissance, on ne sait pas encore, puis la loi suisse est*



vraiment dure. ». J'ai dit : « Bon alors est-ce qu'on peut prendre rendez-vous ? » Heureusement que j'ai pris un rendez-vous. On s'est vu. Il a vu que je n'étais pas une nana qui a fait un enfant pour rester en Suisse. Alors bon j'ai parlé avec lui tranquillement de ce que j'ai vécu. Alors il m'a dit : « Bon, pour moi, c'est clair. ». La procédure a duré au moins deux ans. (...) J'étais enceinte de six mois quand j'ai commencé mes démarches. Après, on a dû attendre la naissance de mon fils parce qu'on ne peut pas convoquer le père avant que l'enfant vienne au monde. (...) J'avais un curateur. Quand l'enfant est arrivé, il a convoqué le père pour lui dire que je n'avais pas avorté. Parce qu'il ne savait pas si j'avais avorté ou non. Et comme j'avais accouché, il était sous le choc. Il a reçu les papiers du curateur comme quoi son fils était né et qu'il devait reconnaître cet enfant. Il ne voulait pas, car pour lui j'étais une « fille facile », qui avait fait un enfant pour rester en Suisse. Mais bon les paroles. On a fait les prises de sang, on a passé par le test ADN et puis voilà à 100%, 99% il est son père. (...) Alors voilà il a reconnu cet enfant parce qu'il était obligé. Et après, on a fait les démarches pour mon fils d'abord, parce que le père était suisse. Mon fils a été naturalisé. C'est ce qu'on appelle une naturalisation facilitée. Comme le père est suisse, il est devenu suisse.»

« J'ai dû faire quelques démarches, mais bon. Mais c'est lui (l'avocat) qui s'occupait de ça. Mais c'est vrai que c'était un stress parce que j'ai dû attendre la réponse. Il manquait toujours quelque chose et ce n'était pas sûr que j'allais rester en Suisse... Et je me suis débrouillée pour faire tout ça et je me suis dit : « Tiens bon s'ils vont t'expulser. ». J'ai eu peur jusqu'au moment où j'ai obtenu mon permis, en fait. Parce que ce n'était pas évident. Alors ma « belle-mère » [la mère du père de l'enfant], elle a téléphoné à Berne pour parler en fait avec ces Messieurs qui s'occupaient de mes papiers parce que personne ne savait qui s'occupait de mes papiers. Cela a duré quelques mois presque. Puis elle a obtenu le nom de la personne qui s'occupait de mon dossier. Alors elle a parlé avec lui, elle lui a dit que je n'étais pas une fille qui avait fait un enfant pour rester ici. Tout le monde pensait comme cela que j'avais fait un enfant pour rester en Suisse. Ça m'angoissait de parler de ça. Le père a envoyé une lettre à Berne pour dire que j'étais une fille facile. Mais sa mère m'a défendue, elle a dit au fonctionnaire que je voulais étudier et que je cherchais un travail. Et j'ai reçu le permis, enfin. »

« J'ai vécu une longue période sans permis. On est en 2004, depuis fin 2003, j'ai mon permis grâce à mon fils parce qu'il est devenu suisse. Alors c'est pour ça qu'ils disent que j'ai fait cet enfant pour rester en Suisse. Mais tout le monde en fait, même l'avocat, au début, m'a dit que je n'avais aucune chance de rester en Suisse, je devais rentrer chez moi, mais moi j'ai dit : « Non, je vais essayer, et pourquoi pas ». Et puis voilà. J'ai essayé et puis heureusement que j'ai essayé. (...) Ça a été très long, beaucoup de stress. (...) C'était vraiment assez difficile de faire tout ce chemin. »

## LES PRÉJUGÉS

Nina explique comment les femmes seules, sans permis, sont perçues et surtout comment elle a été jugée.

« Je n'ai pas fait grand chose en Suisse, comme clandestine. Enfin, je travaillais toute la journée, le soir bon, je faisais du fitness, je sortais souvent dans un pub ou dans une discothèque. Mais les gens, surtout les garçons, ils vous traitent comme une fille pour s'amuser, mais pas pour quelque chose de plus parce que vous n'avez pas de permis ou bien ils pensent qu'ils ont le droit de faire avec vous tout ce qu'ils veulent. Ils vous traitent comme une fille facile, on peut dire. Alors ça, ça ne me plaisait pas du tout parce que moi je n'étais pas une fille facile. Je ne suis pas une fille facile. Bien sûr, on pense à une pauvre étrangère qui est venue ici, qui est sans permis alors on pense qu'on peut faire tout ce qu'on veut avec cette fille. On ne peut jamais lier une relation plus sérieuse en fait. Parce que quand vous êtes femme de ménage ou fille au pair et lui, il est suisse, il travaille dans une banque ou je ne sais pas où, bien ça ne fait pas

*sérieux. Vous n'êtes pas quelqu'un de leur milieu. On n'était jamais de leur milieu en fait. Alors on était toujours traitées comme des filles faciles. Avec mon ami, comme on se connaissait depuis longtemps, je pensais vraiment que c'était quelqu'un de différent. C'était peut-être seulement dans ma tête. Mais voilà, je me suis trompée. Comme ma cousine, elle a eu plus de chance que moi. Il était beaucoup plus âgé, elle avait 30 ans et puis ils se sont connus autrement, voilà. Moi je n'ai pas eu cette chance. »*

## LA SITUATION ACTUELLE

Nina vit avec son enfant. Elle reçoit une très petite pension alimentaire du père avec qui elle n'a plus aucune relation.

*« Je n'ai plus aucun contact avec le père de mon enfant. Il me paye 100 francs par mois. Et puis il a déjà trouvé que c'était trop. Mais comme il est étudiant, il profite. Je ne peux pas le prouver qu'il gagne bien. Parce qu'il gagne bien. Il s'est marié maintenant. Sa femme, elle gagne bien. Ils ont ouvert un bar, mais ce n'est pas à son nom. Alors comme il est étudiant, il dit qu'il ne peut pas me payer beaucoup. Moi je fais maintenant des démarches pour augmenter la pension alimentaire. »*

Nina a trouvé dans une maison, où il y a déjà une famille, un grenier qu'elle a aménagé elle-même. Elle y vit avec son fils, mais elle va devoir quitter le logement prochainement, car la maison va être démolie.

*« Comment dire c'est un grenier au deuxième étage. J'ai une chambre que je partage avec mon fils et j'ai une cuisine. Au premier étage, il y a une chambre et en bas, il y a une famille suisse avec trois enfants. Et puis, ils partagent aussi le premier. Il y a deux appartements mais moi j'ai un grenier parce que l'appartement du 1<sup>er</sup> étage était occupé avant. Et maintenant, j'ai un salon commun au premier avec cette famille. Au début chaque famille avait ses habitudes en fait. Mais maintenant ça se passe bien. Oui, sans problème. J'utilise le salon pour regarder la télé ou travailler sur l'ordinateur pour faire mes résumés. On s'est mis d'accord pour l'utilisation du salon. »*

Au niveau professionnel, Nina a changé d'orientation. Maintenant qu'elle a un permis de séjour, elle envisage de faire une formation dans le domaine social. Elle fait d'ailleurs actuellement un stage dans le service d'animation d'une institution avant de commencer sa formation. Sa cousine garde l'enfant, le temps d'achever le stage de cinq mois. Elle se sent reconnue en tant que personne et n'a pas le sentiment d'être discriminée au travail. Elle touche l'aide sociale, car l'indemnisation qu'elle perçoit pour son stage n'est pas suffisante pour vivre.

*« En ce moment, je suis contente. Je suis traitée comme une employée. Comme les autres. Je suis avec eux. On travaille en équipe et maintenant je suis quelqu'un, on peut dire. Je compte dans cette équipe. »*

*« Bon, je gagne 1'200 francs net. Alors j'ai eu de la chance quand même comme stagiaire. Parce que je sais que les stagiaires gagnent généralement autour des 600 francs ou même rien. »*

*« En ce moment c'est ma cousine qui est venue garder mon enfant depuis un mois pendant que je fais mon stage. Ça va durer cinq mois. A plein temps, c'est pas évident de trouver une crèche et puis je voulais qu'il soit à la maison. »*

## L'AVENIR

Après plusieurs années de lutte, Nina voit son avenir avec sérénité, même si elle est encore préoccupée par la recherche d'un logement. Nina réalise une partie de ses rêves : elle a appris le français et pense encore s'améliorer au cours de sa formation. Enfin elle va pouvoir entreprendre des études.

*« Maintenant je me débrouille assez bien. Mais, c'est juste l'écrit qui est encore difficile. Je ne me débrouille pas assez bien pour l'Ecole que je vais commencer. Mais je vais commencer à étudier, je vais apprendre de nouveaux mots et je vais faire des progrès. »*

## UN DIPLOME POUR ETRE INDEPENDANTE

**Samira** a 24 ans et est d'origine maghrébine. Elle arrive en Suisse en 2000 pour étudier. Actuellement elle est mariée avec un ressortissant européen au bénéfice d'un permis C et effectue un apprentissage d'employée de commerce dans une entreprise privée.

### LA VALEUR DU DIPLÔME ÉTRANGER

Samira a étudié à l'Université l'économie pendant une année. Elle n'entrevoit pas d'avenir professionnel dans son pays sans l'obtention d'un diplôme étranger qui a une plus grande valeur sur le marché du travail. Sa tante qui habite en Suisse lui propose de la rejoindre pour étudier.

*« (...) Parce qu'il y avait ma tante, c'est tout simple. (...) Moi, je n'ai pas choisi la Suisse, parce que j'ai des tantes aussi dans d'autres pays d'Europe. Mais, comme c'était la seule à pouvoir m'aider. (...) Donc je venais ici parce que j'avais pas non plus les moyens de m'inscrire dans une école privée. Surtout qu'il fallait le logement, de quoi vivre. Donc comme j'ai vu que ma tante allait me prendre en charge, et bien j'ai décidé de venir ici. (...) De toute façon dans mon pays, un diplôme étranger est très, très bien reconnu. Donc si quelqu'un se présente à un emploi avec une licence et puis une autre personne se présente avec un diplôme étranger, c'est sûr qu'ils vont prendre la personne avec un diplôme étranger. »*

Samira a obtenu un baccalauréat dans son pays qui n'a pas été reconnu en Suisse, car pour obtenir l'équivalence, la mention est nécessaire. Elle a par conséquent dû reprendre ses études depuis le début.

*« ... quand j'ai obtenu mon baccalauréat, une tante à moi m'a promis de me faire inscrire dans une grande école. Et puis je voulais m'inscrire à l'Ecole des ingénieurs, mais ça n'a pas marché. »*

*« Ça n'a pas marché à cause de la mention. (...) il [le baccalauréat] était reconnu mais à 14 sur 20. Et puis moi, j'avais 11 sur 20. Parce qu'ici, ils demandent la mention pour accéder directement à une Ecole supérieure, il vous faut 14 sur 20. En France on est accepté si on a 10 sur 20. »*

*Alors je me suis inscrite ailleurs. Parce que j'avais vraiment décidé de venir ici, parce que chez moi, je ne voyais pas un grand avenir. Et puis je me suis inscrite à l'Ecole de culture générale. (...) Je suis entrée directement en 2ème année. (...) Puis après dans une école de gestion. (...) J'ai fait une année et puis ça n'a pas marché, parce que j'ai rencontré des difficultés au niveau de certaines matières et qu'il fallait beaucoup plus de travail, et comme j'habitais avec ma tante, j'ai trouvé que c'était un peu dur parce qu'il faut rentrer, il faut quand même aider, et puis cette Ecole demandait beaucoup de travail. Et puis, j'ai vu que je n'arrivais pas, que j'avais des notes trop basses, que je n'allais pas passer. Alors, j'ai préféré arrêter. »*

### LA FORMATION PROFESSIONNELLE, UNE OUVERTURE

Quelques mois après son arrivée en Suisse, Samira tombe amoureuse d'un ressortissant européen établi en Suisse. Ils se marient trois ans plus tard et trouvent un appartement pour vivre ensemble. Très rapidement, Samira se retrouve enceinte, mais elle avorte, car leur situation financière ne leur permet pas d'entretenir un enfant, de plus Samira vient de commencer un apprentissage d'employée de commerce dans une petite entreprise. Alors que la formation dure quatre ans, elle peut entrer directement en deuxième année.

*« Je suis tombée enceinte quand j'ai signé le contrat d'apprentissage donc j'ai dit : « C'est pas possible ». En plus, j'étais pas encore prête parce qu'on venait de se*

*marier aussi, et on a vraiment gaspillé beaucoup, beaucoup d'argent. Donc on a touché un peu à nos économies et puis ça demande du temps, c'est une autre responsabilité. »*

*« J'ai vraiment eu de la chance. Parce que j'ai postulé tard. Normalement en juillet, les places sont déjà prises. J'ai écrit une quarantaine de lettres et j'ai eu deux propositions où j'ai fait un entretien. Celui que je voulais vraiment, ils m'ont refusée. Comme j'étais mariée, ils ne m'ont pas prise. Ça, ils ne me l'ont pas dit mais moi j'ai compris par rapport aux questions : « Est-ce que votre mari, si on tarde un peu au boulot... est-ce que votre mari va apprécier ou pas ? Est-ce que j'envisage d'avoir des enfants ? » Et puis le deuxième, dès le premier entretien, il m'a dit « oui » direct. »*

Elle rencontre quelques difficultés en français, surtout dans l'écrit. Bien qu'elle ait appris le français à l'école dès l'âge de 7 ans, Samira ne se sent pas parfaitement à l'aise dans cette langue. De plus les relations avec les collègues ne sont pas toujours faciles, elle a de la peine à s'adapter à la mentalité de l'entreprise. Elle souhaiterait des rapports plus francs et ne parvient pas à lier des relations d'amitié.

*« Comme j'ai vu que je n'avais pas de très bonnes notes, donc j'ai ajouté le français pour les non francophones. Par exemple, quand le patron me demande d'écrire des lettres, je trouve toujours des difficultés. Je ne suis pas vraiment à l'aise. Je perds toujours un peu de temps, même à l'école. »*

*« Je ne suis pas vraiment satisfaite. Parce que je découvre un peu la mentalité interne. Par exemple il y a des liens qui se créent entre personnes qui forment des petits clans. Et puis, parfois, il y a des conflits. Parfois je sens que tel groupe est en train de parler de moi. Ou vous voyez le patron quand il n'aime pas quelque chose que vous avez fait, il sourit. Il sourit de façon hypocrite. Ça me dérange vraiment. (...) Je trouve que les gens ne sont pas directs. S'ils n'aiment pas quelque chose, qu'ils le disent franchement. (...) J'ai eu des situations où je savais qu'on parlait de moi. Parce que peut-être je faisais des fautes, parce que pour eux c'est vraiment ... »*

*« Au travail, je n'ai pas d'amis. Ils ne me dérangent pas parce que chacun est dans son coin. Mais parfois il y a des remarques. Peut-être que moi je fais trop d'erreurs, mais je ne pense pas. Si, par exemple, dans un courrier que je devais envoyer, j'ai oublié d'annexer un document, alors j'entends : « La société a appelé, elle a râlé, le patron n'a pas aimé, les clients n'étaient pas contents. » Mais eux aussi, ils font des erreurs que je vois. Je ne dis rien, j'encaisse. (...) Quand même, ça me fait mal, mais je ne montre pas. Mais quand même, ça me touche. (...) Parfois, il y a des petits trucs qui m'empêchent de travailler, par exemple : je suis concentrée avec quelque chose et il y a le patron qui vient qui me demande : « Fais-moi le café ! » ou « Vous pouvez aller chercher quelque chose en bas ? ». Ça me dérange vraiment parce que je vois que ce que je suis en train de faire est plus intéressant, même si c'est mon patron et que je dois lui faire le café, mais il peut demander à quelqu'un d'autre qui est libre. Mais bon, comme moi je suis l'apprentie, c'est moi qui dois faire le café. Je fais le café, je fais la vaisselle, je fais vraiment tout. Au début, je n'ai pas aimé parce que j'ai dit : « Quand même, quelqu'un qui boit un thé, il lave sa tasse, moi je n'ai pas à laver sa tasse. ». C'est parce que je suis apprentie, et eux, ils sont supérieurs. »*

## **L'APPRENTISSAGE DE LA VIE CONJUGALE**

Au niveau conjugal, le couple rencontre quelques difficultés relationnelles et financières. Le mari joue au casino, de plus il vient d'arrêter son travail. Cette décision a des conséquences importantes au niveau financier pour le couple, car Samira dans le cadre de sa formation ne gagne que 800 francs par mois.

*« Et surtout que j'ai des problèmes. C'est juste parce qu'il est, il est un peu, il joue. (...) Il joue avec l'argent au casino. Et puis je savais qu'il jouait mais je croyais pas que c'était*

*autant. Parce qu'il vivait avant avec sa mère, et j'étais pas vraiment au courant de tout ce qui se passait. Bien après le mariage, je me suis rendue compte qu'il peut jouer son salaire et peut me prendre même mon argent, il peut prendre mes économies. Sauf voler bien sûr. On est en train de régler ce problème. Là il s'est un peu calmé. »*

*« Voilà, il vient d'arrêter son travail et puis maintenant, on ne sait pas la décision du chômage. Est-ce qu'il va le sanctionner ? (...) Oui, j'ai discuté plusieurs fois pour qu'il ne quitte pas le travail, qu'il attende un peu, parce que lui aussi il avait des petits problèmes au travail et puis ça lui pesait trop. On a commencé un petit peu à se disputer au niveau de son travail et donc moi j'en avais vraiment marre, parce que chaque fois qu'on parlait, on se disputait, parce que moi je ne voulais pas qu'il arrête, lui il voulait s'arrêter parce qu'il se sentait pas très bien. Donc au bout d'un moment j'ai dit : « Bien, arrête ! » »*

## **LA PERCEPTION DE LA MENTALITÉ SUISSE : PRÉJUGÉ OU RÉALITÉ ?**

Samira a de la peine à s'adapter à la mentalité suisse qu'elle trouve froide et individualiste. De plus, elle ne pensait pas que les Suisses pouvaient être racistes.

*« Quand je suis venue ici, j'ai vu... comment dire, que la mentalité était .. que les gens étaient un peu froids. Ça veut dire que... je sais pas comment expliquer ça mais par exemple : il y a une copine qui te parle aujourd'hui, puis tu te dis : « ça y est j'ai trouvé une copine ! » Et, le lendemain, elle ne me parle plus ou elle fait comme si je n'étais pas là. (...) J'ai de la peine à les comprendre ou ils ont de la peine à me comprendre. Chez nous, on a vraiment des relations plus chaleureuses. C'est pour ça que j'ai plus d'ami-e-s de mon pays que des Suisses. D'ailleurs les amis suisses que j'ai sont plus ouverts. »*

*« Dans mon pays, on est une grande famille, il y a les tantes. On se voit beaucoup. Ici c'est chacun pour soi. C'est difficile, parce qu'eux aussi, ils ont leur vie, ils n'ont pas tout le temps. »*

*« (...) J'étais un peu étonnée parce que je croyais pas que les Suisses étaient un peu racistes. Ça, je ne le savais pas. (...) Parce que c'est un pays neutre, un pays laïc, parce qu'il y a des aides sociales qu'on ne trouve pas dans d'autres pays. (...) En fait je trouve que c'est le social qui est plus ouvert. »*

*« Bien premièrement, au niveau de l'emploi, ils préfèrent toujours des Suisses. (...) Par exemple une caissière africaine, noire de peau, c'est sûr, je vois déjà le client se diriger vers une autre caisse. (...) D'ailleurs quand j'étais caissière pendant l'été, j'avais des collègues noirs. Donc quand le client entrait, il se dirigeait directement vers moi ou vers quelqu'un d'autre. »*

*« (...) Une fois mon patron avait rendez-vous avec quelqu'un, bon je connais pas exactement l'histoire, mais quand le client est parti, j'ai entendu le patron dire à un collègue : « Mais qu'est-ce que tu veux, ce sont les étrangers, c'est un étranger ! » »*

## **L'ISOLEMENT DES FEMMES**

Samira reconnaît qu'elle n'a pas souffert d'isolement, comme d'autres femmes qu'elle connaît. Avant de se marier, elle vivait avec sa tante qui est comme une mère pour elle.

*« Une femme seule qui n'a pas de famille. Oui, c'est un peu dur. J'ai une copine, elle est venue ici, elle n'avait personne, et puis c'était un peu dur parce que quand il y a des fêtes religieuses, elle est toute seule. Alors que moi, je suis en famille. Elle habitait toute seule dans une chambre. Moi, je trouve que c'est un peu dur. Moi, j'estime que j'ai de la chance : j'ai trouvé ma tante. Quand même, c'est comme une mère. C'est une*

*tante maternelle donc c'est comme une mère. Je travaillais pour moi, je faisais mes trucs pour moi. Je n'allais pas penser à payer le loyer, à faire mes courses. »*

Samira souhaite qu'il existe davantage d'associations pour les femmes qui se retrouvent seules en Suisse.

*« (...) Des associations qui peuvent aider, qui peuvent remplacer un peu la famille, que les femmes de toutes les nationalités aient un endroit où se retrouver. Il y a des femmes suisses qui sont aussi isolées. C'est juste le fait de retrouver une petite famille. »*

## L'AVENIR VOILÉ

Une fois sa formation terminée, Samira envisage de travailler puis de se perfectionner en comptabilité. Toutefois elle n'est pas certaine de trouver du travail du fait de ses difficultés en français et de sa nationalité. Quoi qu'il en soit, elle souhaite travailler afin de conserver son indépendance.

*« Je pense que je veux travailler dans un premier temps. Et après je vais continuer quand même à approfondir. Je veux me diriger vers la comptabilité peut-être, faire une formation peut-être le soir. »*

*« (...) Je n'ai pas vraiment rencontré des difficultés au niveau professionnel. J'ai toujours eu de la facilité à trouver des petits emplois pour l'été ou même au niveau des papiers, je n'ai jamais eu de difficultés. Je pense que la difficulté sera quand je vais vraiment chercher un emploi fixe, après mon diplôme. Parce que là je vois, quand je regarde dans les offres d'emploi, c'est vraiment priorité aux Suisses et Permis C. Comme moi j'ai un permis B ! Même où je travaille, mon patron il est trop sélectif. (...) Il m'a engagée, parce qu'il a vu que j'avais des connaissances plus poussées. Parce que la plupart des apprentis ont entre 16 et 18 ans, donc ils n'ont pas beaucoup de connaissances et d'expériences. »*

*« (...) Pour moi, une femme qui travaille est indépendante. Elle n'a pas à demander à son mari chaque fois de l'argent. Et ce n'est pas qu'une question d'argent, elle voit des gens, elle n'est pas enfermée à la maison. (...) Ma mère travaille. Elle n'est pas traditionnelle. Autour de moi, presque toutes les femmes de mes oncles, mes tantes, tout le monde travaille. »*

Samira voit également son avenir avec une famille et des enfants. Indépendamment du fait que son mari n'a plus de travail, Samira trouve néanmoins que le coût élevé de la vie est un véritable obstacle à la réalisation de ses projets.

*« Bon, l'avenir, je me vois avec mon mari. Peut-être un ou deux enfants, avec un emploi. »*

*« Ce qui est un peu dur c'est le coût de la vie. Tout ce qu'on gagne mon mari et moi part à la fin du mois. Et pourtant c'est un salaire, c'est-à-dire normal. C'est pas vraiment bas. Mais à cause des assurances, téléphone, loyer, crédit. C'est vraiment beaucoup. On a des projets : une voiture. On ne peut pas parce que pour l'instant on a beaucoup de frais. (...) Ce serait mon rêve une maison. Pour l'instant c'est impossible. Ça vaut 10 ou 20 ans du travail. »*

*« (...) Mais par rapport à ce que j'entends, par rapport à des copines qui ont des enfants, elles trouvent que l'entretien des enfants coûte cher. (...) J'entends des femmes suisses qui ne veulent pas tomber enceinte, même des couples qui ne veulent pas avoir d'enfant parce que pour eux, ça coûte cher. »*

Elle ne peut encore dire si elle souhaite vivre en Suisse ou retourner dans son pays ou encore vivre ailleurs.

*« Est-ce que je vais rester ici toute ma vie ? Ou je compte rentrer, ça dépend du temps, de mes moyens. »*



## UNE INTEGRATION REUSSIE ?

**Gloria** a 38 ans, est célibataire et originaire d'Amérique latine, mais elle possède également le passeport européen. De formation biologiste, elle arrive en Suisse en 2000. Actuellement, elle travaille comme laborantine dans une grande entreprise de biotechnologie et elle détient un permis de séjour.

### UNE MOTIVATION PERSISTANTE

Gloria qui est biologiste en Amérique latine se retrouve sans travail suite à l'abandon de l'activité de production de la société où elle travaille. Une amie, avec qui elle a fait ses études et qui vit en Suisse l'invite à tenter sa chance en Suisse pour trouver un emploi dans sa branche.

*« Pourquoi je suis venue ici ? Tout d'abord parce que je suis biologiste. Chez moi je travaillais dans une entreprise et à cause de la situation économique, la société a décidé de ne plus fabriquer sur place les produits. Finalement, seul le secteur commercial est resté. Je me suis trouvée sans travail, et j'ai essayé comme représentante médicale. En Suisse j'avais une copine qui avait fait les études avec moi. Elle a eu la nationalité suisse suite à son mariage. C'est elle qui m'a dit : « Essaie ! Comme tu as la double nationalité, tu peux essayer. Il y a des places pour les biologistes. C'est plus développé que chez nous. » Et bon finalement j'ai dit : « D'accord, je vais essayer. » »*

A son arrivée en Suisse, Gloria est hébergée par son amie. Elle dort dans la chambre des enfants. Elle pense pouvoir trouver du travail rapidement, car lorsqu'elle était encore dans son pays, son amie lui avait envoyé des papiers concernant un travail.

*« Je croyais que je pouvais faire de la recherche sur les produits laitiers à Berne. Quand je suis allée en entretien à Berne, ils ont vu tous mes papiers. Ils étaient peut-être intéressés par mon expérience, mais il y avait un petit problème, les places qu'ils offraient étaient réservées aux personnes qui sont au chômage. »*

Sans travail, Gloria passe deux mois à garder les enfants de son amie, puis décide de s'inscrire à un cours de français dans le but de suivre ensuite les cours de langue et civilisation françaises à l'Université. Pour garder son indépendance, elle trouve une chambre dont le bail est à son nom, par contre la garantie est au nom de son amie. Sa famille, restée au pays, dont le père est médecin, l'aide financièrement.

*« J'ai passé deux mois à la maison avec eux, puis je me suis inscrite à l'école de commerce. C'était environ 2'200 francs pour trois mois. Comme j'avais amené un peu d'argent de chez moi, j'ai investi dans un cours. »*

*« A la même époque, j'ai trouvé une petite chambre d'étudiante que je pouvais payer ; même les toilettes étaient dehors. Mais bon, c'était tout près du centre de la ville et je pouvais aller à l'école rapidement. »*

Lorsque Gloria s'inscrit à l'école de commerce, elle fait une demande d'autorisation de séjour et obtient sans problème le permis B pour étudier.

*« Ils m'ont donné le permis B, de séjour. (...) Mais c'est vrai qu'ils ne m'ont pas fait de problèmes, ils ne m'ont pas demandé de garantie. »*

Après trois mois de cours, Gloria se sent plus à l'aise en français. Elle peut envisager de s'inscrire à l'Université en Langue et civilisation françaises.

*« J'ai commencé à parler mieux. (...) Avant je comprenais les personnes, mais je ne pouvais pas m'exprimer. J'avais peur et j'avais honte de parler, parce que parfois je sortais quelque chose et les personnes me faisaient « hein ? » avec le geste qui montrait qu'ils ne me comprenaient pas. Et bon, on devient un peu timide. »*

*« J'ai fait trois mois à l'école de commerce. C'était trop cher pour continuer, parce que l'argent ça va vite. Heureusement j'avais un bon niveau. J'ai passé le 3<sup>ème</sup> niveau de l'école de commerce. Avec ça, je pouvais aller à l'Uni, parce qu'ils demandent un certain niveau de français, sinon la personne qui ne sait pas du tout le français, elle est obligée de suivre préalablement les trois niveaux à l'UNI et ça coûte 8'000 francs ! »*

Pour subvenir à ses besoins, Gloria est dans l'obligation de trouver des heures de travail parallèlement à ses études à l'Université. Elle trouve sans difficultés des petits emplois.

*« Moi j'étais déjà limite avec l'argent, mais ma copine me disait : « Attends, tu verras, l'été, il y a beaucoup de travail. Ils ont besoin d'étudiants. » Bon je me suis inscrite à des agences d'emploi. Et le premier boulot qu'ils m'ont trouvé c'était assistante de cuisine. Pour moi c'était bizarre de faire ça, parce que c'était à la cuisine. C'était pour la vaisselle, prendre les chariots. Bon c'était quelques heures. Et j'ai accepté. »*

*« J'ai travaillé ensuite dans un autre canton. C'était un magasin qui m'a demandé de faire quelques heures. J'ai accepté parce je ne me sentais pas à l'aise dans la restauration. Même si je faisais le trajet tous les jours. C'est ça qui était un peu difficile, parce que je devais faire l'Uni de huit heures à midi, manger quelque chose chez moi, courir prendre le train pour arriver là-bas et retourner vers 9 heures dormir. Ça, c'était dur, mais j'acceptais, parce que j'avais des contacts avec les clients pour parler. »*

*« L'année suivante, j'ai trouvé du travail dans une entreprise de produits cosmétiques. Il y avait une place comme ouvrière à la ligne de production. Là-bas je savais qu'il y avait des contrôles de qualité et j'ai pensé que je pourrais peut-être apprendre davantage, c'est pour cela que j'ai accepté. C'était un bon salaire quand même. On arrivait bien à se faire 3'000 francs par mois. J'ai travaillé là-bas trois mois pendant les vacances. »*

Peu après, Gloria se trouve au chômage. Elle en profite pour faire des recherches d'emploi dans son secteur de travail. Mais elle rencontre des obstacles de la part de la police qui ne lui donne pas l'autorisation de travailler à 100%, car elle a un permis d'étudiante qui ne lui permet pas de faire plus de 15 heures par semaine.

*« J'étais au chômage. A cette période j'ai commencé à prendre de l'assurance en français, surtout lors des entretiens d'embauche. (...) Il faut faire beaucoup de recherches d'emploi, car le chômage ne cherche rien pour nous. (...) J'ai cherché et j'ai cherché dans mon métier. Tout ce qui était en relation avec le contrôle de qualité et la biologie dans différents cantons romands. J'ai eu des entretiens, mais j'avais un permis d'étudiant et on souhaitait m'engager à 100%. (...) Je me suis également présentée dans une entreprise de biotechnologie, car je savais que là-bas, elle offrait du travail le week-end. En tant qu'étudiante, j'avais le droit de travailler 15 heures par semaine. On me proposait de travailler les vendredi, samedi et dimanche tous les 15 jours, ce qui me faisait 32 heures. (...) L'autorisation a été refusée, parce que je n'avais pas le droit de faire plus de 15 heures par semaine comme étudiante. (...) J'étais vraiment déçue, je me suis dit : « C'est pas possible, ils préfèrent que je fasse n'importe quoi comme travail, plutôt que d'accepter un emploi dans ma branche. » En plus si je travaille là-bas, je paye les impôts ! J'étais vraiment déçue ! »*

Gloria ne se décourage pas pour autant, elle continue ses démarches pour trouver un emploi, mais cette fois, c'est son conseiller en placement qui lui met les bâtons dans les roues.

*« J'ai essayé une nouvelle fois à Berne. La personne avait besoin de quelqu'un qui parlait l'espagnol aussi. Elle m'a acceptée pour faire un travail de chimie. C'était une*

*chance, parce que la fille que je devais remplacer devait partir au mois de janvier, je crois, et on était en mai. Elle voulait former quelqu'un pour continuer son projet, parce qu'elle faisait sa thèse. C'était quelque chose d'intéressant. Ils m'ont dit : « C'est facile, tu peux apprendre, parce que tu as déjà la base. ». Tout était nickel, mes études se terminaient en juin et je devais commencer le 1<sup>er</sup> juillet pour deux semaines afin d'être formée. Mais je devais commencer véritablement qu'en janvier de l'année suivante, car la personne s'en allait à ce moment-là. L'entreprise m'a fait le contrat et l'a envoyé à mon conseiller en placement. »*

*« Comme j'avais un mois de libre avant de commencer, la personne des ressources humaines où j'avais été ouvrière m'a proposé du travail durant cette période. Oh, la, la pourquoi j'ai accepté ce travail ? J'ai informé le conseiller en placement que je travaillais pendant un mois, avant de commencer l'autre emploi, parce que j'avais besoin d'argent. Et lui il m'a dit « Ah, mais si vous avez trouvé un travail, un travail c'est un travail ! » Comme pour dire « Bon tu peux nettoyer des sols... ». « Maintenant vous sortez du chômage et vous pouvez aller là-bas ! ». Parce que je devais commencer qu'en janvier à l'autre travail. J'ai fait des démarches pour contester cette décision. En attendant la réponse, j'ai travaillé le mois de juin comme j'avais convenu avec la responsable des ressources humaines. »*

*« Après un jour, j'ai reçu un appel de l'entreprise qui me proposait du travail le week-end. Ils m'ont dit : « Vous êtes encore intéressée par le travail ? » J'ai dit « Oui ! » Ils m'ont répondu : « Mais c'est à 100% ». J'ai dit : « Tant mieux ! parce que comme ça vous pouvez faire mon permis. » J'ai attendu quinze jours la réponse et je me suis dit : « Si je n'ai pas l'autorisation, qu'est-ce que je fais ici ? » Et la réponse est arrivée. J'ai eu mon permis. Après j'ai commencé à travailler au mois d'octobre. »*

## **LA STABILISATION**

Depuis octobre 2002, Gloria est toujours dans la même entreprise. Elle y travaille comme laborantine et est très satisfaite. Elle dit être très satisfaite et avoir beaucoup appris de sa nouvelle activité et ne regrette pas de ne pas pouvoir exercer comme biologiste. Le poste qu'elle occupe actuellement est le résultat de toutes ses démarches.

*« On fait un produit médical. Tout d'abord c'était un produit en développement. On a fini ce travail l'année passée et maintenant le produit est sur le marché. Et moi je travaille au contrôle de qualité à la microbiologie. Je fais le travail que je faisais dans mon pays. C'est même plus que ce que je faisais chez moi, parce que la technologie ici est excellente. Dans l'entreprise où je travaillais, les moyens étaient différents. On travaillait avec du matériel réutilisable. Ici on jette tout. Pour moi, c'est fou de voir ça. Parce chez nous, on a la mentalité d'économiser. »*

*« Les analyses sont les mêmes que celles que je faisais chez moi, mais ici j'ai appris beaucoup des personnes qui étaient plus jeunes et qui avaient moins d'expérience que moi. (...) Ce sont des appareils automatisés qui sont plus sûrs et il faut s'habituer. Et bon je suis très contente. Je suis biologiste, mais ici je suis comme laborantine. Mais je fais plus de travail ici que là-bas où j'étais cheffe. Je dirigeais la microbiologie. »*

*« Ici c'est un produit médical. Là-bas c'était un produit cosmétique. Mais ici c'est un produit qui va dans la veine. Ce sont des vies qui sont en jeu. Et c'est ça qui me plaît, parce qu'avant mon travail me plaisait, mais c'était autre chose. Ici on crée un produit pour guérir des malades. Je suis plus motivée. »*

*« Je gagne 5'500 francs par mois. Je pense que c'est honnête. Mais je paie beaucoup d'impôts aussi. Pour moi c'est suffisant. Je me trouve bien. C'est vrai que la question de l'argent n'est pas fondamentale. (...) Je ne veux pas changer de travail, car je me sens bien ici. Ils m'ont donné la possibilité d'avoir un permis. Chercher autre chose*

*pour gagner 7'000 francs ? Pourquoi ? Si je me sens bien ici. Je fais mon travail, je n'ai pas de problème maintenant. »*

*« Si moi je veux être une biologiste ici, il faut que je retourne à l'UNI ici pour faire l'équivalence des cours. Je pense que c'est deux ans. Etudier de nouveau... J'ai déjà une place. Je fais vraiment un travail de biologiste ici. Et ce qui compte pour moi, c'est d'avoir la possibilité de monter de niveau. On fait beaucoup de choses. J'ai eu la possibilité de mettre en place un protocole de validation que ne font pas des jeunes de 22 ou 24 ans. J'avais déjà fait des choses comme cela chez moi, mais ici c'est différent. Ils sont plus exigeants. Ils m'ont donné ça à faire et heureusement j'ai réussi. (...) C'est un travail varié. Plus haut que ça, je pense que c'est biologiste, c'est la recherche. Mais même qu'est-ce que je vais pouvoir atteindre superviseur ? ou manager ? Mais la manager que nous avons ne fait pas d'analyses. Son travail est surtout dans les relations et les activités de bureau. Moi je n'aime pas trop le bureau. J'aime bien le laboratoire. »*

## **LE BILAN DU PARCOURS**

Maintenant Gloria est stabilisée, sa situation financière lui permet de quitter la petite chambre pour un studio qu'elle a trouvé sans trop de difficultés. Elle fait le bilan de son parcours en Suisse et reconnaît qu'elle a eu de la chance du fait de son passeport européen, tout en soulignant qu'elle s'est battue pour obtenir ce qu'elle souhaitait.

*« ...Du travail, on peut en trouver, ce n'est pas difficile. Mais le travail qu'on désire, c'est plus difficile. Je pense qu'il y a beaucoup de personnes qui viennent, qui ont des métiers, comme ingénieur-e-s et qui n'arrivent jamais à trouver un emploi qui corresponde à leur formation. »*

*« Bon, je me suis battue aussi, parce que ce n'est pas facile ! Il y a beaucoup de personnes que je connais que j'ai vues partir, que j'ai vu faire des travaux difficiles. Je ne sais pas si c'est le passeport ? Je pense que ça m'a beaucoup aidée, et aussi j'ai eu de la chance. »*

*« Je suis venue ici voir si j'arrivais à réaliser quelque chose que je voulais. Si jamais ça ne marchait pas, je retournais chez moi où j'ai la maison, où j'ai tout. Je sais qu'il y a beaucoup de femmes qui viennent ici, parce que vraiment elles n'ont rien là-bas. Et elles trouvent peut-être un mari qui les sauve de leur situation. Mais après elles restent à la maison. Elles ne font rien. Elles n'apprennent pas bien la langue. Elles ne sortent pas. Je ne pourrais pas vivre cela. »*

*« Maintenant, je peux dire : « Oui j'ai réussi, je suis là et c'est bon ». »*

Son expérience en Suisse, Gloria la vit comme un enrichissement. Au niveau professionnel, elle continue à se former. Au niveau personnel, elle découvre son goût de la liberté et elle s'est prouvée à elle-même qu'elle était capable de franchir les nombreux obstacles rencontrés en Suisse.

*« J'ai appris vraiment beaucoup de choses ici. Là-bas, je sortais, mais c'était toujours la même chose. C'était le cinéma... Ici, j'ai trouvé autre chose. J'ai commencé à faire du ski. J'ai commencé à faire des marches à la montagne. Faire du vélo ici, là-bas jamais ! C'est une autre façon de vivre. Et ici c'est ça que j'aime. Je sens que je fais beaucoup de choses. Et ça me plaît. Je ne sais pas jusqu'à quand, mais bon ça me plaît. Et j'aime bien la peinture. Jamais je l'ai fait chez moi, parce que j'avais pas le temps. Ici je fais des choses que j'aime bien. Et j'ai trouvé qu'ici il y a beaucoup d'artistes avec qui je peux sortir. Peut-être si je perdais mon boulot, ça pourrait me faire réfléchir, mais je sais que dans mon pays, je n'arriverais pas, parce que là-bas c'est tellement difficile. Il n'y a pas de travail pour moi, ça c'est clair. C'est difficile de trouver une place, même si j'ai travaillé ici. Si je perdais mon emploi, peut-être que je*

*chercherais ailleurs. Avec l'expérience que j'ai accumulée, cela ne doit pas être trop difficile de trouver une autre place. Parce que tout d'abord c'est la première place qui est la plus difficile à trouver. Une fois qu'il y a l'expérience, les papiers et l'attestation c'est plus facile. »*

*« Je pense que j'ai davantage réalisé mes projets ici que je n'aurais pu le faire dans mon pays. Oui parce que là-bas j'habitais chez mes parents. J'avais une vie facile. Je ne savais pas faire la cuisine. Je n'ai même jamais habité toute seule comme ça. Et c'est cela dont j'avais envie : connaître des choses. Une amie bulgare me disait : « Mais pourquoi tu viens ici, si tu as tout là-bas ? Tu viens pour souffrir ici. ». Mais j'ai dit : « J'aimerais connaître une autre face de la vie. Et si c'est difficile, c'est un défi pour moi. » J'avais mes raisons qui ne sont pas les mêmes que pour beaucoup d'autres personnes. Mais c'était quand même difficile. Je ne peux pas dire que c'était facile, parce que pour moi, par exemple, cuisiner, je ne savais pas cuisiner. Travailler comme assistante de cuisine... J'avais des moments où je me demandais qu'est-ce que je faisais là. Mais je sentais aussi la liberté, l'indépendance. Parce que là-bas j'étais toujours chez mes parents. Il n'y avait rien qui était à moi. Là, c'est ma télé, je l'ai achetée. Et si je voulais sortir, je devais rendre compte à mes parents, parce que j'habitais chez eux. Si je veux sortir ici, je sors. C'est vrai que la famille, on en a besoin, mais bon mes parents sont aussi contents de pouvoir dire : « Oui, elle a réussi ! ». »*

Malgré ses cours, Gloria pense que la langue demeure encore un handicap. Pourtant elle parvient à se faire comprendre parfaitement.

*« C'est vrai que c'est difficile à cause de la langue. Maintenant encore c'est difficile, parce qu'au travail je pourrais faire peut-être d'autres choses. Bon, mais ça viendra. Je pense que toutes les personnes passent par là. »*

Enfin le permis constitue le plus grand obstacle pour les migrant-e-s selon Gloria. Il est l'axe autour duquel le travail, le logement et les relations sociales se greffent.

*« Je connais beaucoup de femmes qui font des ménages et des choses comme ça. C'est difficile. Car elles sont toujours mal à l'aise, parce qu'elles ont peur d'être découvertes. Il faudrait peut-être donner du travail plus légal, parce que les personnes ici sont obligées de faire attention. (...) Je ne sais pas, mais c'est difficile, parce qu'il faut changer la loi. »*

## **LES PRÉJUGÉS ONT LA VIE DURE**

Gloria tient beaucoup à son indépendance, et elle a toujours refusé de se marier pour résoudre ses difficultés de permis et de travail. Elle remarque que les femmes étrangères sont vite stigmatisées. Elle nous raconte un événement qui lui est arrivé :

*« Les relations avec les hommes en Suisse, ce n'est pas facile. Tous les hommes pensent que toutes les étrangères viennent pour se marier avec eux. Ils sont méfiants, mais moi, je m'en fiche, parce que j'ai le permis. (...) Je me souviens, j'étais avec un homme d'ici. Et comme j'ai fait la connaissance de ses amis, il m'a présentée : « Je te présente ma copine, elle est latino. ». Il y en a un qui a répondu : « Ah oui, elle est avec toi pour les papiers ! ». »*

*(...)*

*« Mon copain m'a proposé le mariage, mais moi je ne voulais pas ça. J'ai dit : « On commence, on se plaît, et si c'est un mois, deux mois, on verra après qu'est-ce qui arrivera plus tard. Moi je ne veux pas me marier pour les papiers. » En plus il avait beaucoup de problèmes. C'était un Suisse, de bon cœur, mais mis dans la drogue. Et finalement il m'a dit : « Non, tu mérites autre chose aussi ». On s'est séparé et c'était mieux ainsi. »*

**L'AVENIR**

Gloria voit actuellement son avenir en Suisse. Elle a de plus en plus de peine à se voir dans son pays.

*« Quand je suis arrivée dans ma maison, c'est comme si le temps n'avait pas passé. C'est fou l'impression qu'on a lorsqu'on retourne dans son pays. J'ai trouvé une fille qui avait un magasin de liqueurs et des choses comme ça, juste en face de chez moi. Et je l'ai revue assise sur sa chaise comme je l'avais laissée trois ans auparavant. Elle attendait que les personnes viennent acheter. »*

*« Bon, pour le moment je vois mon avenir ici. Vraiment je n'ai pas envie de bouger d'ici. »*

## CONCILIER TRAVAIL ET ENFANT EN VIVANT SEULE, DANS L'ATTENTE D'UN PERMIS ET D'UN LOGEMENT

**Ludivine** est originaire d'un pays d'Afrique de l'ouest. Elle a 35 ans et est en Suisse depuis quatre ans. Elle est au bénéfice d'une autorisation de travail, mais elle est en attente d'un permis de séjour. Elle vit seule avec son fils de 2 ans et demi.

### DES PREMIERS MOIS EN SUISSE MOUVEMENTES

Ludivine est la deuxième d'une famille de cinq filles et trois garçons. Elle a achevé une formation de couturière dans son pays, mais n'a jamais pu exercer sa profession. Un de ses frères vit en Pologne, où il est footballeur et sa grande sœur habite au Luxembourg. En 2000, Ludivine décide de quitter son pays pour rejoindre cette dernière. La cohabitation ne dure cependant que deux mois suite à des mésententes. Ludivine migre alors en Suisse, où elle a une copine chez qui elle s'installe. Peu de temps après son arrivée, elle va devoir affronter une nouvelle situation, étant enceinte. Le père est un homme marié qui ne peut pas s'occuper de l'enfant. Après la naissance du bébé, elle est obligée de vivre dans un foyer.

*« Quand je suis venue en Suisse, j'ai rencontré le papa de mon fils. Après, je suis tombée enceinte. Mais lui, il avait une femme. Il est avec une femme suisse. Il est marié avec, mais ils sont en train de divorcer. (...) Après, quand j'étais enceinte, j'ai quitté la copine chez qui j'habitais, parce que je ne pouvais pas vivre là-bas. »*

*« J'avais programmé de ne pas garder l'enfant. J'avais dit à l'assistante sociale que je voulais le faire adopter. Elle avait ça dans sa tête. D'un seul coup, quand l'enfant, il est né, j'ai dit : « Non, non, non, non ! » J'ai vu mon enfant, j'ai dit : « C'est moi la maman, je peux pas abandonner mon fils ». Et j'ai parlé avec son assistante, l'assistante de la maternité qui m'a dit : « Pour le moment, comme tu ne sais pas où habiter, je connais un foyer. J'ai déjà emmené des dames là-bas. Je peux t'y amener pour le moment; on va voir la situation après. » C'est là qu'elle m'a amenée. Les dames du foyer aussi, c'est des personnes très gentilles. Elles m'ont bien accueillie. Elles aiment beaucoup les enfants. Elles m'ont aidée jusqu'à maintenant. Elles m'ont beaucoup aidée. »*

*« Lui [Le père] des fois, il venait le [son enfant] chercher. Avec lui et l'enfant, on allait en week-end. Ce sont eux [le foyer] qui se sont occupés de moi parce que je n'avais pas de travail. Je n'avais pas de papiers. Le papa de mon fils, il me donnait un peu d'argent des fois pour l'enfant. Mais au foyer, j'étais logée, nourrie, mais je n'avais pas de travail jusqu'à ce que mon fils ait une année. (...) Deux mois après, son père a eu des problèmes. (...) Maintenant, le papa de mon fils est en prison. (...) Ça fait une année et quatre mois qu'il est en prison. »*

### TROUVER UN EMPLOI

Dès lors, Ludivine doit se débrouiller toute seule avec son enfant. Elle trouve un emploi rapidement, suite à un stage qu'elle fait dans une institution liée au foyer. Ludivine obtient une autorisation de travail, mais depuis 2002, elle attend toujours son autorisation de séjour.

*« Et le foyer où j'habitais m'a proposé de faire un stage chez eux, comme il y a plus le papa qui peut s'occuper de l'enfant. Moi, j'avais envie de travailler. Je devais faire quelque chose. Et ils m'ont proposé le stage. J'ai fait le stage chez eux dans la cuisine et le ménage. Et après, ils m'ont trouvé un travail. Ils m'ont emmenée à l'Office où on fait les papiers. Après, on a été là-bas, on a parlé de ma situation. Ils ont fait une demande de permis pour moi et l'enfant. (...) Ils ont demandé à Berne d'abord. De Berne, ils nous ont envoyé des papiers avec des questions, des questions, des questions. (...) Ils m'ont aidée à faire toutes les lettres à envoyer. »*

« J'ai eu de la chance ou pas, je ne sais pas. Mais dans ma tête, je me dis toujours que c'est la chance. Parce qu'ils [l'institution] m'ont proposé un stage de six mois chez eux. D'un seul coup, j'ai fait un stage de trois mois et demi seulement. Eux, ils cherchaient des gens dans le ménage. Comme ils ont vu que je suis quelqu'un qui se débrouille bien, qui aime se battre, ils étaient sûrs que je pouvais travailler là-bas. Et ils ont fait directement les demandes pour moi. Un mois après, on m'a dit de venir travailler. On m'a donné aussi vite l'autorisation [de travail]. Ça je peux dire que j'ai eu beaucoup de chance. »

« Maintenant, je travaille dans une institution comme femme de chambre avec les gens âgés, les gens qui ne sont pas bien, les gens qui n'ont pas tellement le moral. C'est nous qui travaillons pour eux. Le ménage, les chambres, la douche tout. C'est là-bas que je travaille maintenant. (...) Ça fait une année que j'ai commencé à travailler là-bas. »

« Ce que je gagne, mon salaire est dans les 3'000.-- et quelques. Avec tout ce qu'ils m'enlèvent, il me reste 3'300.-- et quelques. »

« Je travaille le matin depuis 7 heures 30 jusqu'à 16 heures. »

« Pour le travail, je suis très contente. Ça va. Tout va bien. Les collègues là-bas, tout va très bien. »

## TROUVER UN APPARTEMENT

Ludivine quitte le foyer mais différents facteurs dont le permis de séjour l'empêche de trouver un appartement. Elle passe de sous-location en sous-location. Elle ne parvient pas à trouver une stabilité.

« J'ai habité longtemps dans le foyer. Je n'en pouvais plus. Parce que c'est dur pour moi et l'enfant. L'enfant, il a grandi, il comprend les choses. Je ne pouvais plus vivre au foyer. La vie était dure pour moi là-bas. (...) On partageait une chambre les deux avec l'enfant. »

« Comme l'enfant grandissait et avec le roulement de personnes dans le foyer, et tout ça, je me suis dit : « Maintenant, il faut que je cherche quelque chose. ». Et, j'ai fait les demandes pour avoir un appartement. Comme je n'ai pas encore le permis, pour avoir l'appartement, je présente mon autorisation de travail, tous mes papiers, mais je n'ai pas la chance qu'on me donne un appartement. J'ai même expliqué ça à l'assistant social et je lui ai demandé s'il peut chercher quelqu'un qui peut louer, qui peut prendre une garantie pour moi. Moi, je donne l'argent. Comme je travaille, j'ai les moyens. Je pourrais louer un appartement pour moi et mon fils. Je peux payer chaque fin de mois. Il a répondu qu'il allait penser à ça, mais jusqu'à présent il n'a rien trouvé pour moi. »

« J'habite, pour le moment dans un appartement que je sous-loue. J'ai parlé avec une personne qui connaît quelqu'un qui m'a donné un appartement. Maintenant, c'est là où on habite les deux pour quelques mois seulement. (...) Mais, je cherche encore, j'ai pas encore trouvé. J'ai fait les démarches. J'ai fait les annonces dans le journal sous « à sous-louer ». Comme je n'ai pas encore les papiers, je cherche toujours à sous-louer parce qu'on m'a dit que je ne pouvais pas avoir d'appartement à mon nom. Mais jusqu'à maintenant, je n'ai rien trouvé. Je dois libérer cet appartement dans un mois. Mais, je ne sais pas comment ça va se passer. »

« Bon, moi je sais pas, c'est la loi de la Suisse, mais c'est un peu difficile pour moi. Tant que je travaille et que j'ai une relation de travail, j'ai mes fiches de salaire, je ne comprends pas pourquoi on ne veut pas me donner un logement. (...) Parce que j'ai quand même la garantie. (...) C'est pas seulement le permis qui doit être pris en compte. Si je dois attendre 100 ans le permis, je ne pourrai pas vivre jusqu'à 100 ans?



*Je ne fais que sous-louer. Six mois par ci, six mois par là. Je dois toujours retrouver un nouvel appartement et le déménagement, c'est pas facile. »*

## **DEVOIR CONJUGUER TRAVAIL ET ENFANT**

Ludivine doit conjuguer activité professionnelle et enfant, sans aucune aide d'un conjoint. Elle a réussi à obtenir une place provisoire dans une crèche pour son fils, mais celle-ci est située loin de son logement actuel et loin de son lieu de travail. La double journée est donc très difficile à gérer pour Ludivine, d'autant que son revenu n'est pas lourd et qu'elle n'a pas droit à des aides sociales.

*« C'est la vie, mais je souffre un peu. Surtout parce que je suis toute seule avec mon enfant. C'est moi qui dois tout faire, l'amener à la crèche, le réveiller le matin de bonne heure. Je ne me repose pas comme il faut. J'ai seulement samedi et dimanche pour me reposer. Il faut que je m'occupe aussi de lui. Mais ce travail de maman, ça, c'est mon devoir. »*

*« On part de la maison à 6 heures 20 comme ça. Je dois prendre le bus à 6 heures 30. Je dois changer de bus pour aller à la crèche. Ça peut me faire dans les une heure. Je dois commencer le travail à 7 heures 30. Il faut que je fasse tout ça en une heure. Je fais de mon mieux. Des fois, je suis en retard, des fois je ne suis pas en retard, ça dépend des bus. Surtout quand il pleut, qu'il y a de la neige. C'est moi qui paie sa crèche. J'ai pas de fonds, je n'ai personne qui m'aide. Partout où je vais pour demander de l'aide, on me dit que comme j'ai pas les papiers, on peut rien faire pour moi. C'est moi toute seule qui paie sa crèche, presque 400 francs, comme je vis toute seule. J'ai montré ma fiche de salaire. Je paie le loyer de l'appartement qu'on nous a donné en sous-location : 1200 francs. On doit vivre les deux. On doit manger. Il doit s'habiller. Je paie mon assurance. Lui, il a le subsidé. »*

*« Moi, je me suis débrouillée toute seule pour avoir cette crèche. C'est quelqu'un qui m'a donné l'adresse. Il y a une crèche qui aide les gens qui trouvent du travail et ne savent pas encore où mettre les enfants. Ils sont là pour aider les gens et ils ont pris mon fils. Ils ont été gentils. J'ai été voir la directrice, j'ai expliqué. J'ai commencé le travail et mon fils il a commencé la crèche là-bas. (...) ils m'ont donné six mois. Après je leur ai expliqué que je n'ai toujours pas trouvé une autre crèche. Ils m'ont encore donné six mois. J'ai encore écrit une lettre pour savoir s'ils vont le reprendre ou pas. Mais, s'ils ne veulent pas, il faut que je cherche une maman de jour ou bien une autre personne. Parce que c'est dur de trouver la crèche ici. »*

*« Si eux un jour ils me disent qu'il n'y a pas de place, c'est un souci pour moi. Où est-ce que je le placerais quand je travaille ? Je sais pas. Il faudra que je commence à courir de gauche à droite pour chercher une maman de jour et pour la maman de jour, c'est cher. Il y a quelqu'un qui te dit 800, 900 francs. Quand j'ai trouvé du travail, j'avais trouvé une fille qui était d'accord de garder l'enfant. Elle demandait 800 francs par mois, ou bien c'était 45 francs par jour. (...) Elle a même gardé l'enfant pour moi cinq jours. J'ai payé 45 par jour et par hasard, j'ai trouvé la crèche et j'ai arrêté chez elle. Sinon, je devais la payer dans les 900, 1000 francs. »*

*« Moi, j'adore le système des crèches, plus que le système des mamans de jour. Parce que dans le système des crèches, l'enfant, il apprend beaucoup de choses. Les sorties, ils font beaucoup de sorties. Mais seulement, c'est les moments des vacances qui sont durs pour moi. Il faut que je cherche quelqu'un si la crèche est fermée. Mais à 100%, j'aime bien la crèche. Parce que mon fils, depuis qu'il a commencé la crèche, il a appris beaucoup de choses. Il a évolué beaucoup. Il a appris en bien et en mal aussi [rires]. Mais moi, je suis contente. Je sais qu'après il va comprendre ce qui est mal. S'il y a quelque chose qui va pas, on appelle les parents pour expliquer : « ton fils, il y a ça, il y a ça ». Moi, je vois comme ils font, c'est bien. »*

## PRECARITE ET SANTE

Ludivine a un salaire, toutefois c'est parfois difficile de joindre les deux bouts et elle doit renoncer à certaines choses dans des domaines fondamentaux comme la santé. Elle a renoncé à une opération qui lui permettrait de soigner une maladie bénigne mais qui la fait beaucoup souffrir.

*« Il faut que je mette de l'argent de côté pour acheter quand même des habits à mon fils, parce que, ça, tu vas voir dans deux mois, ça ne va plus lui aller. Parce qu'il grandit vite, vite. Sinon, on n'est pas dans notre pays. (...) Je peux pas demander grand-chose. Je ne peux pas avoir grand chose non plus. Mais si j'ai un peu, que je peux m'occuper de moi et de mon fils, ça suffit. Je ne veux pas grand chose non plus. J'ai déjà le travail et on arrive à manger. »*

*« Moi, je n'ai pas de problème de santé. (...). J'ai pensé qu'un jour, si je suis bien stable, je vais faire l'opération, si on peut le faire, parce que je souffre beaucoup de ça. (...) On m'a fait un traitement, mais ça ne marche pas. Moi j'ai dit : « Je veux voir après un spécialiste ». S'il peut faire quelque chose. Mais avec tout ça, il faut l'argent pour l'opération, tout ça. C'est pour ça que j'attends, j'ai pas encore fait ça. Un jour, je vais le faire quand même. »*

*« Je n'ai pas de gynécologue, parce qu'avec tout ça là, il faut payer. Il faut payer de gauche à droite. L'assurance ne me paie pas encore les frais, les médicaments, parce que j'ai pris la franchise de 1'500 francs. Il faut que je paie d'abord jusqu'à 1'500 francs. Comme jusqu'à maintenant, je n'ai pas encore payé jusqu'à ça, c'est moi-même qui paie les médicaments, tout. »*

## RACISME ET DISCRIMINATION

*« Pour le racisme, ça je peux dire, personne ne m'a jamais parlé en face. Mais dans le bus, dans le tram, des fois, je ressens avec les gens, surtout les vieilles dames, des fois, elles veulent pas s'asseoir à côté de toi. Des fois, si ton enfant il est un peu..., il crie,... Je sais pas si c'est parce qu'ils sont racistes ou bien parce qu'ils n'aiment pas les enfants. Ça dépend aussi. Il y a des gens qui n'aiment pas les enfants. Mais pour moi, les vieilles dames, c'est par racisme, je pense. Il y en a qui te regardent comme ça, ils veulent pas s'asseoir à côté de toi, ils veulent pas s'approcher de toi. Ça j'ai senti. Mais personne ne m'a jamais parlé, insultée ou quelque chose comme ça. »*

*« Pour le logement, c'est un problème de papiers. Je ne sais pas s'il y a un problème de racisme. Je vois qu'il y a beaucoup d'Africains ici qui ont des logements. Je pense que ça doit être à cause des papiers. Parce que tout le monde me dit toujours : « Apportez les papiers, apportez les papiers. » C'est pourquoi, je pense que peut-être c'est ça. »*

*« Parce que là où je travaille, je ne vois pas beaucoup de Suisses qui travaillent dans le ménage. Ce sont beaucoup des étrangers. Les Suisses, ils travaillent avec les ordinateurs, dans les bureaux, parce qu'ils ont été à l'école, ils ont fait les études, ils arrivent à faire des trucs comme ça. Mais moi, j'ai pas été beaucoup à l'école, j'ai pas fait d'études jusque-là et je ne peux pas faire ce que eux ils font. Ce que je fais là, je peux le faire et je suis fière de ça. Les Suisses, ils peuvent faire mieux. Ils ne veulent pas faire le ménage. »*

## SOLITUDE ET ISOLEMENT

La situation de Ludivine est propice à l'isolement et elle ressent de la solitude. Sa famille surtout lui manque.

*« Parce que je n'ai personne ici. Depuis que le papa de mon fils est en prison, je n'ai plus d'amis, je suis toute seule avec mon fils. Je n'ai plus d'amis. Je ne veux plus me mêler dans les choses des hommes. Je veux rester tranquille pour le moment. (...) j'ai eu beaucoup de problèmes avec les hommes dans ma vie. (...) Chez moi, il y en a qui me disent : « on sort ensemble », on fait trois ans ensemble, des fois, on fait deux ans. Il y en a qui te font des promesses de mariage, puis après, c'est la trahison. Des tout petits trucs comme ça jusqu'à ce que je sois arrivée ici. En plus, je suis tombée encore dans les trucs comme ça. Après j'ai dit : « non ». Maintenant, je coupe ça pour le moment, je prépare mon avenir avec mon fils. Après je vais voir le reste. Parce que, pour le moment, ce qui compte beaucoup pour moi, c'est mon fils. Le reste, je m'en fous. Je m'en fous du reste. Pour le moment, s'occuper de lui. Il est en bonne santé. On vit bien. »*

*« Je ne connais personne où j'habite parce ce que je suis nouvelle là-bas. Je connais seulement la concierge. Des fois, on se voit et puis on cause. (...) Ou bien, de temps en temps, je croise les gens et on se dit « bonjour, bonsoir », c'est tout. (...) J'ai perdu mon père l'année passée. J'étais ici. (...) Oui, ça fait une année que j'ai perdu mon père. Je n'ai pas pu aller là-bas pour l'enterrement, rien, parce que je n'avais pas de papiers, je n'ai pas pu y aller. Je suis restée ici. Et ma mère, elle est là-bas. Elle est en Afrique avec mes sœurs. »*

*« J'ai trois frères et quatre sœurs. On est cinq filles. Moi je suis la deuxième. C'est ma grande sœur qui est en Europe. Moi je suis la deuxième. Je suis ici. Les trois, elles sont en Afrique. Et j'ai deux frères, ils sont en Afrique aussi et un frère qui est en Pologne. Il joue au foot là-bas. Des fois, j'ai envie de parler avec lui. J'ai envie de voir quelqu'un de ma famille. Je compte pas sur les gens, c'est pourquoi, j'ai pas de copines. Je connais personne. Je préfère garder mes choses pour moi toute seule. (...) Il y a des choses dont tu as envie de parler avec ta famille ou bien une sœur ou bien un frère. »*

*« Non, non, je ne pense pas encore aller chez moi. Parce que je ne suis pas encore stable. Ma vie n'est pas encore stable. Je suis pas pressée d'aller chez moi. Mais le jour que je serai bien stable, que je sais que je peux vivre en Suisse, que j'ai mon appartement et tout, le travail, tout marche bien pour moi, là, je peux faire les démarches si j'ai envie d'aller voir la famille. »*

## TROUVER UNE STABILITE

L'attente d'un permis et le fait de ne pas trouver d'appartement couplés avec sa situation de mère célibataire engendrent beaucoup de stress chez Ludivine. Elle souhaite que la situation se débloque afin de trouver une stabilité pour pouvoir concrètement construire un avenir pour elle et son fils.

*« Oui, je pense beaucoup à ça. « Pourquoi ? », je me pose toujours la question : « Pourquoi, pourquoi ». Je connais des gens, ils ont fait des demandes de permis la même année que moi, mais ils l'ont reçue. Mais, je sais pas, chacun son tour peut-être. Pour moi aussi ça va venir. Je me pose toujours la question : « Pourquoi, pourquoi ». Mais, on me dit toujours : « Pas de nouvelles... »*

*« Ça, j'oublie des fois un peu, parce que j'ai d'autres problèmes : le logement, d'abord. C'est pourquoi, j'oublie un peu pour les papiers. Comme je travaille, et si j'ai le logement, alors je suis tranquille avec mon fils. J'aurai plus qu'à attendre les papiers. Mais, maintenant il y a trois choses dans ma tête : la prison qui m'a perturbée un peu,*

*le truc du permis et le logement. Et à cause du permis, j'ai pas les aides pour arriver à m'occuper de mon fils. Pour moi, il y a toujours cette question dans ma tête. J'ai beaucoup de questions dans ma tête. »*

*« Mais moi je souhaite, s'il y a des femmes qui sont ici comme moi, qui souffrent comme moi, si on peut faire quelque chose pour nous, pour nous aider pour avoir une vie un peu stable. Ça, je souhaite pour tout le monde. Parce que je vois comme je souffre, je vois qu'il y a des gens qui souffrent comme moi, il y en a même pire, je sais pas. Mais moi, je souhaite du bien pour tout le monde, s'il y a quelque chose qu'on peut faire. Pour nous tous, pour qu'on ait la vie un peu plus facile aussi. (...) Oui, le plus grand désir pour moi : d'abord le logement et mon permis. On me dit toujours que ça va venir un jour et j'espère. »*

## CHAPITRE 4

### SYNTHESE

Dans l'introduction, nous avons mis en évidence sur la base de la littérature secondaire que ce qui définit le plus les femmes migrantes est leur diversité. Comme les neuf parcours que nous avons présentés en témoignent, même si l'on ne tient compte que d'un seul motif migratoire, la migration autonome de travail, on se trouve face à une pluralité de situations. Toutefois, il nous semble que l'on peut relever quelques aspects généraux concernant les thématiques qui structurent nos entretiens : l'entrée en Suisse, le permis et le travail. En ce qui concerne la santé et la violence, ainsi que le logement nous manquons d'éléments pour développer ces points de manière approfondie. Nous avons vu que plusieurs migrantes que nous avons rencontrées témoignent avoir subi du racisme et/ou de la xénophobie. Il serait très intéressant de travailler sur cette question de manière pointue et comparative selon une perspective qui tienne compte de l'origine, mais aussi du sexe et du secteur professionnel dans lequel la personne travaille et de les mettre en liens avec les campagnes politiques xénophobes menées en Suisse ces vingt dernières années. Vu la complexité de la question, nous avons dû renoncer à traiter de cet aspect sous cet angle. Toutefois, il nous paraît utile d'analyser les stéréotypes dont sont victimes les migrantes venues seules en vue d'exercer une activité lucrative. Enfin, nous allons essayer d'envisager ces parcours dans une perspective qui articule, genre, statut et classe.

Les données présentées dans ce chapitre se réfèrent aux entretiens individuels que nous avons menés. Nous n'avons tenu compte ni de l'entretien avec la migrante venue dans le cadre du regroupement familial et ni de celui avec celle venue dans le cadre de l'asile. Nous nous basons donc sur 14 entretiens<sup>53</sup>.

#### 4.1 CARACTERISTIQUES DES 14 FEMMES VENUES EN SUISSE DE FAÇON INDEPENDANTE EN VUE D'EXERCER UNE ACTIVITE LUCRATIVE

##### Régions du pays d'origine

Europe de l'Est	Amérique latine	Balkans	Europe du Sud	Afrique du Nord	Afrique de l'Ouest	Asie de l'Ouest
2	3*	2	4	1	1	1

\* l'une des trois possède cependant un passeport de l'UE

##### Age au moment de l'entretien

49	46	40	39	38	37	36	35	32	26	24
2	1	2	1	2	1	1	1	1	1	1

##### Date d'arrivées

1980	1981/83	1983	1985	1988	1989	1989/95	1999	2000
2	1	1	1	3	1	1	1	3

##### Age à l'arrivée

17	18	20	21	23	24	26	30	32
1	2	1	4	1	1	2	1	1

##### Etat civil à l'arrivée

Célibataire	Mariée	Divorcée
12	1	1

<sup>53</sup> Pour un profil plus précis des femmes ayant participé aux entretiens voir le tableau à la p. □□

**Etat civil au moment de l'entretien**

Célibataire	Mariée	Divorcée	Séparée	Veuve
6	3	1	3	1*

\*Veuve après avoir été séparée

**Enfants**

Aucun	Un	Deux
6	4	4

**Formation achevée**

3 ans d'école obligatoire	6 ans d'école obligatoire	Ecole obligatoire	Ecole secondaire II	Université
1	1	1	8	3

**Situation professionnelle en 2004**

Educatrice en formation HES ;
Stage en EMS en vue de faire une formation de travailleuse sociale HES ;
Apprentie employée de commerce ;
Aide soignante en soins à domicile ;
Infirmière ;
Nettoyeuse et aide cuisinière ;
Nettoyeuse (N=2) ;
Femme de chambre ;
Médiatrice culturelle ;
Assistante sociale ;
Laborantine ;
Ouvrière qualifiée à l'Assurance-invalidité ;
Juriste dans une association.

**4.2 LES MOTIFS DE LA MIGRATION**

Parmi les premières questions que l'on a posées aux migrantes que nous avons rencontrées figurait « Quelles sont les raisons qui vous ont poussées à migrer en Suisse ? »

Nous pouvons regrouper les réponses données en trois catégories : les motifs qui concernent une situation large (nationale, régionale ou/et de classe ou de sexe) que nous avons regroupé sous la rubrique « contexte général », ceux qui relèvent d'une situation familiale que nous avons appelé « contexte familial » et enfin un troisième groupe appelé « projet personnel »<sup>54</sup>.

*Contexte général:*

- Motifs économiques: 11 réponses
- Motifs politiques : 5 réponses
- Fuir la condition faite aux femmes dans le pays : 1 réponse

*Contexte familial:*

- Fuir une situation de violence familiale : 2 réponses

*Projet personnel :*

- Formation : 3 réponses
- Voyager, découvrir le monde : 4 réponses
- Déplacement lié à un contrat de travail signé avant le départ : 2 réponses

<sup>54</sup> Il y a plus de réponses que d'interviewées dans la mesure où la plupart ont indiqué plusieurs motifs. Par ailleurs, dans la mesure où il s'agit d'une question ouverte, le nombre de réponses doit être compris comme « il y a au moins X femmes parmi les 14 interviewées qui ont migré pour tel motif. En effet, il est tout à fait possible, qu'une personne ne donne pas tous les motifs qui l'ont poussée à migrer.

Comme on pouvait s'y attendre le principal motif qui a poussé les migrantes de notre échantillon à quitter leur pays est la situation économique de la région ou du pays. Cependant, comme on le voit, les raisons de la migration sont généralement plus complexes et d'autres motifs se greffent souvent au premier. Seules quatre femmes n'ont évoqué qu'un seul motif. Signalons que les deux femmes qui ont mentionné avoir déjà un contrat de travail sont de celles qui n'ont pas évoqué la situation économique comme étant à l'origine de leur migration ! Ce paradoxe n'est cependant pas si étonnant, dans la mesure où il reflète la politique sélective d'octroi des permis de la Suisse durant la période considérée.

Une image moins caricaturale de la femme migrante que celle véhiculée par les représentations communes à laquelle on associe facilement la passivité se dégage de ces motifs. Si les deux premiers groupes sont des motifs que les femmes subissent, le troisième, celui du projet personnel, montre également le caractère actif, dynamique de la migration féminine autonome de travail.

### 4.3 L'ARRIVEE ET LE RESEAU D'AIDE

*Jusqu'à présent nous avons défini les motifs de départ, mais nous n'avons encore rien dit du lieu d'arrivée. Pourquoi la Suisse plutôt qu'un autre pays et pourquoi Genève par exemple plutôt que Neuchâtel? Ce qui frappe dans notre échantillon est qu'excepté pour l'une des femmes qui a un contrat de travail déjà signé, toutes les migrantes interviewées connaissent au moins une personne dans le lieu où elles arrivent. Ce sont soit des membres de la famille, soit des ami-e-s, soit des relations proches de la famille. La très grande majorité de ces personnes sont des compatriotes. Dans le cadre de la migration autonome pour des raisons de travail, c'est ce réseau préexistant qui fait la différence dans le choix du pays de destination, soit par sa capacité de couvrir les besoins de première nécessité des migrantes, le logement et/ou le revenu (voir par exemple l'interview de Samira), soit par les informations qu'il a transmises vers le pays d'accueil quant aux possibilités offertes par le marché du travail (voir par exemple l'interview de Gloria).*

Parfois, ce sont donc des familles migrantes qui font venir des jeunes femmes pour qu'elles s'occupent de leurs enfants. Dans l'introduction, nous avons mentionné que la migration de travailleuses en situation irrégulière répondait à un besoin né des mutations ayant eu lieu au sein de la famille durant ces vingt dernières années. Nous voyons qu'elle répond aussi à un besoin de l'économie capitaliste. Les salaires extrêmement bas de certains secteurs professionnels dans lesquels travaillent des migrant-e-s engendrent la migration de travailleuses en situation irrégulière dans le secteur du ménage et des soins aux enfants. En effet, ce système est l'unique alternative de garde des enfants pour certaines familles migrantes.

Plusieurs migrantes disent qu'il faut tomber sur les bonnes personnes (voir le bilan que tire Maria de son expérience en Suisse). Cela vaut pour le réseau à l'arrivée. D'un côté, il offre de l'aide, notamment dans la quête d'un premier travail et assure les premiers besoins. Mais d'un autre côté, les migrantes sont dans une situation d'extrême dépendance vis-à-vis de lui. En raison de quoi, il y a des risques d'abus, notamment si elles sont jeunes. L'une des femmes que nous avons rencontrées logeait à son arrivée, alors qu'elle avait 18 ans chez un oncle qui a essayé d'abuser d'elle sexuellement.

Par ailleurs, ce phénomène conduit à une reproduction des hiérarchies. En effet, plus un réseau est intégré, plus il a les moyens de défendre ses droits, plus vite la nouvelle venue va pouvoir s'intégrer. Et évidemment à l'inverse, plus ce réseau est lui-même précarisé, plus la nouvelle venue se trouvera dans une situation difficile.

Les entretiens que nous avons menés montrent qu'il y a un grand besoin d'information à l'arrivée. Il est donc essentiel de donner plus de moyens aux associations pour informer les nouvelles venues de leurs droits et des lieux auxquels elles peuvent s'adresser pour obtenir de l'aide. Le réseau associatif doit être complémentaire du réseau personnel préexistant et en palier les faiblesses. Il est vrai qu'en ce qui concerne les associations, il y a de grandes disparités cantonales. Le besoin

a notamment été exprimé très fortement par les migrantes résidant en Valais où les moyens dont disposent les quelques structures existantes sont insuffisants pour répondre à la demande.

Mentionnons encore un aspect à propos de ce réseau, il arrive que ce soit lui qui emploie les migrantes comme nous le raconte Ana : Dans quelques cas, c'est ce réseau lui-même qui fournit le logement et le travail comme nous le raconte Ana :

*« Par exemple, quand je suis arrivée en 88, même maintenant, bon peut-être moins maintenant, mais toutes ces filles qui venaient faire du baby-sitting. Souvent, c'était dans leur famille, chez une sœur, chez une cousine. Mais, souvent aussi, c'était des gens du village, des alentours, qui avaient besoin d'une nounou pour leurs enfants, ils ont donc amené cette fille. »*

#### 4.4 AUTORISATION DE SEJOUR

Parmi les migrantes que nous avons interviewées et qui actuellement sont en situation régulière :

- Deux femmes avaient un contrat de travail et donc une autorisation de séjour au moment de leur arrivée en Suisse. L'une des deux a perdu à un moment son permis suite à un séjour à l'étranger de longue durée et entre une deuxième fois en Suisse sans autorisation de séjour.
- Cinq femmes obtiennent dans le courant de l'année où elles sont arrivées une autorisation de séjour qui se renouvelle au moins une fois. Deux d'entre elles ont des autorisations de travail saisonnière A. L'une des deux ne sera pas transformée en permis B. Trois d'entre elles sont des autorisations de séjour B étudiant-e-s.
- sept femmes ont résidé en Suisse sans autorisation de séjour pour une période allant de 2 à 13 ans. L'une d'entre elles attend son autorisation de séjour. La situation des autres est régulière.

Il s'agit d'un tout petit échantillon à partir duquel il serait hasardeux de généraliser, mais le nombre de femmes (la moitié) ayant séjourné pendant plusieurs années sans autorisation de séjour nous semble toutefois significatif de la politique restrictive des permis de la Suisse.

Comme les portraits que nous avons présentés le mettent très clairement en évidence, la question de l'autorisation de séjour est une question centrale de l'expérience migratoire. Lorsqu'on compare les trajectoires que nous avons présentées, on voit qu'elle constitue un nœud décisif dans le processus d'intégration comme l'explique Eva :

*« Oui, le français. Au début comme je vous ai dit, j'étais bloquée. Pendant au moins 4 ans, j'étais bloquée, je faisais tout pour pas apprendre. Mon copain, il était vraiment très fâché contre moi parce que justement je faisais rien pour avancer. Je pensais toujours : « De toute façon je reste pas ici. En plus, on va rentrer dans notre pays, on va pas rester ici ». (...) C'est pas que je ressentais pas le besoin, mais je faisais ça exprès un petit peu, parce que j'étais bouleversée par ma situation. Je faisais ça un petit peu par colère. J'apprends rien, parce que je n'existe pas de toute façon. J'apprends rien. Ça peut être incompréhensible, mais c'est vrai. »*

Au-delà des difficultés psychologiques qu'entraîne le fait de ne pas avoir un statut reconnu par la loi, toute une série de problèmes concrets en découlent ou sont amplifiés par le fait de ne pas avoir de permis. Voici ceux que les entretiens que nous avons menés nous permettent d'identifier :

- Le logement. Les expériences d'Eva dans les années 1980 et surtout de Ludivine actuellement en sont des exemples types. En ce qui concerne le logement, la situation atteint des proportions dramatiques actuellement vu la pénurie, ce qui est notamment le cas dans le canton de Genève. Le fait de ne pas pouvoir signer un bail crée également une situation de dépendance qui peut être à l'origine de nombreux abus.



- La santé. Par crainte de dénonciations, plusieurs femmes ayant vécu sans autorisation de séjour en Suisse ont renoncé à contracter une assurance-maladie et é à consulter des médecins. Puisque nous évoquons ici la santé, signalons que certaines qui se trouvent en situation régulière renoncent également à des soins pour des raisons financières. Il y a, par exemple, Ludivine qui a opté pour une franchise élevée. En ce qui concerne la santé, plusieurs études mettent en évidence que des raisons culturelles empêchent les femmes de consulter. Dans notre échantillon, une femme, Ivana, a évoqué cet aspect de la problématique. Les entretiens que nous avons menés montrent que les raisons économiques et celles qui sont liées au statut pèsent également régulièrement dans cette option.
- Pas d'accès aux prestations des assurances sociales (chômage, AVS, AI) ou l'assistance en cas de revenu en dessous du minimum vital.

Ainsi ne pas avoir d'autorisation de séjour est un obstacle pour que des personnes aient accès à des droits fondamentaux comme le logement, la santé et un revenu qui permettent de vivre.

- Par ailleurs, les personnes sans autorisation de séjour sont contraintes au travail clandestin<sup>55</sup>. Sans développer ici des questions qui touchent de près au travail sur lesquelles nous allons revenir par la suite, mentionnons que l'exemple de Maria montre les abus dont sont victimes les personnes sans autorisation de séjour. Ce que nous raconte Linda sur sa situation dans les années 1980 est également révélateur à propos des pressions existantes. Les personnes en situation irrégulière renoncent souvent à défendre leur droit en cas d'abus des employeurs en raison des risques de renvois. Un cas de figure qui est fréquent encore actuellement :

*« Du moment que j'ai eu le permis, j'étais en congé de maternité, il est venu à la maison, et puis il m'a dit : « Tu veux venir travailler ? » moi j'ai dit : « Mais là, ça change les choses, je veux travailler, mais vous devez me payer ce que je veux. »  
« Moi, je veux dire je connais beaucoup de monde dont on a profité beaucoup, beaucoup. »*

Parmi les témoignages de migrantes que nous avons rencontrées et qui ont vécu sans autorisation de séjour, il y a le cas d'Ana qui détonne. Ana est ressortissante de l'Union européenne. Pendant 13 ans, elle a vécu sans autorisation de séjour en Suisse. Elle gagnait sa vie en gardant des enfants. Suite à l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux, elle prend un emploi dans l'hôtellerie et obtient un permis L<sup>56</sup>. Elle nous a expliqué qu'elle se sentait plus heureuse avant.

*« Non, non, c'était pas difficile [parlant de son travail de garde d'enfants]. C'était le temps qui était long. Mais, par rapport à l'effort physique et psychique, alors c'était autre chose. Non, j'avais pas de soucis comme maintenant. Là j'étais, entre guillemets, j'étais comme chez moi. Au bout d'un moment, c'était vraiment chez moi. Si je ne pouvais pas aller, j'allais pas. C'était comme à la maison. Si j'avais envie de dormir là-bas, je dormais là-bas. (...) Car en fait c'était des gens que je connaissais déjà depuis longtemps. Donc même quand j'allais faire du baby-sitting chez d'autres gens, c'était des gens qui étaient des amis à eux alors si j'avais pas envie de rentrer, je pouvais rester. Parce que des fois le soir, ouf. »*

*« [Le salaire], c'était la même chose que maintenant. J'étais dans le même barème des 3'300.--. Sauf que là, maintenant, les cotisations... Avant il y avait pas les cotisations. C'était à peu près la même chose. Bon, ils ne me payaient pas à l'heure, ils me payaient au mois. Donc même quand il y avait les jours fériés, tout ça, que j'allais pas*

<sup>55</sup> La notion de « travail clandestin » est la notion communément utilisée par la littérature pour parler de l'activité professionnelle effectuée par les personnes en situation irrégulière. Elle se distingue du « travail au noir » qui désigne l'activité professionnelle non-déclarée et qui concerne des Suisses ou des étrangers/ères résidents permanents.

<sup>56</sup> En raison de la période de transition dans l'application de l'ALCP. Elle doit obtenir un permis B cette année.

*travailler ou les vacances, j'étais quand même payée, puisque c'était au mois. Ou si j'étais malade. Non, de ce côté-là, je ne me plains pas. De ce côté-là, je trouve que... C'est pour ça que je dis, maintenant j'ai les papiers, mais avant j'avais pas de papiers, mais j'étais plus heureuse, on va dire. »*

Toutefois, l'expérience professionnelle d'Ana en situation irrégulière est exceptionnelle. Son témoignage, qui peut sembler paradoxal, est en fait révélateur de la situation dans certains secteurs de travail qui certes offrent des autorisations de travail donc de séjour, mais dont les conditions sont très difficiles.

Nous voyons donc que l'obtention d'une autorisation de séjour n'est pas un gage de conditions de travail décentes. Les permis saisonniers ou les permis L de courte durée représentent également des handicaps pour que les migrantes puissent faire respecter leurs droits. D'une part, comme on l'a vu dans le cas d'Ardita, il arrive qu'ils ne soient pas transformés. D'autre part, les conditions de travail des activités professionnelles pour lesquelles ils sont délivrés sont très difficiles et précaires. Par ailleurs, ils sont des vecteurs d'abus potentiels de la part des employeurs et employeuses. Ivana a témoigné de la pression que constituait pour elle le renouvellement de son permis saisonnier par son employeur. Dans les trajectoires des migrantes que nous avons rencontrées, il y a un lien étroit entre la plus grande stabilité que représente un permis B, mais surtout un permis C ou la nationalité suisse et de nouvelles perspectives, qu'elles soient professionnelles ou d'engagement dans la vie sociale. Les parcours d'Adela, d'Ivana et d'Eva en sont de bons exemples. On pourrait dire que sans autorisation de séjour durable, il n'était pas possible (matériellement, mais aussi psychologiquement) pour les femmes que nous avons rencontrées de se projeter dans un avenir en Suisse et de construire un projet sur le long terme. C'est ce qu'Ivana et Eva expriment par « *Avant, j'étais comme dans un nuage* » ou « *Pour moi c'était pas la vraie vie* ».

Une lecture attentive des trajectoires des migrantes que nous avons interviewées montre que pour une grande partie des femmes ayant migré de façon autonome pour exercer une activité lucrative, la question de l'autorisation de séjour (en avoir ou pas et laquelle) constitue une des questions centrales et parmi les premières à partir de laquelle se pose la question de l'intégration.

#### **4.5 ACTIVITE PROFESSIONNELLE, RECONNAISSANCE DES DIPLOMES ET FORMATION**

Dans le premier chapitre, nous avons dressé un panorama de la situation des femmes de nationalité étrangère sur le marché de l'emploi suisse. Les entretiens que nous avons menés avec des migrantes venues en Suisse en vue d'exercer une activité lucrative correspondent à ce que mettent en évidence les données quantitatives. Une ouvrière et une laborantine exceptées, toutes travaillent actuellement dans des domaines professionnels largement féminins du secteur tertiaire : les soins, le social, les nettoyages et le service. La plupart d'entre elles occupent des emplois au bas de la hiérarchie professionnelle cumulant les aspects négatifs du genre et de la nationalité. Une situation qui se péjore encore lorsqu'elles n'ont pas de permis ou un permis de courte durée. Nous n'allons pas revenir sur les conditions de travail déplorables de certaines migrantes que nous avons interviewées que ce soit dans les années 1980 (par exemple l'expérience de Maria) ou 2000 (l'expérience de Nina), leurs témoignages parlent d'eux-mêmes.

Les statistiques révèlent un niveau de formation très différencié parmi les migrantes que l'on retrouve dans notre échantillon : deux d'entre elles n'ont pas achevé l'école obligatoire, une a atteint la fin de la scolarité obligatoire, huit ont fréquenté l'école jusqu'à la fin du niveau secondaire supérieur et trois ont achevé une formation universitaire.

Plusieurs d'entre elles n'ont pas un emploi en correspondance avec leurs diplômes. Mentionnons une ingénieure qui est actuellement en train de faire une formation en cours d'emploi d'éducatrice, une biologiste qui travaille comme laborantine et une apprentie employée de commerce qui a un baccalauréat dans son pays. Une partie des employées sans statut légal et qui travaillent dans les ménages privés ont des qualifications. En effet, beaucoup de travailleuses/eurs sans autorisation de séjour – sans laquelle il est impossible d'obtenir une autorisation de travail – sont obligés de faire appel à du travail clandestin, ce qui représente la plupart du temps si la personne est

diplômée une déqualification, c'est le cas notamment d'Eva. En ce qui concernent les deux autres universitaires de notre échantillon qui ont obtenu des autorisations de séjour grâce à un contrat de travail, l'une d'entre elles est juriste dans une association, mais a des qualifications qui pourraient lui permettre d'obtenir un poste beaucoup plus qualifié, et dans le cas de la seconde, Gloria, elle a obtenu une autorisation de travail pour un poste de laborantine, alors qu'elle a un diplôme de biologiste. Dans les deux cas, obtenir une autorisation de séjour à partir d'un contrat de travail signifie accepter de travailler à un poste en dessous de ses qualifications. C'est le cas de la plupart des femmes ayant été scolarisée jusqu'au degré secondaire supérieur que nous avons interviewées.

Les entretiens que nous avons menés montrent que pour les migrantes qualifiées, la question de la reconnaissance des diplômes est fondamentale. Par ailleurs, il faut également développer des formations plus spécifiquement destinées aux migrantes comme le relève Mariela :

*« Moi je pense que pour la plupart justement il faut leur donner la possibilité d'une formation. Donner la possibilité d'une formation et reconnaître aussi les titres et les diplômes qu'elles apportent, parce qu'il y a beaucoup de femmes migrantes qui arrivent ici et qui sont diplômées ailleurs et leur diplôme n'est pas reconnu ici. J'en connais une qui est archéologue et qui pour pouvoir exercer ici doit faire deux ans à l'université. Et c'est quelqu'un qui a maintenant 50 ans et trois enfants. C'est quelque chose qui n'est pas possible. J'en connais une autre qui est économiste et qui a le même problème : elle travaille actuellement chez Caritas et trie les habits. Il y a beaucoup de femmes comme celles-là. D'abord justement mettre à niveau le diplôme, justement reconnaître les qualifications et leur donner la possibilité de pouvoir exercer leur profession. Moi j'ai eu la chance ! je suis une des rares à avoir de la chance ! d'être arrivée ici, d'avoir mon métier et de pouvoir exercer mon métier depuis le départ ! mais presque toutes les autres c'est impossible. Moi j'en connais une qui, qui est prof d'histoire en Albanie et ici, elle en train de faire des ménages. »*

*(...)*

*« Il faut donner [aux femmes migrantes] la possibilité de faire une formation, surtout celles qui sont seules avec des enfants. Pour elles, il faut leur donner la possibilité de voir qu'il y a quelque chose d'autre. Il faut savoir qu'il y en a beaucoup, surtout celles qui viennent du Portugal qui ont été à l'école jusqu'à l'école primaire. Certaines sont arrivées à la première année du cycle, mais pas plus loin. Justement leur donner la possibilité de faire quelque chose d'autre, soit par des cours du soir, soit par des... Et que ces cours du soir soient reconnus par la suite, parce que là on peut faire beaucoup de choses, mais, qu'on puisse travailler après, y'en a pas beaucoup. »*

Les propos de Mariela mettent en évidence qu'il faut des formations solides, qui soient reconnues et qui tiennent compte de la diversité des situations des migrantes. Si une partie des migrantes que nous avons interviewées a entrepris une nouvelle formation en Suisse, plusieurs autres ont renoncé ou abandonné. En effet, une formation sérieuse coûte cher en argent et en temps. Comme les statistiques le montrent les migrantes travaillent plus souvent à temps complet que les Suissesses. Or, des femmes qui travaillent à 100 %, dans des secteurs où les salaires sont bas et dont le degré de pénibilité est élevé ont rarement les ressources, que ce soit d'un point de vue financier ou d'un point de vue physique, pour s'engager dans une formation parallèlement à leur emploi, notamment si elles sont seules avec des enfants. Il faudrait donc développer une offre de formation plus diversifiée, qui tienne compte des conditions de travail particulières des secteurs dans lesquels les migrantes travaillent. Mais surtout, il faut donner les moyens financiers aux femmes migrantes d'entreprendre des formations et notamment de faciliter l'accès aux équivalences de diplômes, pour celles qui en ont.

Mentionnons que les stéréotypes xénophobes et de sexe dont nous allons parler dans le chapitre suivant jouent un grand rôle dans le fait que les migrantes peinent à obtenir des formations de qualité. Ils sont également à la base des mauvaises expériences que les femmes que nous avons interviewées ont eues au chômage ou dans différentes structures de l'Etat. Le cas d'Eva est un bon exemple : lorsqu'elle est au chômage, elle est contrainte par son conseiller de chercher un emploi de serveuse, alors qu'elle a un diplôme universitaire de son pays et qu'elle multiplie les

démarches pour mener à bien une reconversion professionnelle qui lui permette d'obtenir un emploi plus proche de son niveau de formation et moins précaire.

#### 4.6 LES STÉRÉOTYPES

Les obstacles à l'intégration rencontrés par les femmes sont non seulement dus à des questions de statut comme nous l'avons montré précédemment, mais également liés aux mentalités. Les étrangers et les étrangères, comme n'importe quelle catégorie sociale, sont victimes de stéréotypes et de préjugés véhiculés largement dans l'ensemble de la population autochtone ou même étrangère. Ces représentations ont pour but ou pour effet de créer des discriminations entre catégories sociales.

Nous définirons le stéréotype comme suit :

*« Définition rigide appliquée de façon systématique à tous les membres d'un même groupe social pour décrire leurs caractéristiques. Cette définition découle d'une perception ou d'un jugement rigide et simplifié d'une situation, d'un groupe ou d'une personne. »*

Lexique des Sciences sociales de Madeleine Grawitzdaloz – 1986

Les personnes que nous avons interviewées cumulent les appartenances sociales, d'une part en tant que femmes et d'autre part en tant que migrantes. Nous avons choisi de relever deux stéréotypes largement véhiculés concernant les femmes et les migrant-e-s qui nous semblent être une véritable entrave à l'intégration.

#### **Ce sont des femmes faciles**

Dans la littérature, au cours des siècles jusqu'à nos jours, se trouve opposée à la femme aimée, la prostituée. La première à usage sentimental, c'est-à-dire celle qu'on épouse, celle avec qui on a des enfants, c'est Marie, pure et vierge ; la seconde à usage sexuel, c'est-à-dire celle avec qui on s'amuse, celle qu'on ne respecte pas, c'est Eve, celle par qui vient le mal. Dans nos témoignages, nous retrouvons le stéréotype de la femme facile à travers le discours des personnes qui ont été en lien avec les femmes de notre échantillon. Ces dernières sont venues seules en vue de trouver un emploi, en quête d'une indépendance financière. Arrivant seules, elles ne correspondent pas à l'image de la femme migrante soumise qui suit son mari et qui reste au foyer. Et selon l'imagerie, une femme qui n'est pas liée à un homme est une femme accessible à tous les hommes. Cette représentation, comme le révèle les témoignages, rend difficile l'intégration des femmes.

Par exemple, lorsque Nina se retrouve enceinte, son ami veut absolument qu'elle avorte. Comme si elle ne faisait pas partie des femmes avec qui on a des enfants. D'ailleurs dans son récit, elle explique que les hommes perçoivent les femmes migrantes comme des femmes faciles avec qui on s'amuse et avec qui on n'envisage rien d'autre :

*« Mais les gens, surtout les garçons, ils vous traitent comme une fille pour s'amuser mais pas pour quelque chose de plus parce que vous n'avez pas de permis ou bien ils pensent qu'ils ont le droit de faire avec vous tout ce qu'ils veulent. Ils vous traitent comme une fille facile, on peut dire. Alors ça, ça ne me plaisait pas du tout parce que moi je n'étais pas une fille facile. Je ne suis pas une fille facile. Bien sûr, on pense à une pauvre étrangère qui est venue ici, qui est sans permis alors on pense qu'on peut faire tout ce qu'on veut avec cette fille. On ne peut jamais lier une relation plus sérieuse en fait. »*

Gloria, quant à elle, qui a refusé de se marier pour avoir le permis, ressent la même difficulté d'entretenir des relations avec les hommes, car elle raconte que ceux-ci se méfient des migrantes qui rechercheraient uniquement le mariage pour obtenir un permis.

*« Les relations avec les hommes en Suisse, ce n'est pas facile. Tous les hommes pensent que toutes les étrangères viennent pour se marier avec eux. Ils sont méfiants, mais moi, je m'en fiche, parce que j'ai le permis. (...) Je me souviens, j'étais avec un*

*homme d'ici. Et comme j'ai fait la connaissance de ses amis, il m'a présentée : « Je te présente ma copine, elle est latino. ». Il y en a un qui a répondu : « Ah oui, elle est avec toi pour les papiers ! ». »*

Cette même perception a valu à Nina de longues démarches pour faire admettre tant à son entourage qu'aux autorités qu'elle n'avait pas l'intention d'avoir un enfant, car sa priorité du moment était les études.

Mariela fait la même analyse, elle nous raconte :

*« Mais pour les femmes, c'est plus difficile, parce qu'elles sont femmes et migrantes. Partout, déjà les femmes sont discriminées. (...) Et surtout si la femme, en plus, est africaine, noire, typée ou asiatique. Là c'est encore pire. En discutant justement l'autre jour avec ma copine brésilienne, quand elle disait qu'elle était brésilienne, on lui disait : « Ah voilà, tu es mariée avec un Suisse », « Ah bon », « Dans quel cabaret, tu travailles ? ». C'est vrai qu'elle est mariée à un Suisse, mais c'est un Suisse qui est né au Brésil, car son père suisse s'est établi au Brésil. Elle a beau dire qu'elle ne travaille pas dans un cabaret, mais elle est déjà cataloguée. Ça veut dire que les Brésiliennes qui viennent, travaillent toutes dans un cabaret et cherchent à se marier. »*

Ces trois extraits montrent comment les femmes indépendantes sont stigmatisées. Appartenant à la catégorie des femmes migrantes, elles vont être considérées non pas comme une entité individuelle, mais bien comme membre du groupe des migrantes, qui sont de l'avis commun, des femmes faciles cherchant à se marier pour obtenir un permis et par conséquent prédisposées à entretenir facilement des rapports sexuels. Consciente de cette étiquette collée sur les femmes migrantes, Gloria indique par ses choix qu'elle n'est pas prête à faire un mariage à n'importe quel prix : *« Mais moi, je m'en fiche, parce que j'ai le permis... Moi je ne veux pas me marier pour les papiers. »*. Consciente également que sa situation légale en Suisse lui facilite la vie. Nina ne se retrouve pas dans la même situation que Gloria. Comme elle est sans statut légal, elle doit se défendre d'être une femme facile et elle a de la peine à se faire entendre d'autant plus qu'elle est enceinte :

*« Tout le monde pensait comme cela que j'avais fait un enfant pour rester en Suisse. Ça m'angoissait de parler de ça. Le père a envoyé une lettre à Berne pour dire que j'étais une fille facile. »*

Parallèlement à ce stéréotype sexiste, plusieurs femmes de notre échantillon ont été confrontées au stéréotype xénophobe qui veut que les migrant-e-s appartiennent aux classes populaires, peu qualifié-e-s.

### **Ce sont de pauvres filles**

Ce stéréotype xénophobe est également sexiste quand il s'applique aux femmes, car il maintient celles-ci dans des tâches de domestiques, bonnes à tout faire et peut compromettre dans certains cas une nouvelle formation, comme si elles n'avaient pas le droit d'accéder à un statut plus élevé. Tant qu'elles demeurent dans la précarité et qu'elles correspondent à l'image de la femme migrante, elles sont aidées. Lorsqu'elles décident de quitter ce rôle, on leur fait sentir qu'elles n'y ont pas vraiment droit. C'est ce que révèle notamment l'expérience d'Eva.

*“ En Suisse, je ressens quand même assez fortement,... C'est pas du racisme, mais les étrangers, très souvent je le ressens, ils doivent rester plus bas. Par exemple, les gens qui m'ont aidée quand j'étais (...) femme de ménage... Les gens ont parfois envie de m'aider, mais après quand ils voient que je fais une formation, il y a déjà cette distance. Ils pensent “ Elle est comme ça, elle a plus besoin d'aide”. C'est pas de la jalousie, mais il y a un petit peu : “elle va trop loin, elle doit rester à sa place”, c'est-à-dire, rester dans le ménage, même s'ils savent que j'ai quand même fait des études. Je le ressens souvent, ça. Mais, ça dépend avec qui on parle, parce que j'imagine ici, j'ai pas tellement de contact avec des gens d'autres cultures. Mais, c'est vrai avec les gens*

*plutôt dans la bourgeoisie, disons, souvent si on montre qu'on se débrouille, qu'on est bien, ça devient un petit peu... »*

*« Quand on me pose des questions : “ Vos enfants, ils font quoi? ” Quand je dis : “ Ma fille est au collège ”. “ Ah, oui ”. Elle va déjà trop loin, elle est au collège. C'est déjà trop douée. »*

Le témoignage de Nina est encore plus édifiant, son employeuse lui fait sentir qu'elle n'est pas de la même classe qu'elle. Par exemple, elle lui donne une petite chambre sous les combles, alors qu'il y a dans la maison d'autres chambres plus grandes et plus belles ou encore elle ne veut pas manger à la même table que son employée :

*« C'était une dame et moi j'étais d'une classe inférieure pour elle. »*

Nina explique aussi qu'en tant que migrante faisant des ménages, on lui dénie toute considération. Elle est catégorisée une fois pour toute comme une personne de moindre importance et ne parvient pas à se défaire de cette image.

*« Parce que quand vous êtes femme de ménage ou fille au pair et lui, il est suisse, il travaille dans une banque ou je ne sais pas où, bien ça ne fait pas sérieux. Vous n'êtes pas quelqu'un de leur milieu. On n'était jamais de leur milieu en fait. »*

Elles ne sont pas que déniées, on attend d'elles une reconnaissance de l'aide apportée pour les « sortir de leurs conditions misérables ». Par exemple, quand l'employeuse de Maria parle de celle-ci, elle estime qu'elle devrait lui être redevable de lui avoir offert un travail.

*« ...la patronne était là en train de dire : « Ce sont des gens qui sont ingrats. Elle remercie même pas les gens. Elle vient ici sans rien et je lui donne encore des habits, et puis je lui donne à manger, et puis elle est fâchée et puis elle veut qu'on la paie ». »*

Ana nous explique que les personnes selon leur nationalité sont classées dans un type de fonction et ne peuvent être perçues différemment :

*« Les Portugaises qui viennent ici, elles travaillent où ? Dans le nettoyage, les hôtels ou les restaurants. Elles sont déjà classées. Elles ne peuvent pas être ailleurs. Elles doivent être là. Elles doivent être là pour le nettoyage ou la conciergerie. L'autre fois, on discutait justement avec une dame portugaise, elle disait : « J'habite au premier étage et les gens viennent sonner chez moi. » « Vous êtes la concierge ? » « Non, pourquoi, parce que j'ai un nom portugais ? ». »*

Cette manière de réduire l'ensemble des personnes migrantes dans une même catégorie procède d'une attitude xénophobe qui a pour effet l'humiliation des personnes du groupe visé. Pourtant, la réalité ne correspond pas aux stéréotypes. Il s'agit d'une construction. Dans notre échantillon, nous avons les trois quart des femmes qui ont fréquenté l'école jusqu'au niveau secondaire supérieur, dont un quart qui a fait l'Université. Quoi qu'il en soit, indépendamment du statut ou de la fonction, rien ne justifie un traitement méprisant.

Qu'il s'agisse de stéréotypes sexistes ou xénophobes, ils ont pour fonction d'assigner les personnes d'un même groupe dans des rôles bien définis leur interdisant de se projeter en dehors des limites établies. Dans le cas de notre étude, les stéréotypes constituent un obstacle à l'intégration et sont discriminatoires, car ils procèdent d'une exclusion des femmes migrantes. Nina, par exemple, cumule les handicaps. Elle est considérée d'une part comme une femme facile et d'autre part comme une femme d'une classe inférieure : *« comme elle [son employeuse] m'a rabaissée comme si j'étais quelqu'un d'une classe inférieure »*. Ces attitudes ont eu pour effet d'entamer la confiance qu'elle a en elle.

Dans toute politique d'intégration, nous estimons fondamental de faire une analyse méticuleuse des stéréotypes et des préjugés dont les migrant-e-s font l'objet, car ils ont une influence non négligeable dans le processus d'intégration ou de non intégration.

## Est-ce que migration rime avec émancipation ?

Une idée reçue qui circule est que grâce à la migration vers l'Occident les femmes du reste du monde accéderaient à l'émancipation. Une seule migrante, Ardita a évoqué avoir également migré pour échapper à la condition qui est faite aux femmes dans son pays. Ce qui ne veut pas dire qu'elle soit la seule. Pour évaluer le poids de ce facteur, il convient d'être très prudent-e-s. C'est uniquement au cas par cas, que peut être évalué l'amélioration de la situation de la condition des migrantes que représente un déplacement. S'il est indéniable que dans beaucoup de régions du monde les conditions d'existence des femmes sont dramatiques, mentionnons que les femmes sont discriminées en raison de leur sexe en Suisse également. Ainsi, à l'inverse de la situation d'Ardita, nous avons celle de Mariela, une infirmière originaire d'Amérique du Sud qui est arrivée en Suisse quelque temps avant l'entrée en vigueur en 1981 de l'Article constitutionnel sur l'égalité. Voici ce qu'elle nous dit de ses premières impressions de la condition des Suissesses et plus particulièrement en Valais où elle réside :

*« Quand on est arrivé, on connaissait pas les lois, on connaissait pas nos droits. Et je pense que les femmes migrantes se battent beaucoup plus pour leurs droits que la femme suisse. La femme suisse, je pense qu'elle suit, comment on dit ça ? Elle subit toute une mentalité, toute une éducation, surtout ici en Valais. C'est ce que je connais, je peux pas parler d'ailleurs. Ici en Valais, si le Conseil d'Etat dit qu'il faut voter ça, on vote ça. Si on est en train d'argumenter, elle [la femme valaisanne] dit : « Ecoute, non, je vais demander à mon père ce qu'il faut voter ». Et c'est des femmes qui ont mon âge, qui ont 40 ans et qui vont demander à leur père ou à leur mari ce qu'il faut voter. Je dis : « Mais tu peux pas te faire une idée toi-même de ça... ? t'as tout pour te renseigner, t'as tout pour écouter les différentes opinions. » Et ça, c'est quelque chose qui vraiment me dépasse ! Nous, on a eu le droit de vote en 1945. C'est la première chose qui m'a choquée en arrivant ici en Suisse, c'est qu'ils ont voté une loi pour l'égalité de l'homme et de la femme. Moi je me rappelle que j'ai écrit une lettre comme ça à ma famille en disant : « Mais vous savez pas ce qu'ils sont en train de voter ici ! ». Pour moi c'était quelque chose qui était incroyable ! »*

*« Quand moi je suis arrivée, (...) quand ils m'ont dit, la femme elle a besoin d'une signature pour aller ouvrir un compte en banque, de la signature de son mari. Moi j'ai dit : « Mais c'est quoi cette histoire ! » « Oui, oui, la femme, elle peut pas ouvrir un compte en banque s'il y a pas la signature de son mari. Elle peut pas le faire, rien ! Si son mari veut pas qu'elle travaille, elle peut pas ! ». J'ai dit : « Mais, on est où ici ! ». Ça, moi j'ai trouvé que c'était vraiment quelque chose de... J'étais scandalisée ! Mais bon, maintenant, il y a eu toute une évolution. Depuis 24 ans que je suis là, on voit la différence quand même. Les jeunes filles maintenant elles étudient, elles vont plus loin, elles voient plus loin. Quand on est arrivé là, la femme, elle se mariait et elle arrêtait de travailler. Quand il y avait les enfants, la femme elle ne pouvait pas travailler ou elle ne voulait pas travailler. C'était pas bon pour les enfants. Et moi je disais toujours : « Gardez toujours un pied [dans le travail] ! ».*

*« Gardez toujours un pied dedans ! Quittez pas entièrement le travail, parce qu'on sait pas ce qui peut arriver ». (...) « Ton mari peut mourir demain et toi tu fais quoi ? Ton mari peut te quitter demain et toi tu fais quoi ? (...) J'ai dit, « pour toi-même, pour toi-même ! garde toujours un pied dans la profession. » »*

*Les Suissesses, elles critiquaient toujours les femmes étrangères parce qu'elles continuaient à travailler. Mais, j'en ai vu combien de mes collègues tomber en dépression après une année qu'elles avaient arrêté le boulot. Et bien, je pense que maintenant il y a eu toute une évolution. Toute la mentalité qui a changé. Je pense que ça avance aussi de ce côté là. Que la femme, elle se rend compte qu'elle a aussi une vie à vivre en même temps, que c'est pas seulement le mari et les enfants, qu'il y a quelque chose d'autre : sa vie aussi à vivre. »*

Du point de vue de Mariela, il n'y a pas d'un côté une Suissesse ou une Européenne émancipée et de l'autre, une femme migrante complètement opprimée dans son pays, gardienne des valeurs

traditionnelles et qui ne sait pas faire face à la modernité de la société occidentale. Du côté des femmes migrantes, tout autant que du côté des autochtones, on est face à une pluralité de situations nées des rapports de sexe, de classe, de niveau d'instruction, ou selon que l'on vienne de la ville ou de la campagne, pour ne citer que quelques-unes des variables qui vont déterminer « le degré d'émancipation » des femmes dans une situation particulière. Tenir compte de cette pluralité de situations doit être à la base de toute mesure visant à favoriser l'intégration des migrantes dans la société d'accueil. « LA Femme migrante » n'existe pas, tout comme LA Femme n'existe pas. Ce qui existe par contre et qui les réunit ce sont les rapports sociaux de sexe et la place subalterne à laquelle elles sont assignées.

#### 4.7 GENRE ET MIGRATION

Comme on l'a vu, les différentes expériences migratoires des femmes sont traversées par les rapports de genre, de classe et de statut (nationaux versus étrangers) qui produisent un certain nombre de préjugés dont les migrantes venues en Suisse en vue d'exercer une activité lucrative sont les victimes.

Les trajectoires que nous avons présentées montrent également comment ces rapports entrent en résonance renforcent et complexifient les rapports de domination que subissent doublement, voire triplement les migrantes. Deux des parcours que nous avons présentés en sont de bons exemples.

Suite à la rencontre avec son futur mari, Maria abandonne son poste de travail qui lui aurait permis d'obtenir une autorisation de séjour certes précaire, mais autonome, parce que son compagnon estime que ce n'est pas un emploi « convenable » pour une femme. La pression exercée repose sur une vision des rapports homme-femme au sein du couple comme un rapport de possession de la femme par l'homme. Celui-ci doit mettre à l'abris son bien de la convoitise des autres hommes, c'est à dire tous ceux qu'elle aurait pu rencontrer dans le cadre de son travail. Mais surtout, l'obtention d'une autorisation de travail aurait placé Maria à égalité avec son compagnon du point de vue du statut. En lui empêchant de l'obtenir – consciemment ou non –, il la place dans une situation de dépendance par rapport à lui. Dans un premier temps, ce sont donc les rapports sociaux de sexe qui empêchent Maria d'obtenir une autorisation de travail. Par la suite, c'est le processus inverse qui agit. Maria va subir de la violence de la part de son compagnon et n'en parle à personne. Etant sans autorisation de séjour, elle n'ose pas entreprendre des démarches en vue de faire cesser la situation par peur d'être expulsée. Suite à la naissance de sa fille et pour pouvoir rester en Suisse, Maria va tout faire pour que cet homme qui pourtant la bat, l'épouse. Elle attendra d'avoir un permis C d'établissement pour demander la séparation. La précarité de Maria du point de vue de son statut entretient le rapport de domination homme-femme au sein du couple et la violence que Maria subit.

Le parcours d'Eva quant à lui montre comment le statut et le genre place des écueils sur une trajectoire professionnelle. Eva arrive en 1983 pour la première fois en Suisse et vit sans autorisation de séjour pendant quatre ans. Elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieure, mais en raison de sa situation irrégulière, la palette d'activités professionnelles à laquelle elle peut avoir accès est très restreinte : récolte de fruit et ménage chez des privés. On peut faire l'hypothèse qu'avec une autorisation de séjour, elle aurait pu accéder à d'autres emplois. Sa trajectoire professionnelle est donc brisée une première fois par son statut. En 1987, suite à son mariage, son statut est régularisé. Ce changement de statut lui permet d'exercer d'autres activités qui restent très précaires et d'essayer de faire reconnaître ses diplômes, ce qui n'est pas possible. Elle entreprend également une petite formation. Même si la situation d'Eva est extrêmement précaire, avoir obtenu un permis lui permet de poser quelques jalons pour améliorer sa situation professionnelle. Toutefois en 1993, sa fille handicapée entre à l'école maternelle. Comme elle doit l'accompagner à l'école et s'occuper d'elle, elle doit abandonner ses recherches d'emploi et de formation en lien avec les cours qu'elle a suivis. Dans ce cas c'est la place assignée aux femmes par les rapports sociaux de sexe, celle de mère qui prend soins de ses enfants qui interfèrent avec les projets professionnels d'Eva. C'est en 2001 qu'Eva entreprend une nouvelle formation d'éducatrice. Il y a donc pour Eva une période de presque vingt ans où elle ne peut pas exercer



l'activité professionnelle qu'elle désire et qui soit en lien avec ses compétences en raison des deux facteurs que nous avons décrits.

Signalons encore que parmi les 14 femmes venues seules en vue d'exercer une activité lucrative que nous avons interviewées, sept se sont retrouvées à un moment donné seules avec des enfants à charge. Parmi les sept, quatre ont exprimé ouvertement qu'elles ont rencontré ou rencontrent encore de grandes difficultés financières et que leur revenu ne leur permet pas de faire vivre correctement leur famille. C'est également le cas de la femme venue dans le cadre du regroupement familial que nous avons rencontrée et qui a divorcé de son mari. Cumuler le statut de migrant-e-s au fait d'être une femme accroît les risques de pauvreté liés à la situation de famille monoparentale. Si on ajoute à ces deux critères –statut et sexe – la classe, les risques sont encore amplifiés comme le montre les différents parcours. Ce sont les migrantes les moins qualifiées et pour qui dans le contexte social suisse actuel, il n'y a aucune perspective de reconversion professionnelle vers des emplois mieux rémunérés qui se trouvent dans les situations financières les plus difficiles.

Comme on peut le voir, la situation des migrantes venues de façon autonome en vue d'exercer une activité lucrative est extrêmement complexe dans la mesure où elle est déterminée par les différents rapports sociaux qui hiérarchisent la société. Etudier les parcours de vie de ces femmes est extrêmement intéressant dans la mesure où ils mettent en évidence ces rapports. Les obstacles que ces femmes rencontrent en Suisse révèlent tout le chemin qu'il reste à parcourir pour abolir les discriminations existante entre les sexes et produite par le système hiérarchique des permis.

## CHAPITRE 5

### RECOMMANDATIONS

Les recommandations présentées ci-dessous font suite aux constats que nous avons faits lors des entretiens tant avec les femmes qu'avec les professionnel-le-s du terrain de la migration et des personnes engagées en faveur de l'intégration des migrant-e-s. Elles sont basées sur les résultats de notre recherche et ne prétendent pas être exhaustives. Nous avons mis en évidence les obstacles à l'intégration des femmes qui de notre point de vue doivent être combattus par une série de mesures que nous proposons. L'intégration n'est pas une affaire de spécialistes, elle concerne l'ensemble des acteurs et actrices sociaux, c'est pour cette raison que pour chaque catégorie de mesures, nous suggérons les acteurs et actrices sociaux, qui pourraient être, à notre sens, concerné-e-s à mettre en application l'une ou l'autre de ces recommandations.

<b>OBSTACLES A L'INTEGRATION</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>ACTEURS ET ACTRICES CONCERNE-E-S</b>
<b>STEREOTYPES TENACES MIS EN EVIDENCE DANS CETTE ETUDE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Développer les connaissances sur la migration féminine ;</li> <li>◇ Donner les moyens aux associations de migrant-e-s de mieux faire connaître leur diversité ;</li> <li>◇ Faire attention à ne pas perpétuer ces stéréotypes en mettant systématiquement en avant l'image de pauvres femmes isolées au foyer etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Etat : Commission fédérale des étrangers, Bureaux cantonaux et communaux d'intégration ou autres</li> <li>◇ Associations d'aide aux migrant-e-s</li> <li>◇ Associations de migrant-e-s</li> <li>◇ Services sociaux et médicaux</li> </ul>
<b>STATUT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Régularisation collective des personnes sans statut légal (action politique) ;</li> <li>◇ Renforcer et activer la régularisation des situations individuelles des personnes dont la régularisation serait possible selon les critères actuels (circulaire fédérale du 21 décembre 2001)</li> <li>◇ Garantir une protection contre les renvois aux travailleurs et travailleuses sans statut légal en cas de litige et de dénonciation au Prud'homme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Syndicats</li> <li>◇ Partis politiques</li> <li>◇ Associations diverses</li> <li>◇ Autorités politiques</li> </ul>
<b>NON RECONNAISSANCE DES DIPLOMES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Rendre plus transparents les critères des équivalences dans les diplômes ;</li> <li>◇ Rendre accessible tant du point de vue de la durée que des coûts des formations qui permettraient de combler des lacunes éventuelles ;</li> <li>◇ Valorisation des acquis de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Etat : OFFT</li> </ul>

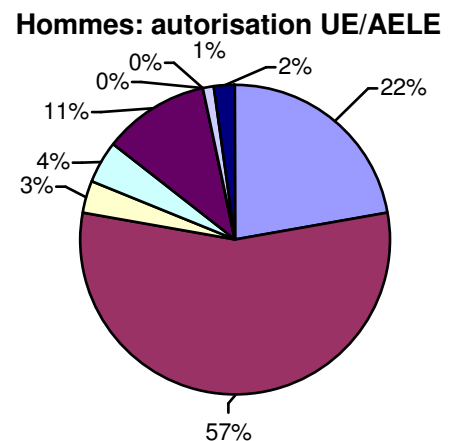
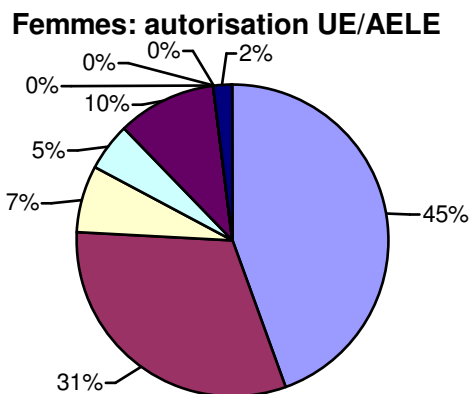
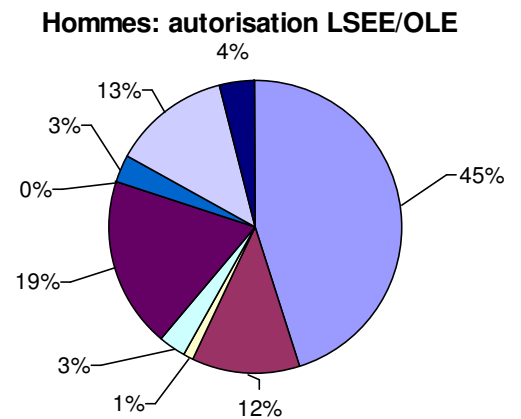
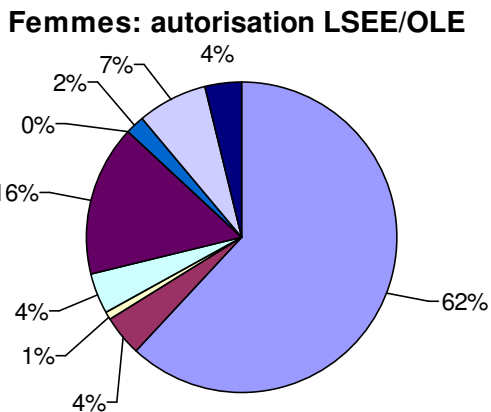
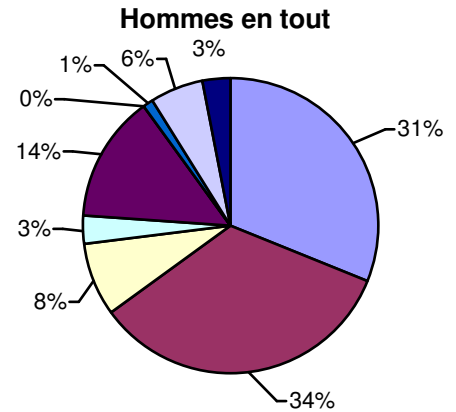
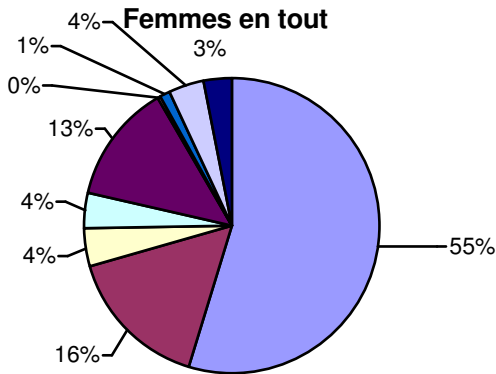
	l'expérience professionnelle du pays d'origine	
<b>MANQUE DE QUALIFICATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Mettre sur pied des pré formations</li> <li>◇ Promouvoir la formation continue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Etat : Départements cantonaux de l'instruction publique et de l'économie publique</li> <li>◇ Entreprises</li> <li>◇ Services de formation professionnelle</li> </ul>
<b>ISOLEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Organiser des campagnes d'information de proximité auprès des migrantes sur : les droits des migrantes (santé, violence,</li> <li>◇ Créer des réseaux pour favoriser les échanges d'expériences</li> <li>◇ Développer les organismes de médiateur et médiatrices culturelles</li> <li>◇ Informer de l'existence des structures d'aide</li> <li>◇ Mettre à disposition des locaux de rencontre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Associations d'aide aux migrant-es-</li> <li>◇ Etat : Bureaux fédéral et cantonaux de l'égalité entre femmes et hommes, Commission fédérale des étrangers</li> <li>◇ Associations de migrant-e-s</li> </ul>
<b>LANGUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Développer des cours de français ou d'allemand (pour le haut Valais) adaptés aux horaires de travail des femmes et à leurs moyens financiers</li> <li>◇ Dispenser des cours intensifs aux migrantes qui requièrent la reconnaissance de leur diplôme dans le but d'entrer rapidement sur le marché du travail</li> <li>◇ Prévoir des garderies d'enfants pendant les cours</li> <li>◇ Développer des cours pendant les heures de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Associations d'aide aux migrant-es-</li> <li>◇ Etat : Services cantonaux de l'emploi</li> <li>◇ Entreprises</li> </ul>
<b>CHARGES DE FAMILLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Augmenter le nombre de structures d'accueil du jeune enfant et élargir les plages horaires ;</li> <li>◇ Favoriser le travail qui tienne compte des horaires scolaires et des structures d'accueil ;</li> <li>◇ Partage du travail domestique ;</li> <li>◇ Faciliter la venue d'enfants mineurs de migrantes titulaires d'un permis de séjour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Etat</li> <li>◇ Entreprises</li> <li>◇ Autorités politiques</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE TRAVAIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Réglementer le travail dans le secteur de l'économie domestique pour y faire régner des conditions de travail respectueuse de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Syndicats</li> <li>◇ Entreprises</li> <li>◇ Autorités politiques</li> </ul>

	<p>personne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Faire appliquer les principes de non discrimination entre les sexes et entre les nationalités dans les entreprises</li> <li>◇</li> </ul>	
<b>VIOLENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Développer une étude pour documenter la violence au travail à l'encontre des migrantes ;</li> <li>◇ Combattre les environnements de travail hostiles aux femmes (racisme, xénophobie, sexisme, machisme, lesbophobie) ;</li> <li>◇ Octroyer un permis de séjour aux migrantes sans statut légal victimes de harcèlement sexuel au travail ;</li> <li>◇ Octroyer un permis régulier indépendamment de l'employeur aux migrantes au bénéfice d'une carte de légitimation, victimes de harcèlement sexuel au travail ;</li> <li>◇ Introduire une loi contre le sexisme analogue à celle contre le racisme</li> <li>◇ Permettre aux migrantes de quitter un conjoint violent sans perdre leurs droits, notamment en matière de travail et de séjour ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Autorités politiques</li> <li>◇ Entreprise</li> </ul>

# **ANNEXES**

## ANNEXE 1: MOTIFS D'IMMIGRATION A) SUISSE

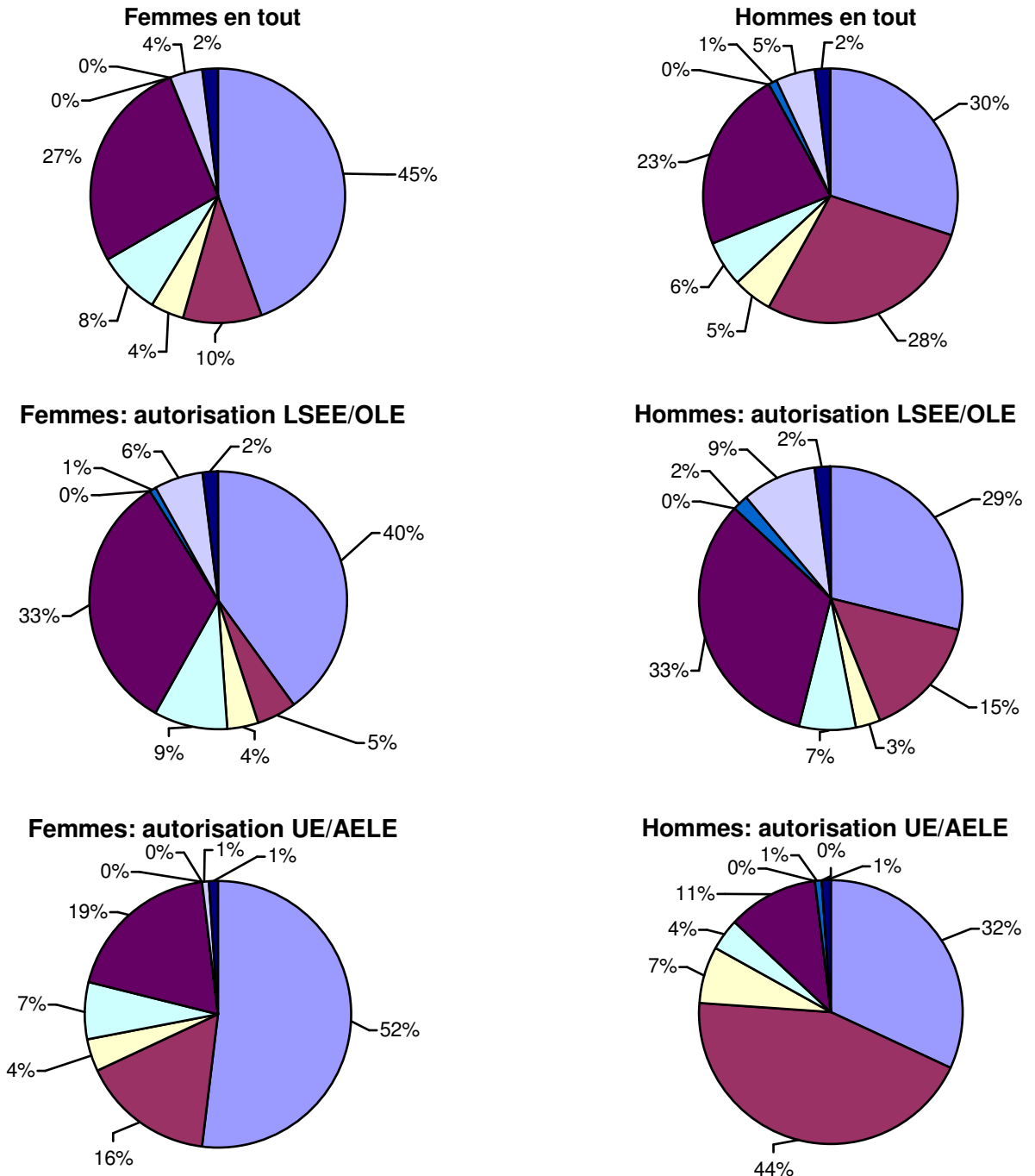
Graphiques construits à partir de: Registre central des étrangers RCE, service statistique, *Entrées en Suisse de la population résidente permanente étrangère, par canton de résidence, motif d'immigration, autorisation UE/AELE ou LSEE/OLE et sexe, janvier 2002-décembre 2002* (pour le détail voir tableau annexe 3)



- Regroupement familial
- Etrangers/ères avec activité lucrative contingentée
- Etrangers/ères avec activité lucrative non contingentée
- Etrangers/ères sans activité lucrative
- Formation et perfectionnement professionnel
- Retour en Suisse
- Réfugié-e-s reconnu-e-s
- Cas de rigueur
- Autres entrées en Suisse

## ANNEXE 1: MOTIFS D'IMMIGRATION B) GENEVE

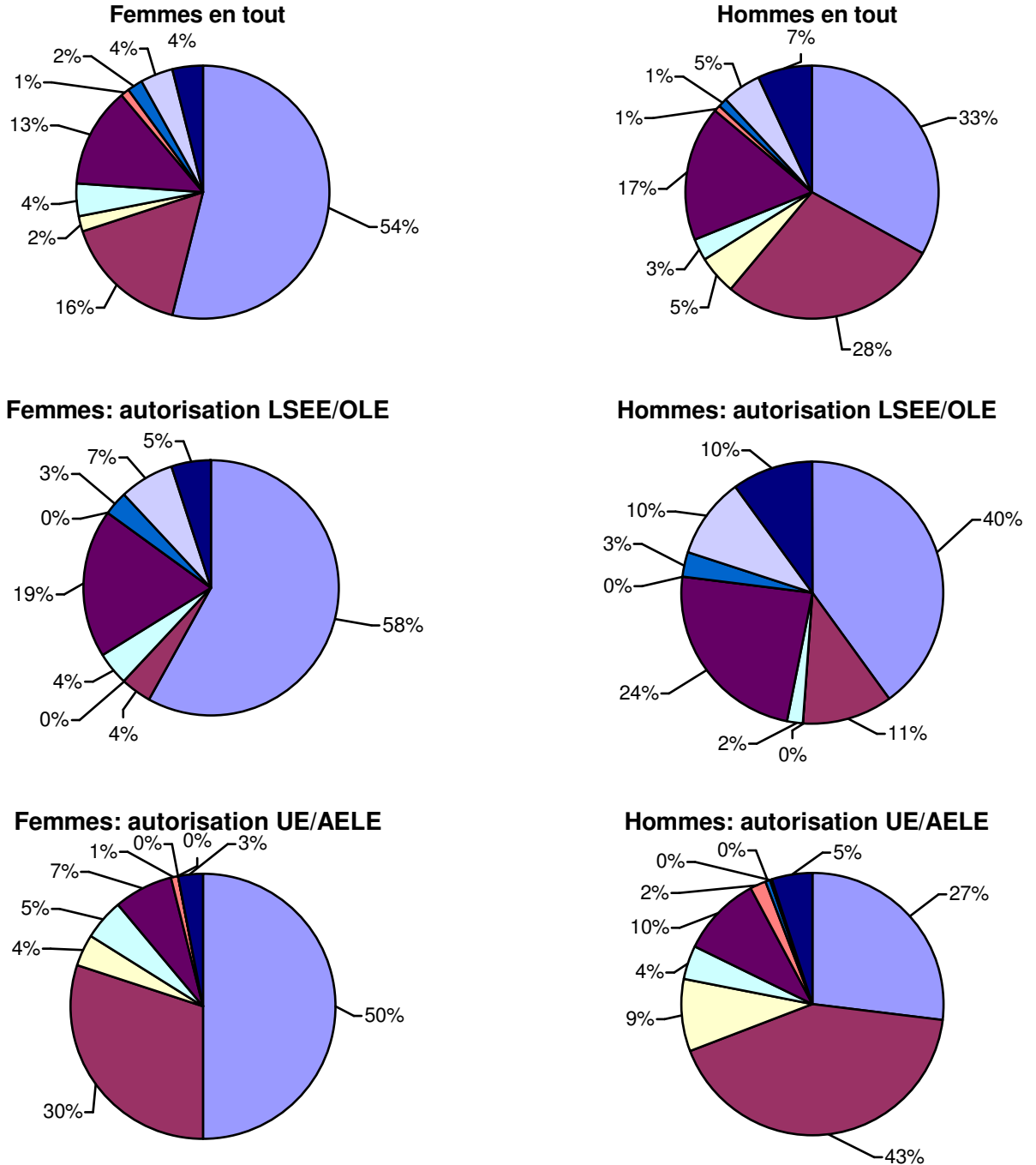
Graphiques construits à partir de: Registre central des étrangers RCE, service statistique, *Entrées en Suisse de la population résidente permanente étrangère, par canton de résidence, motif d'immigration, autorisation UE/AELE ou LSEE/OLE et sexe, janvier 2002-décembre 2002.*(pour le détail voir tableau annexe 3)



- Regroupement familial
- Etrangers/ères avec activité lucrative contingentée
- Etrangers/ères avec activité lucrative non contingentée
- Etrangers/ères sans activité lucrative
- Formation et perfectionnement professionnel
- Retour en Suisse
- Réfugié-e-s reconnu-e-s
- Cas de rigueur
- Autres entrées en Suisse

## ANNEXE 1: MOTIFS D'IMMIGRATION C) NEUCHATEL

Graphiques construits à partir de: Registre central des étrangers RCE, service statistique, *Entrées en Suisse de la population résidente permanente étrangère, par canton de résidence, motif d'immigration, autorisation UE/AELE ou LSEE/OLE et sexe, janvier 2002-décembre 2002* (pour le détail voir annexe 3)

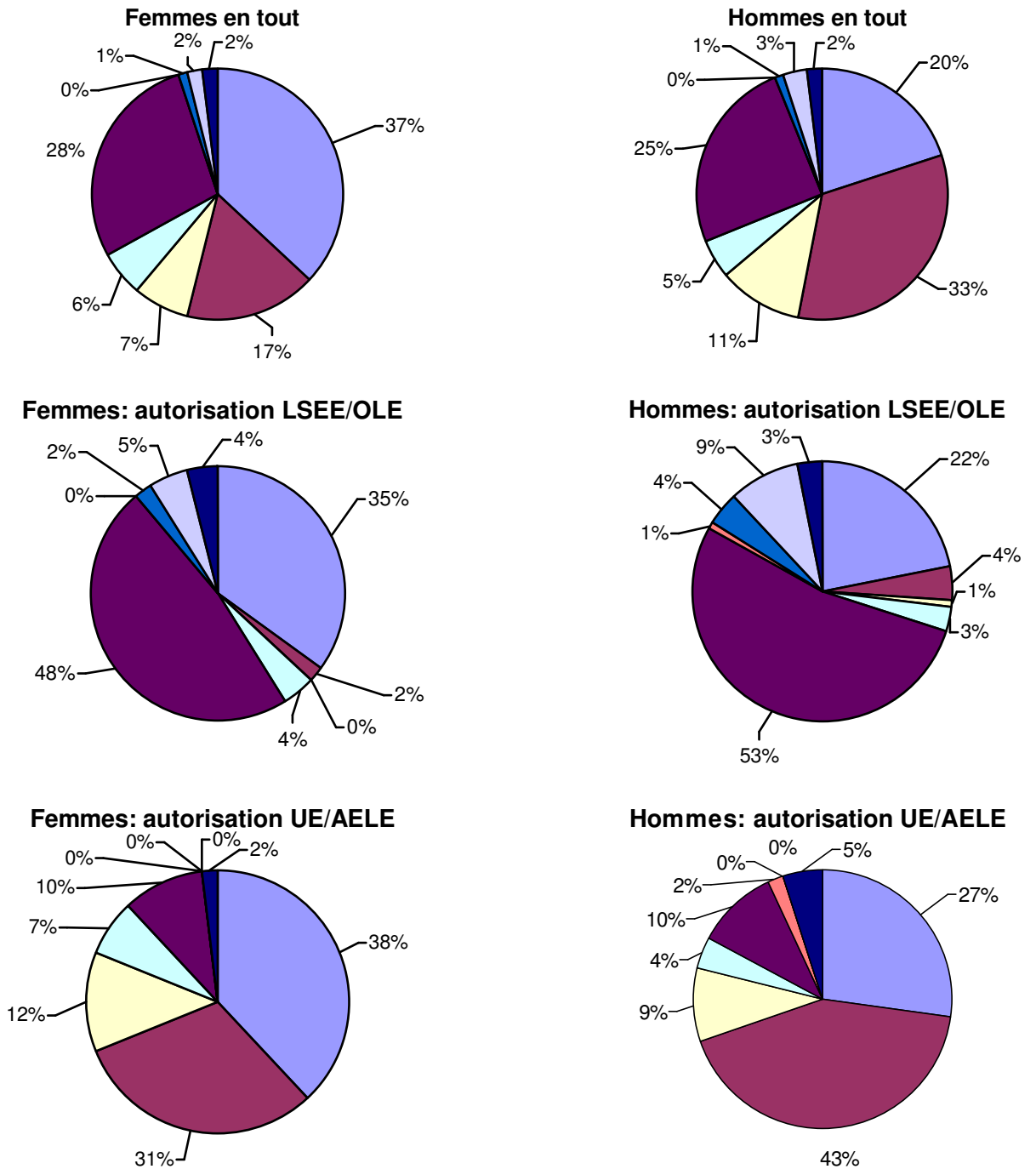


- Regroupement familial
- Etrangers/ères avec activité lucrative contingentée
- Etrangers/ères avec activité lucrative non contingentée
- Etrangers/ères sans activité lucrative
- Formation et perfectionnement professionnel
- Retour en Suisse
- Réfugié-e-s reconnu-e-s
- Cas de rigueur
- Autres entrées en Suisse



## ANNEXE 1: MOTIFS D'IMMIGRATION D) VALAIS

Graphiques construits à partir de: Registre central des étrangers RCE, *Entrées en Suisse de la population résidente permanente étrangère, par canton de résidence, motif d'immigration, autorisation UE/AELE ou LSEE/OLE et sexe, janvier 2002-décembre 2002* (pour le détail voir annexe 3)



- Regroupement familial
- Etrangers/ères avec activité lucrative contingentée
- Etrangers/ères avec activité lucrative non contingentée
- Etrangers/ères sans activité lucrative
- Formation et perfectionnement professionnel
- Retour en Suisse
- Réfugié-e-s reconnu-e-s
- Cas de rigueur
- Autres entrées en Suisse



**ANNEXE 2 : ENTREES EN SUISSE  
DE LA POPULATION RESIDANTE PERMANENTE  
ETRANGERS/ERES AVEC UNE ACTIVITE LUCRATIVE CONTINGENTEE**

Graphiques construits à partir de: *Registre central des étrangers RCE, Service statistique, Entrées en Suisse de la population résidante permanente étrangère, par canton de résidence, motif d'immigration, autorisation UE/AELE ou LSEE/OLE et sexe, janvier 2002-décembre 2002* (pour le détail voir tableau annexe 3)

# ANNEXE 3 : ENTREES EN SUISSE DE LA POPULATION RESIDANTE PERMANENTE ETRANGERE, PAR CANTON DE RESIDENCE, MOTIF D'IMMIGRATION, AUTORISATION UE/AELE OU LSEE/OLE ET SEXE, JANVIER 2002 - DECEMBRE 2002.

## A) SUISSE

Motif d'immigration	En tout			Autorisation UE/AELE			Autorisation LSEE/OLE		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
<b>0 Total entrées en Suisse</b>	<b>101876</b>	<b>51539</b>	<b>50337</b>	<b>50980</b>	<b>28167</b>	<b>22813</b>	<b>50896</b>	<b>23372</b>	<b>27524</b>
<b>1 Regroupement familial</b>	<b>43209</b>	<b>16057</b>	<b>27152</b>	<b>15795</b>	<b>5756</b>	<b>10039</b>	<b>27414</b>	<b>10301</b>	<b>17113</b>
1-1 Regroupement familial de Suisses/-ses ou d'Ötrangers/-res avec conjoint/-e suisse	12777	5064	7713	2746	1347	1399	10031	3717	6314
1-1-1 Conjoints/-es	12218	4767	7451	2651	1295	1356	9567	3472	6095
1-1-2 Enfants	519	285	234	92	51	41	427	234	193
1-1-3 Autre parent*	40	12	28	3	1	2	37	11	26
1-2 Regroupement familial d'Ötrangers/-res	30432	10993	19439	13049	4409	8640	17383	6584	10799
1-2-1 Conjoints/-es (*tr.)	17462	4265	13197	6893	1255	5638	10569	3010	7559
1-2-2 Enfants (*tr.)	12893	6713	6180	6081	3139	2942	6812	3574	3238
1-2-3 Autre parent* (*tr.)	77	15	62	75	15	60	2	0	2
<b>2 Etrangers/-res avec activit' lucrative contingent e</b>	<b>25074</b>	<b>16778</b>	<b>8296</b>	<b>21163</b>	<b>14064</b>	<b>7099</b>	<b>3911</b>	<b>2714</b>	<b>1197</b>
2-1 Contingent CE/AELE	12152	8055	4097	11801	7822	3979	351	233	118
2-1-1 Titulaires d'un permis de s'jour, avec activit' d'pendante	8653	5569	3084	8302	5336	2966	351	233	118
2-1-2 Etablis, avec activit' d'pendante	44	34	10	44	34	10	0	0	0
2-1-3 Titulaires d'un permis de s'jour, avec activit' ind'pendante	259	174	85	259	174	85	0	0	0
2-1-4 Titulaires d'un permis de courte dur'e >=12 mois (CE/AELE)	3036	2123	913	3036	2123	913	0	0	0
2-1-5 Prestataires de services	160	155	5	160	155	5	0	0	0
2-2 Contingent cantonal	8277	5266	3011	6396	3974	2422	1881	1292	589
2-2-1 Titulaires d'un permis de s'jour (canton)	7287	4986	2301	5580	3755	1825	1707	1231	476
2-2-2 Etablis (canton)	28	22	6	21	17	4	7	5	2
2-2-3 Titulaires d'un permis de courte dur'e >=12 mois (canton)	962	258	704	795	202	593	167	56	111
2-3 Contingent f'd'ral	4113	3194	919	2757	2162	595	1356	1032	324
2-3-1 Titulaires d'un permis de s'jour (f'd'ral)	1979	1614	365	1285	1081	204	694	533	161
2-3-2 Etablis (f'd'ral)	14	13	1	11	10	1	3	3	0
2-3-3 Titulaires d'un permis de courte dur'e >=12 mois (f'd'ral)	2120	1567	553	1461	1071	390	659	496	163
2-4 Stagiaires	532	263	269	209	106	103	323	157	166
2-5 Saisonniers/-res	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>3 Etrangers/-res avec activit' lucrative non contingent e</b>	<b>5797</b>	<b>3997</b>	<b>1800</b>	<b>5212</b>	<b>3683</b>	<b>1529</b>	<b>585</b>	<b>314</b>	<b>271</b>
3-1 Fonctionnaires d'Administrations 'trang, res, ayant leur lieu de travail en Suisse	119	53	66	92	46	46	27	7	20
3-2 Parents avec activit' lucrative de missions dipl. et permanentes et de postes consulaires	289	107	182	82	29	53	207	78	129
3-3 Etrangers/-res lib'f's par le conseil f'd'ral des prescriptions d'admission	66	34	32	41	23	18	25	11	14
3-4 Etrangers/-res, habitant en Suisse et travaillant □ IO'tranger	301	205	96	251	158	93	50	47	3
3-5 Correspondants	19	16	3	7	5	2	12	11	1
3-6 Anciens citoyens suisses, 'trangers/-res invalides ou divorc's	32	17	15	7	5	2	25	12	13
3-7 Transformations QLCP	3562	2611	951	3562	2611	951	0	0	0
3-8 Transformations saisonniers/-res	669	492	177	663	486	177	6	6	0
3-9 Autres 'trangers/-res avec activit' lucrative non contingent e	740	462	278	507	320	187	233	142	91
<b>4 Etrangers/-res sans activit' lucrative</b>	<b>3893</b>	<b>1711</b>	<b>2182</b>	<b>2222</b>	<b>1057</b>	<b>1165</b>	<b>1671</b>	<b>654</b>	<b>1017</b>
4-1 Enfants plac's et adoptifs	487	235	252	34	20	14	453	215	238
4-1-1 Enfants plac's	30	14	16	20	12	8	10	2	8
4-1-2 Enfants adoptifs	457	221	236	14	8	6	443	213	230
4-2 Ecoliers/-res, 'tudiants/-tes et cours de formation th'oriques	197	118	79	196	118	78	1	0	1
4-2-1 Ecoliers/-res, habitant en Suisse et allant □ IO'cole □ IO'tranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-2-2 Etudiants/-tes, habitant en Suisse et 'tudiant □ Constance	197	118	79	196	118	78	1	0	1
4-2-3 Cours de formation th'oriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-3 Privatis	1853	649	1204	920	323	597	933	326	607
4-4 Rentiers/-res	846	445	401	742	388	354	104	57	47
4-5 Etrangers/-res pour un traitement m'dical	131	91	40	92	78	14	39	13	26
4-6 Pr'paration du mariage	88	13	75	25	3	22	63	10	53
4-7 Clerg', novices, 'l'ves d'coles bibliques	99	35	64	56	18	38	43	17	26
4-8 Permis de s'jour sans activit' lucrative pour fonctionnaires int., apr's abandon de IO'activit'	75	40	35	51	27	24	24	13	11
4-9 Autres parents (pas de regroupement familial)	8	3	5	1	0	1	7	2	5
4-10 Autres 'trangers/-res sans activit' lucrative	109	82	27	105	81	24	4	1	3
<b>5 Formation et perfectionnement professionnel</b>	<b>14022</b>	<b>7247</b>	<b>6775</b>	<b>5008</b>	<b>2748</b>	<b>2260</b>	<b>9014</b>	<b>4499</b>	<b>4515</b>
5-1 Ecoliers/-res et 'tudiants/-es	11594	5692	5902	3624	1869	1755	7970	3823	4147
5-1-1 Ecoliers/-res	4579	2179	2400	899	481	418	3680	1698	1982
5-1-2 Etudiants/-es	7015	3513	3502	2725	1388	1337	4290	2125	2165
5-2 Doctorants, postdoctorants, h'm'les acad'miques, sabbatical-leaves, boursiers de la conf'd'ration	2428	1555	873	1384	879	505	1044	676	368
5-2-1 Doctorants	1251	779	472	847	522	325	404	257	147
5-2-2 Postdoctorants	650	438	212	411	268	143	239	170	69
5-2-3 H'm'les acad'miques	276	198	78	82	60	22	194	138	56
5-2-4 Sabbatical-leaves	40	33	7	12	10	2	28	23	5
5-2-5 Boursiers de la conf'd'ration	211	107	104	32	19	13	179	88	91
<b>6 Retour en Suisse</b>	<b>249</b>	<b>171</b>	<b>78</b>	<b>162</b>	<b>106</b>	<b>56</b>	<b>87</b>	<b>65</b>	<b>22</b>
6-1 Etablis avec assurance d'autorisation de retour	169	106	63	114	67	47	55	39	16
6-2 Apr's s'jour □ IO'tranger d'T'gu' par IO'employeur pour le perfectionnement professionnel	60	46	14	45	36	9	15	10	5
6-3 Apr's interruption de IO'activit' lucrative pour accomplir le service militaire	20	19	1	3	3	0	17	16	1
<b>7 R'tug's reconnus</b>	<b>1184</b>	<b>674</b>	<b>510</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1184</b>	<b>674</b>	<b>510</b>
<b>8 Cas de rigueur</b>	<b>5381</b>	<b>3346</b>	<b>2035</b>	<b>356</b>	<b>200</b>	<b>156</b>	<b>5025</b>	<b>3146</b>	<b>1879</b>
8-1 Etrangers/-res admis provisoirement	4446	2778	1668	0	0	0	4446	2778	1668
8-2 Retour apr's une absence □ IO'tranger	223	136	87	170	100	70	53	36	17
8-3 L'Öint'ress'/'e a un enfant de nationalit' suisse	52	42	10	21	18	3	31	24	7
8-4 Cas de rigueur personnel particul'ement grave	31	16	15	6	4	2	25	12	13
8-5 Consid'rations de politique g'n'rale	18	7	11	6	2	4	12	5	7
8-6 Autres motifs	586	350	236	133	64	69	453	286	167
8-7 Autres cas de rigueur	25	17	8	20	12	8	5	5	0
<b>9 Autres entrées en Suisse</b>	<b>3067</b>	<b>1558</b>	<b>1509</b>	<b>1062</b>	<b>553</b>	<b>509</b>	<b>2005</b>	<b>1005</b>	<b>1000</b>

**ANNEXE 3 : ENTREES EN SUISSE DE LA POPULATION RESIDANTE  
PERMANENTE ETRANGERE, PAR CANTON DE RESIDENCE, MOTIF  
D'IMMIGRATION, AUTORISATION UE/AELE OU LSEE/OLE ET SEXE,  
JANVIER 2002 - DECEMBRE 2002.**

**B) GENEVE**

Motif d'immigration	En tout			Autorisation UE/AELE			Autorisation LSEE/OLE		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
<b>0 Total entrées en Suisse</b>	<b>10174</b>	<b>4982</b>	<b>5192</b>	<b>4507</b>	<b>2337</b>	<b>2170</b>	<b>5667</b>	<b>2645</b>	<b>3022</b>
<b>1 Regroupement familial</b>	<b>3834</b>	<b>1504</b>	<b>2330</b>	<b>1842</b>	<b>740</b>	<b>1102</b>	<b>1992</b>	<b>764</b>	<b>1228</b>
1-1 Regroupement familial de Suisses/-ses ou d'étrangers/-res avec conjoint/-e suisse	1053	517	536	346	210	136	707	307	400
1-1-1 Conjoints/-es	973	467	506	329	202	127	644	265	379
1-1-2 Enfants	73	47	26	17	8	9	56	39	17
1-1-3 Autre parent*	7	3	4	0	0	0	7	3	4
1-2 Regroupement familial d'étrangers/-res	2781	987	1794	1496	530	966	1285	457	828
1-2-1 Conjoints/-es (*tr.)	1451	304	1147	782	156	626	669	148	521
1-2-2 Enfants (*tr.)	1321	683	638	706	374	332	615	309	306
1-2-3 Autre parent* (*tr.)	9	0	9	8	0	8	1	0	1
<b>2 Etrangers/-res avec activité lucrative contingente</b>	<b>1913</b>	<b>1417</b>	<b>496</b>	<b>1383</b>	<b>1027</b>	<b>356</b>	<b>530</b>	<b>390</b>	<b>140</b>
2-1 Contingent CE/AELE	551	431	120	542	422	120	9	9	0
2-1-1 Titulaires d'un permis de séjour, avec activité d'pendante	338	249	89	329	240	89	9	9	0
2-1-2 Etablis, avec activité d'pendante	1	1	0	1	1	0	0	0	0
2-1-3 Titulaires d'un permis de séjour, avec activité indépendante	11	11	0	11	11	0	0	0	0
2-1-4 Titulaires d'un permis de courte durée >=12 mois (CE/AELE)	201	170	31	201	170	31	0	0	0
2-1-5 Prestataires de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2-2 Contingent cantonal	653	487	166	395	288	107	258	199	59
2-2-1 Titulaires d'un permis de séjour (canton)	619	475	144	373	284	89	246	191	55
2-2-2 Etablis (canton)	8	6	2	4	4	0	4	2	2
2-2-3 Titulaires d'un permis de courte durée >=12 mois (canton)	26	6	20	18	0	18	8	6	2
2-3 Contingent fédéral	677	480	197	422	301	121	255	179	76
2-3-1 Titulaires d'un permis de séjour (fédéral)	415	310	105	253	195	58	162	115	47
2-3-2 Etablis (fédéral)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2-3-3 Titulaires d'un permis de courte durée >=12 mois (fédéral)	262	170	92	169	106	63	93	64	29
2-4 Stagiaires	32	19	13	24	16	8	8	3	5
2-5 Saisonniers/-res	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>3 Etrangers/-res avec activité lucrative non contingente</b>	<b>440</b>	<b>241</b>	<b>199</b>	<b>243</b>	<b>155</b>	<b>88</b>	<b>197</b>	<b>86</b>	<b>111</b>
3-1 Fonctionnaires d'administrations étrangères, ayant leur lieu de travail en Suisse	6	2	4	5	1	4	1	1	0
3-2 Parents avec activité lucrative de missions diplomatiques et permanentes et de postes consulaires	217	78	139	57	20	37	160	58	102
3-3 Etrangers/-res libérés par le conseil fédéral des prescriptions d'admission	27	13	14	19	8	11	8	5	3
3-4 Etrangers/-res, habitant en Suisse et travaillant à l'étranger	4	2	2	4	2	2	0	0	0
3-5 Correspondants	12	10	2	5	3	2	7	7	0
3-6 Anciens citoyens suisses, étrangers/-res invalides ou divorcés	4	2	2	0	0	0	4	2	2
3-7 Transformations OLCP	85	77	8	85	77	8	0	0	0
3-8 Transformations saisonniers/-res	13	11	2	13	11	2	0	0	0
3-9 Autres étrangers/-res avec activité lucrative non contingente	72	46	26	55	33	22	17	13	4
<b>4 Etrangers/-res sans activité lucrative</b>	<b>699</b>	<b>279</b>	<b>420</b>	<b>256</b>	<b>100</b>	<b>156</b>	<b>443</b>	<b>179</b>	<b>264</b>
4-1 Enfants placés et adoptifs	47	18	29	8	5	3	39	13	26
4-1-1 Enfants placés	4	1	3	2	1	1	2	0	2
4-1-2 Enfants adoptifs	43	17	26	6	4	2	37	13	24
4-2 Ecoliers/-res, étudiants/-tes et cours de formation théoriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-2-1 Ecoliers/-res, habitant en Suisse et allant à l'école à l'étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-2-2 Etudiants/-tes, habitant en Suisse et étudiant à l'étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-2-3 Cours de formation théoriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-3 Privatisés	469	178	291	134	47	87	335	131	204
4-4 Rentiers/-res	109	57	52	78	34	44	31	23	8
4-5 Etrangers/-res pour un traitement médical	16	6	10	1	1	0	15	5	10
4-6 Préparation du mariage	25	1	24	13	0	13	12	1	11
4-7 Clergés, novices, élèves d'écoles bibliques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-8 Permis de séjour sans activité lucrative pour fonctionnaires int., après abandon de l'activité	33	19	14	22	13	9	11	6	5
4-9 Autres parents (pas de regroupement familial)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-10 Autres étrangers/-res sans activité lucrative	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>5 Formation et perfectionnement professionnel</b>	<b>2574</b>	<b>1159</b>	<b>1415</b>	<b>669</b>	<b>254</b>	<b>415</b>	<b>1905</b>	<b>905</b>	<b>1000</b>
5-1 Ecoliers/-res et étudiants/-es	2378	1043	1335	588	204	384	1790	839	951
5-1-1 Ecoliers/-res	723	296	427	88	36	52	635	260	375
5-1-2 Etudiants/-es	1655	747	908	500	168	332	1155	579	576
5-2 Doctorants, postdoctorants, diplômés académiques, sabbatical-leaves, boursiers de la confédération	196	116	80	81	50	31	115	66	49
5-2-1 Doctorants	35	22	13	21	13	8	14	9	5
5-2-2 Postdoctorants	95	57	38	55	33	22	40	24	16
5-2-3 Diplômés académiques	13	9	4	2	2	0	11	7	4
5-2-4 Sabbatical-leaves	1	1	0	1	0	0	0	0	0
5-2-5 Boursiers de la confédération	52	27	25	2	1	1	50	26	24
<b>6 Retour en Suisse</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
6-1 Etablis avec assurance d'autorisation de retour	2	1	1	2	1	1	0	0	0
6-2 Après séjour à l'étranger d'un gué par l'employeur pour le perfectionnement professionnel	7	6	1	4	3	1	3	3	0
6-3 Après interruption de l'activité lucrative pour accomplir le service militaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>7 Rétugiés reconnus</b>	<b>81</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>81</b>	<b>40</b>	<b>41</b>
<b>8 Cas de rigueur</b>	<b>453</b>	<b>247</b>	<b>206</b>	<b>45</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>408</b>	<b>225</b>	<b>183</b>
8-1 Etrangers/-res admis provisoirement	322	175	147	0	0	0	322	175	147
8-2 Retour après une absence à l'étranger	35	16	19	27	12	15	8	4	4
8-3 Limités à un enfant de nationalité suisse	3	3	0	0	0	0	3	3	0
8-4 Cas de rigueur personnel particulièrement grave	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8-5 Considérations de politique générale	8	3	5	2	1	1	6	2	4
8-6 Autres motifs	85	50	35	16	9	7	69	41	28
8-7 Autres cas de rigueur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>9 Autres entrées en Suisse</b>	<b>171</b>	<b>88</b>	<b>83</b>	<b>63</b>	<b>35</b>	<b>28</b>	<b>108</b>	<b>53</b>	<b>55</b>

# ANNEXE 3 : ENTREES EN SUISSE DE LA POPULATION RESIDANTE PERMANENTE ETRANGERE, PAR CANTON DE RESIDENCE, MOTIF D'IMMIGRATION, AUTORISATION UE/AELE OU LSEE/OLE ET SEXE, JANVIER 2002 - DECEMBRE 2002.

## C) NEUCHATEL

Motif d'immigration	En tout			Autorisation UE/AELE			Autorisation LSEE/OLE		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
<b>0 Total entrées en Suisse</b>	<b>2252</b>	<b>1125</b>	<b>1127</b>	<b>1131</b>	<b>594</b>	<b>537</b>	<b>1121</b>	<b>531</b>	<b>590</b>
<b>1 Regroupement familial</b>	<b>967</b>	<b>367</b>	<b>600</b>	<b>421</b>	<b>160</b>	<b>261</b>	<b>546</b>	<b>207</b>	<b>339</b>
1-1 Regroupement familial de Suisses/-ses ou d'Étrangers/-res avec conjoint/-e suisse	315	124	191	62	29	33	253	95	158
1-1-1 Conjoint/-es	310	121	189	60	28	32	250	93	157
1-1-2 Enfants	3	2	1	2	1	1	1	1	0
1-1-3 Autre parent	2	1	1	0	0	0	2	1	1
1-2 Regroupement familial d'Étrangers/-res	652	243	409	359	131	228	293	112	181
1-2-1 Conjoint/-es ("tr.")	363	88	275	196	46	150	167	42	125
1-2-2 Enfants ("tr.")	289	155	134	163	85	78	126	70	56
1-2-3 Autre parent ("tr.")	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>2 Étrangers/-res avec activité lucrative contingente</b>	<b>499</b>	<b>316</b>	<b>183</b>	<b>420</b>	<b>258</b>	<b>162</b>	<b>79</b>	<b>58</b>	<b>21</b>
2-1 Contingent CE/AELE	167	101	66	159	94	65	8	7	1
2-1-1 Titulaires d'un permis de séjour, avec activité d'pendante	150	88	62	142	81	61	8	7	1
2-1-2 Établis, avec activité d'pendante	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2-1-3 Titulaires d'un permis de séjour, avec activité indépendante	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2-1-4 Titulaires d'un permis de courte durée >=12 mois (CE/AELE)	17	13	4	17	13	4	0	0	0
2-1-5 Prestataires de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2-2 Contingent cantonal	282	177	105	231	140	91	51	37	14
2-2-1 Titulaires d'un permis de séjour (cantonal)	244	168	76	194	131	63	50	37	13
2-2-2 Établis (cantonal)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2-2-3 Titulaires d'un permis de courte durée >=12 mois (cantonal)	38	9	29	37	9	28	1	0	1
2-3 Contingent fédéral	47	38	9	29	24	5	18	14	4
2-3-1 Titulaires d'un permis de séjour (fédéral)	19	17	2	12	11	1	7	6	1
2-3-2 Établis (fédéral)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2-3-3 Titulaires d'un permis de courte durée >=12 mois (fédéral)	28	21	7	17	13	4	11	8	3
2-4 Stagiaires	3	0	3	1	0	1	2	0	2
2-5 Saisonniers/-res	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>3 Étrangers/-res avec activité lucrative non contingente</b>	<b>76</b>	<b>52</b>	<b>24</b>	<b>74</b>	<b>51</b>	<b>23</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
3-1 Fonctionnaires d'administrations étrangères, ayant leur lieu de travail en Suisse	5	2	3	5	2	3	0	0	0
3-2 Parents avec activité lucrative de missions diplomatiques et permanentes et de postes consulaires	1	1	0	0	0	0	1	1	0
3-3 Étrangers/-res libérés par le conseil fédéral des prescriptions d'admission	1	0	1	1	0	1	0	0	0
3-4 Étrangers/-res, habitant en Suisse et travaillant en Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3-5 Correspondants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3-6 Anciens citoyens suisses, étrangers/-res invalides ou divorcés	2	1	1	1	1	0	1	0	1
3-7 Transformations OLCP	44	31	13	44	31	13	0	0	0
3-8 Transformations saisonniers/-res	18	14	4	18	14	4	0	0	0
3-9 Autres étrangers/-res avec activité lucrative non contingente	5	3	2	5	3	2	0	0	0
<b>4 Étrangers/-res sans activité lucrative</b>	<b>82</b>	<b>34</b>	<b>48</b>	<b>47</b>	<b>21</b>	<b>26</b>	<b>35</b>	<b>13</b>	<b>22</b>
4-1 Enfants placés et adoptifs	17	8	9	0	0	0	17	8	9
4-1-1 Enfants placés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-1-2 Enfants adoptifs	17	8	9	0	0	0	17	8	9
4-2 Écoliers/-res, étudiants/-tes et cours de formation théoriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-2-1 Écoliers/-res, habitant en Suisse et allant en Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-2-2 Étudiants/-tes, habitant en Suisse et étudiant en Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-2-3 Cours de formation théoriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-3 Privatisés	36	10	26	22	5	17	14	5	9
4-4 Rentiers/-res	10	5	5	10	5	5	0	0	0
4-5 Étrangers/-res pour un traitement médical	11	10	1	10	10	0	1	0	1
4-6 Préparation du mariage	2	0	2	0	0	0	2	0	2
4-7 Clergés, novices, élèves d'écoles bibliques	4	0	4	3	0	3	1	0	1
4-8 Permis de séjour sans activité lucrative pour fonctionnaires internationaux, après abandon de l'activité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-9 Autres parents (pas de regroupement familial)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-10 Autres étrangers/-res sans activité lucrative	2	1	1	2	1	1	0	0	0
<b>5 Formation et perfectionnement professionnel</b>	<b>340</b>	<b>189</b>	<b>151</b>	<b>98</b>	<b>59</b>	<b>39</b>	<b>242</b>	<b>130</b>	<b>112</b>
5-1 Écoliers/-res et étudiants/-es	283	152	131	61	35	26	222	117	105
5-1-1 Écoliers/-res	219	121	98	35	22	13	184	99	85
5-1-2 Étudiants/-es	64	31	33	26	13	13	38	18	20
5-2 Doctorants, postdoctorants, habilités académiques, sabbaticaux, boursiers de la confédération	57	37	20	37	24	13	20	13	7
5-2-1 Doctorants	33	20	13	22	13	9	11	7	4
5-2-2 Postdoctorants	18	12	6	14	10	4	4	2	2
5-2-3 Habilités académiques	1	1	0	0	0	0	1	1	0
5-2-4 Sabbaticaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5-2-5 Boursiers de la confédération	5	4	1	1	1	0	4	3	1
<b>6 Retour en Suisse</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
6-1 Établis avec assurance d'autorisation de retour	20	12	8	20	12	8	0	0	0
6-2 Après séjour en Suisse par l'employeur pour le perfectionnement professionnel	1	0	1	0	0	0	1	0	1
6-3 Après interruption de l'activité lucrative pour accomplir le service militaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>7 Rfugiés reconnus</b>	<b>36</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>16</b>	<b>20</b>
<b>8 Cas de rigueur</b>	<b>101</b>	<b>57</b>	<b>44</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>96</b>	<b>54</b>	<b>42</b>
8-1 Étrangers/-res admis provisoirement	91	50	41	0	0	0	91	50	41
8-2 Retour après une absence en Suisse	3	2	1	3	2	1	0	0	0
8-3 L'ontressé a un enfant de nationalité suisse	2	2	0	0	0	0	2	2	0
8-4 Cas de rigueur personnel particulièrement grave	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8-5 Considérations de politique générale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8-6 Autres motifs	5	3	2	2	1	1	3	2	1
8-7 Autres cas de rigueur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>9 Autres entrées en Suisse</b>	<b>130</b>	<b>82</b>	<b>48</b>	<b>46</b>	<b>30</b>	<b>16</b>	<b>84</b>	<b>52</b>	<b>32</b>

# ANNEXE 3 D : ENTREES EN SUISSE DE LA POPULATION RESIDANTE PERMANENTE ETRANGERE, PAR CANTON DE RESIDENCE, MOTIF D'IMMIGRATION, AUTORISATION UE/AELE OU LSEE/OLE ET SEXE, JANVIER 2002 - DECEMBRE 2002.

## D) VALAIS

Motif d'immigration	En tout			Autorisation UE/AELE			Autorisation LSEE/OLE		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
<b>0 Total entrées en Suisse</b>	<b>4222</b>	<b>2164</b>	<b>2058</b>	<b>2490</b>	<b>1400</b>	<b>1090</b>	<b>1732</b>	<b>764</b>	<b>968</b>
<b>1 Regroupement familial</b>	<b>1183</b>	<b>425</b>	<b>758</b>	<b>664</b>	<b>256</b>	<b>408</b>	<b>519</b>	<b>169</b>	<b>350</b>
1-1 Regroupement familial de Suisses/-ses ou d'Ötrangers/-res avec conjoint/-e suisse	307	97	210	102	45	57	205	52	153
1-1-1 Conjoints/-es	288	88	200	95	42	53	193	46	147
1-1-2 Enfants	19	9	10	7	3	4	12	6	6
1-1-3 Autre parent*	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1-2 Regroupement familial d'Ötrangers/-res	876	328	548	562	211	351	314	117	197
1-2-1 Conjoints/-es (*tr.)	474	106	368	285	61	224	189	45	144
1-2-2 Enfants (*tr.)	399	220	179	274	148	126	125	72	53
1-2-3 Autre parent* (*tr.)	3	2	1	3	2	1	0	0	0
<b>2 Etrangers/-res avec activité lucrative contingent'e</b>	<b>1053</b>	<b>702</b>	<b>351</b>	<b>1004</b>	<b>670</b>	<b>334</b>	<b>49</b>	<b>32</b>	<b>17</b>
2-1 Contingent CE/AELE	645	420	225	639	416	223	6	4	2
2-1-1 Titulaires d'un permis de séjour, avec activité d'pendante	274	155	119	268	151	117	6	4	2
2-1-2 Etablis, avec activité d'pendante	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2-1-3 Titulaires d'un permis de séjour, avec activité ind'pendante	16	12	4	16	12	4	0	0	0
2-1-4 Titulaires d'un permis de courte dur'e >=12 mois (CE/AELE)	289	188	101	289	188	101	0	0	0
2-1-5 Prestataires de services	66	65	1	66	65	1	0	0	0
2-2 Contingent cantonal	228	113	115	204	97	107	24	16	8
2-2-1 Titulaires d'un permis de séjour (canton)	143	88	55	125	75	50	18	13	5
2-2-2 Etablis (canton)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2-2-3 Titulaires d'un permis de courte dur'e >=12 mois (canton)	85	25	60	79	22	57	6	3	3
2-3 Contingent f'd'ral	173	166	7	160	156	4	13	10	3
2-3-1 Titulaires d'un permis de séjour (f'd'ral)	64	63	1	60	59	1	4	4	0
2-3-2 Etablis (f'd'ral)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2-3-3 Titulaires d'un permis de courte dur'e >=12 mois (f'd'ral)	109	103	6	100	97	3	9	6	3
2-4 Stagiaires	7	3	4	1	1	0	6	2	4
2-5 Saisonniers/-res	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>3 Etrangers/-res avec activité lucrative non contingent'e</b>	<b>368</b>	<b>231</b>	<b>137</b>	<b>363</b>	<b>227</b>	<b>136</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
3-1 Fonctionnaires d'Administrations *trang.res. ayant leur lieu de travail en Suisse	2	0	2	1	0	1	1	0	1
3-2 Parents avec activité lucrative de missions dipl. et permanentes et de postes consulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3-3 Etrangers/-res lib'és par le conseil f'd'ral des prescriptions d'admission	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3-4 Etrangers/-res, habitant en Suisse et travaillant □ IO'tranger	1	0	1	1	0	1	0	0	0
3-5 Correspondants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3-6 Anciens citoyens suisses, *trangers/-res invalides ou divorc's	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3-7 Transformations OLCP	324	198	126	324	198	126	0	0	0
3-8 Transformations saisonniers/-res	34	26	8	34	26	8	0	0	0
3-9 Autres *trangers/-res avec activité lucrative non contingent'e	7	7	0	3	3	0	4	4	0
<b>4 Etrangers/-res sans activité lucrative</b>	<b>221</b>	<b>100</b>	<b>121</b>	<b>159</b>	<b>80</b>	<b>79</b>	<b>62</b>	<b>20</b>	<b>42</b>
4-1 Enfants plac's et adoptifs	36	13	23	1	0	1	35	13	22
4-1-1 Enfants plac's	1	0	1	1	0	1	0	0	0
4-1-2 Enfants adoptifs	35	13	22	0	0	0	35	13	22
4-2 Ecoliers/-res, *tudiants/-tes et cours de formation th'oriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-2-1 Ecoliers/-res, habitant en Suisse et allant □ IO'cole □ IO'tranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-2-2 Etudiants/-tes, habitant en Suisse et *tudiant □ Constance	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-2-3 Cours de formation th'oriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-3 Privatis	37	10	27	31	10	21	6	0	6
4-4 Rentiers/-res	120	67	53	113	64	49	7	3	4
4-5 Etrangers/-res pour un traitement m'dical	6	4	2	5	3	2	1	1	0
4-6 Pr'paration du mariage	1	0	1	0	0	0	1	0	1
4-7 Clerg', novices, *lves d'coles bibliques	14	4	10	7	3	4	7	1	6
4-8 Permis de séjour sans activité lucrative pour fonctionnaires int., apr. s'abandon de l'Öactivité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4-9 Autres parents (pas de regroupement familial)	5	2	3	0	0	0	5	2	3
4-10 Autres *trangers/-res sans activité lucrative	2	0	2	2	0	2	0	0	0
<b>5 Formation et perfectionnement professionnel</b>	<b>1132</b>	<b>547</b>	<b>585</b>	<b>243</b>	<b>132</b>	<b>111</b>	<b>889</b>	<b>415</b>	<b>474</b>
5-1 Ecoliers/-res et *tudiants/-es	1132	547	585	243	132	111	889	415	474
5-1-1 Ecoliers/-res	870	413	457	187	107	80	683	306	377
5-1-2 Etudiants/-es	262	134	128	56	25	31	206	109	97
5-2 Doctorants, postdoctorants, h'tmes acad'miques, sabbatical-leaves, boursiers de la conf'd'ration	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5-2-1 Doctorants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5-2-2 Postdoctorants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5-2-3 H'tmes acad'miques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5-2-4 Sabbatical-leaves	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5-2-5 Boursiers de la conf'd'ration	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>6 Retour en Suisse</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
6-1 Etablis avec assurance d'autorisation de retour	1	0	1	1	0	1	0	0	0
6-2 Apr. s'jour □ IO'tranger d'T'gu' par l'Öemployeur pour le perfectionnement professionnel	1	1	0	0	0	0	1	1	0
6-3 Apr. s'interruption de l'Öactivité lucrative pour accomplir le service militaire	4	3	1	0	0	0	4	3	1
<b>7 R'tugl's reconnus</b>	<b>48</b>	<b>29</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>29</b>	<b>19</b>
<b>8 Cas de rigueur</b>	<b>121</b>	<b>73</b>	<b>48</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>115</b>	<b>68</b>	<b>47</b>
8-1 Etrangers/-res admis provisoirement	112	65	47	0	0	0	112	65	47
8-2 Retour apr. s'une absence □ IO'tranger	4	3	1	2	1	1	2	2	0
8-3 LÖint'ress/-e a un enfant de nationalit' suisse	1	1	0	1	1	0	0	0	0
8-4 Cas de rigueur personnel particul'ement grave	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8-5 Consid'rations de poilitique g'n'rale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8-6 Autres motifs	2	2	0	1	1	0	1	1	0
8-7 Autres cas de rigueur	2	2	0	2	2	0	0	0	0
<b>9 Autres entrées en Suisse</b>	<b>90</b>	<b>53</b>	<b>37</b>	<b>50</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>23</b>	<b>17</b>

## BIBLIOGRAPHIE

---

CAMARADA, *Femmes et travail, le premier travail au pays et en Suisse ? Témoignages*, Edition Camarada, Genève, 2003.

Martina CARONI, "Problèmes juridiques liés au séjour des femmes migrantes en Suisse", *Questions au féminin*, publié par la Commission fédérale pour les questions féminines, 2.1999, pp. 40-43.

Martina CARONI, *Danseuses et candidates au mariage. Aspects juridiques de la traite des femmes en Suisse*, Editions Caritas, Lucerne, 1997.

Sabah Chaib, *Facteurs d'insertion et d'exclusion des femmes immigrantes dans le marché du travail en France: Quel état des connaissances?*, CFDT, 2001. (Téléchargeable sur Internet).

Isabelle CHAUDET, Caroline REGAMEY, Beatriz ROSENDE HAVER, Jean-Pierre TABIN, *Migrations et travail social. Une étude des problèmes sociaux des personnes de nationalité étrangère en Suisse*, Lausanne, Réalités sociales, 2000.

Milena CHIMIENTI, Denise EFIONAYI-MÄDER, avec la collaboration de Romaine FARQUET, *La répression du travail clandestin à Genève. Application des sanctions et conséquences pour les personnes concernées*, Rapport de recherche 27 / 2003, Neuchâtel, Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, 2003.

COMMISSION MIGRATION FÉMININE DU CETMI, *Des femmes immigrées parlent*, Editions L'harmattan-CETIM, Paris, 1977.

Stéphanie CONDON, "L'activité des femmes immigrées du Portugal à l'arrivée en France, reflet d'une diversité de stratégies familiales et individuelles", *Population*, 55 (2), 2000, 301-330.

Philippe DEWITTE (dir.), *Immigration et intégration. L'Etat des savoirs*, Paris, La découverte, 1999.

"Dossier migrantes", *Repère social. Revue d'information sociale*, n°26, avril 2001, 9-17.

Rosita FIBBI, "La condition de la femme étrangère en Suisse" in *Les Femmes dans la migration. La situation de la femme migrante en Suisse*, Commission catholique suisse pour les migrants, 1995, 26-55.

Rosita FIBBI, Claudio BOLZMAN, Marie VIAL, "A l'écoute des femmes immigrées: témoignages et mémoire", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2001 (17) 1, 127-149.

Rosita FIBBI, Claudio BOLZMAN, Marie VIAL, "Italiennes et Espagnoles en Suisse à l'approche de l'âge de la retraite" *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1999, (15) 2, 69-92.

*Forum migration et intégration. Se comprendre pour vivre ensemble. Actes du Forum*, Genève, Hospice général, septembre 2003.



Wenona GILES, "Gender inequality and resistance: The case of Portuguese Women in London", *Anthropological quarterly* (Washington), 1992, 67-79.

Anne GOLUB, Mirjana MOROKVASIC, Catherine QUIMINAL, "Evolution de la production des connaissances sur les femmes immigrées en France et en Europe", *Migrations Société*, (9) 52, juillet-août 1997, 19-36.

Nancy L. GREEN, *Repenser les migrations*, Paris, PUF, 2002.

GROUPE DE RECHERCHE MIGRATIONS-GENÈVE, *Les associations d'immigrés : repli ou participation sociale ? L'exemple de Genève*, Co-édition Centre de Contact Suisses-Immigrés et groupe de recherche Migrations-Genève, Genève, 1988.

Nicole GYSIN, *Jeunes femmes de Berne : Le réalisme ne les empêche pas de rêver*, Edition Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme, Bulletin No 14, Berne, 1997.

Werner HAUG, Martin SCHULER, Philippe WANNER, *La dynamique spatiale et structurelle de la population de la Suisse de 1990 à 2000*, Neuchâtel, OFS, 2002.

Werner HAUG, *La Suisse : terre d'immigration, société multiculturelle*, Berne, OFS, 1995.

Marcel HEINIGER, Enrico MORESI, Katrin LABEAU *La population étrangère en Suisse*, Edition 2002, Neuchâtel, OFS, 2002.

Marcel HEINIGER, Esther SALVISBERG, Alois FÄSSLER, *Les migrations et la population étrangère en Suisse 1997*, Neuchâtel, OFS, 1999.

Maritza LE BRETON BAUMGARTNER, "Illegalisierung und Kriminalisierung der Migrantinnen. "Frauen handel" im Kontext restriktiver Einwanderungspolitik", *Widerspruch* 19/37, 1999, 83-93.

Maritza LE BRETON, "Die Feminisierung der Migration im Kontext globalisierter Arbeitsverhältnisse", *Betrogen und verkauft. Frauenhandel in der Schweiz und anderswo*, Zürich, FIZ, 2003, pp. 21-26.

Silvia PEDRAZA, "Women and migration: the Social Consequences of Gender", in *Annual Review of Sociology*, 17, 1991, 303-325.

Simone PRODOLLIET, "Les femmes migrent plus que les hommes" – Conditions de vie des femmes dans un contexte migratoire", *Questions au féminin*, publié par la Commission fédérale pour les questions féminines, 2.1999, 31-35.

Simone PRODOLLIET, "Des femmes étrangères – des femmes étrangères? Réflexions au sujet de la situation des femmes migrantes en Suisse" in *Les Femmes dans la migration. La situation de la femme migrante en Suisse*, Commission catholique suisse pour les migrants, 1995, 3-25.

Simone PRODOLLIET, "Ohne Migrantinnen geht wirtschaftlich nichts. Frauen – der blinde Fleck in der Migrationforschung", *Widerspruch*, 19 / 37. 1999, 95-107.

Andrea REA, Maryse TRIPIER, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2003.

RESEAU DE SOLIDARITE ENVERS LES FEMMES EN SITUATION ILLEGALE, *Illégales mais indispensables. Employées domestiques sans permis de séjour valide dans la région de Zurich*. Zurich, FIZ.

Annemarie SANCAR, Hildegard HUNGERBÜHLER, Beatriz PAIVA KELLER, *Migrantinnen im Kanton Bern. Eine Untersuchung im Auftrag der Kantonalen Fachstelle für die Gleichstellung von Frauen und Männern*, Bern, Kantonale Fachstelle für die Gleichstellung von Frauen und Männern, février 2001.

Marcello VALLI, *Les migrants sans permis de séjour à Lausanne. Rapport rédigé à la demande de la Municipalité de Lausanne*, Lausanne, mars 2003.

## TABLE DES MATIERES

---

Remerciements.....	2
Introduction.....	3
<b>Chapitre 1.....</b>	<b>8</b>
<b>La migration féminine vers la Suisse</b>	
<b>Quelques aspects du phénomène</b>	
L'évolution des connaissances sur la migration féminine.....	9
Politique migratoire et présence des femmes dans la migration..... vers la Suisse depuis la guerre	10
La migration féminine en Suisse en vue d'exercer une activité lucrative.....	12
Quelques caractéristiques de l'activité professionnelle de la population..... féminine de nationalité suisse	13
<b>Chapitre 2.....</b>	<b>20</b>
<b>Méthodologie</b>	
Construction de l'échantillon.....	20
Construction du guide d'entretien.....	21
Déroulement des entretiens.....	21
Analyse des témoignages.....	21
<b>Chapitre 3.....</b>	<b>23</b>
<b>Les parcours de vie</b>	
Ingénieure femme de ménage et ducatrice.....	23
Un parcours difficile.....	31
De serveuse à interprète médiatrice culturelle.....	36
Désolé, mais vous avez changé de cercle !.....	42
Quitter son pays dans l'espoir de trouver une vie meilleure.....	47
Quand la réalité décoiffe les illusions.....	53
Un diplôme pour être indépendante.....	60
Une intégration réussie.....	65
Concilier travail et enfant en vivant seule, dans l'attente d'un permis et d'un logement...71	

<b>Chapitre 4</b> .....	77
<b>Synthèse</b>	
Caractéristiques des 14 femmes venues en Suisse de façon indépendante..... En vue d'exercer une activité lucrative	77
Les motifs de la migration.....	78
L'arrivée et le réseau d'aide.....	79
Autorisation de séjour.....	80
Activité professionnelle, reconnaissance des diplômes et formation.....	82
Les stéréotypes.....	84
Genre et migration.....	88
<b>Chapitre 5</b> .....	90
<b>Recommandations</b>	
Annexes.....	93
Bibliographie.....	107